la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
100 ans
MONTRÉAL, MERCREDI 20 JUIN 1984, 100e ANNÉE, Nº 158, 106 PAGES, 9 CAHIERS •

2e Recasto

LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX, VENTS MODÉRÉS. MAXIMUM AUJOURD'HUI: 22°. DEMAIN: ENSOLEILLÉ. DÉTAILS PAGE A 2

MAGASINER À LAVAL, C'EST MAGASINER AU
CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Iles et Baie Comeau: 50 cents

Le FBI arrête les frères Briley à Philadelphie

PHILADELPHIE (d'après UPI) — Les frères Briley, les deux meurtriers qui avaient réussi à s'évader d'un pénitencier de Virgnie où ils attendaient d'être exécutés, ont été arrêtés sans difficulté hier soir par la police fédérale américaine, dans le nord de Philadelphie où vit un de leurs oncles.

Un représentant du FBI a précisé que les deux hommes, Linwood Briley, 30 ans et son frère James, 27 ans, avaient tous deux confirmé leur identité, qui avait de plus été vérifiée par le signalement détaillé qu'on possédait d'eux, si bien qu'il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait bien des deux évadés.

Les Briley, qui devaient être exécutés pour onze meurtres, s'étaient échappés le 31 mai du Centre correctionnel Mecklenburg, situé à Boydton, en Virginie, en compagnie de quatre autres détenus. Ils sont les deux derniers fugitifs à avoir été repris.

Les deux frères avaient été reconnus coupables d'une série de meurtres, de viols et de vols commis dans la région de Richmond, en Virginie, en 1978 et 1979.

Linwood Briley devait passer à la chaise électrique en août, tandis que la date de l'exécution de James, l'un des rares condamnés à jamais recevoir aux États-Unis deux peines de mort lors d'un seul procès, n'avait pas encore été arrêtée.

Les six détenus s'étaient évadés en prenant des otages et en prétendant être en possession d'une bombe; deux d'entre eux furent repris le 1er juin à Warrenton, en Caroline du Nord, et deux autres le 8 juin dans le Vermont.

Les recherches entreprises pour retrouver les Briley s'étaient étendues de la Virginie au Québec, où plusieurs personnes avaient affirmé les avoir vus récemment.

voir BRILEY en A 2

DEUX FILLETTES SE NOIENT

photo Denis Courville, LA PRESSE

La tragédie est survenue dans un immeuble à logements multiples situé au 3601 de la rue Sainte-Famille.

La porte conduisant à la piscine intérieure n'était pas verrouillée

Deux petites filles de 9 ans se sont noyées hier en fin d'après-midi dans la piscine intérieure d'un immeuble à logements multiples situé au 3601 de la rue Sainte-Famille à Montréal.

Les deux victimes sont: Mary Thanh Ha Venong, de l'appartement 408 de l'édifice où le drame a eu lieu, et Sarwindar Seta qui demeurait au 5057 de la rue Berri et qui était en visite chez son amie.

Il semblerait que les deux fillettes d'origine chinoise aient eu facilement accès à la piscine, la porte n'étant pas verrouillée. Il n'y avait par ailleurs aucune surveillance à la piscine.

À la suite d'un appel reçu au quartier général de la police de la CUM, une ambulance d'Urgence-Santé, un médecin et des policiers ont été dépêchés sur les lieux. Les deux fillettes étaient

voir PISCINE en A 2

Partielles: Lévesque déçu mais pas surpris

NEWPORT — «On les a perdues. Je suis déçu, c'est bien normal, mais je ne suis pas tellement surpris. Nous sommes conscients que nous avons une sacrée côte à remonter. Je n'ai pas à me demander comment cela s'explique mais comment on va s'en sortir.»

CLAUDE-V. MARSOLAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

Visiblement de bonne humeur à son arrivée à Newport, au Rhode Island, pour la 12e conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est, malgré la défaite de son parti dans les trois élections partielles de lundi, M. Lévesque a laissé entendre que si le Parti québécois ne remontait pas dans la faveur populaire d'ici à la fin de l'année, cela risquait d'être inquiétant.

«Nous n'avons pas du tout ressenti la remontée que l'on aurait dû escompter avec la reprise économique, malgré la meilleure performance économique au Canada en 1983. Nous allons donc voir si l'accélération des investissements qui prendra son plein effet à l'automne va changer la situation», a-t-il dit.

Le premier ministre n'est pas prêt à parler d'échec du plan de relance pour l'instant. À son avis, même aux États-Unis l'in-

voir PARTIELLES en A 2

Triomphe modeste des libéraux
page A 13

SPORTS

6-3
Quatrième victoire d'affilée des Expos

Steve Rogers a remporté sa première victoire depuis le 7 mai mais il a eu besoin de l'aide de Bob James. Les Cards se sont inclinés 6-3 au Stade Olympique.

pages 2 et 3

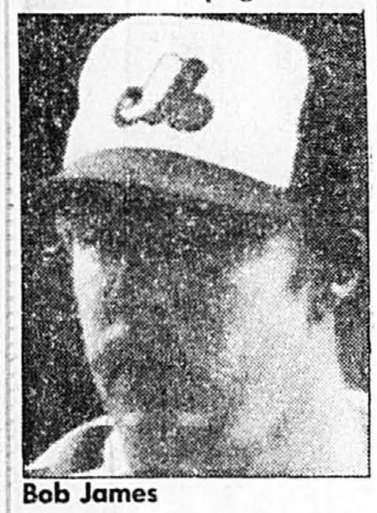

Bob James

«UN GRAND DÉFI», DIT-IL
Sather pilotera Équipe-Canada

pages 4 et 5

SOMMAIRE

Annonces classées D 2, F 1 à F 6, G 2 à G 4
Arts et spectacles C 1 à C 3, C 8
— Horaires ..... B 7, B 8
Bridge ..... Z 8
Carrières et profes. E 11 à E 15
Centenaire ..... A 8
Décès, naissances, etc ..... G 6
Économie ..... D 1 à D 8
Êtes-vous observateur? ..... F 5
FEUILLETON ..... F 2
Horoscope ..... F 4
Le monde ..... G 1, G 7, G 8
Mots croisés ..... G 3
«Mot mystère» ..... F 3
Quoi faire aujourd'hui ..... B 7
Télévision ..... C 2
Tribune libre ..... A 7, Z 1 à Z 3
Vivre aujourd'hui ..... E 1 à E 10
Votre pelouse ..... A 2
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 10, 11
Mots croisés 14

AUJOURD'HUI

- **CTL**
  Le transport en commun, perturbé hier par la suspension de 180 chauffeurs, doit reprendre son cours normal ce matin dans l'île Jésus et dans les autres secteurs desservis par la CTL.
  page A 3
- **LES MTS**
  Les femmes qui ont eu des contacts sexuels avec plusieurs partenaires sont plus susceptibles que les autres de contracter le cancer du col de l'utérus.
  page A 3
- **TURNER**
  À l'issue d'un entretien avec Jean Chrétien, le premier ministre désigné, John Turner, a fait savoir qu'il avait offert à son ex-rival un poste précis au sein de son cabinet.
  page A 5
- **CINÉMA**
  Faute d'installations cinématographiques suffisantes, Montréal perdra probablement cette année l'équivalent de 225 journées de production de films et d'émissions de télé.
  page D 1
- **TÉLÉPHONE**
  Le consommateur moderne peut acheter ou louer un simple téléphone, ou bien un gadget qui lui permettra d'effectuer toutes sortes d'opérations beaucoup plus complexes.
  page E 1
- **GASPÉ**
  Le nombre des visiteurs reçus par la petite municipalité de Gaspé à l'occasion de l'arrivée des grands voiliers se révèle bien supérieur à ce qu'elle était en mesure d'absorber.
  page A 10

- **PIANO**
  Le choix d'Ekaterina Sarantseva comme premier prix du Concours international de piano de Montréal enrage le public, qui avait écouté depuis le début les neuf finalistes.
  page C 1

LE SUPERMARCHÉ DE CHOIX
LE SUPERMARCHÉ DE CHOIX
Pour des aubaines de choix
Voyez notre cahier publicitaire inséré aujourd'hui

PARTIELLES

SUITE DE LA PAGE A 1

vestissement pour la création d'emplois de pointe ne parvient pas à réduire le taux de chômage de façon perceptible. Les entreprises se modernisent pour demeurer compétitives sur les marchés de sorte que plusieurs dizaines de milliers de personnes ne parviennent plus à se trouver un emploi.

M. Lévesque estime que ce n'est pas en créant artificiellement de l'emploi que l'on va résoudre le problème.

Le premier ministre a par ailleurs affirmé que la défaite des trois candidats péquistes qui « auraient fait d'excellents députés » lui faisait de la peine. Mais, il avoue bien humblement que la sagesse des électeurs en a décidé autrement.

Prié d'expliquer à quoi il attribuait le faible taux de participation, il a répondu que la pluie qui tombait lundi sur Montréal pouvait en être un facteur. Il a cependant reconnu qu'une bonne partie de la clientèle péquiste ne s'était pas donné la peine de se rendre aux urnes.

M. Lévesque s'est arrêté à ces considérations en constatant qu'il faisait une analyse du résultat alors qu'il n'était pas disposé à élaborer.

PISCINE

SUITE DE LA PAGE A 1

inconscientes lorsqu'elles ont été sorties de l'eau.

Aidés du médecin, les techniciens en réanimation cardio-pulmonaire ont tout tenté pour sauver les enfants, utilisant les techniques de réanimation les plus avancées pendant le trajet jusqu'à l'hôpital Montreal Children.

Puis, à l'hôpital même, les médecins de l'urgence ont tenté pendant une heure et quart de réanimer les deux petites. Mais il était trop tard.

Le Dr Steven Martin, chef résident en pédiatrie au Montreal Children, a fait appel à une travailleuse sociale de l'hôpital pour qu'elle rencontre les parents des petites filles et les soutienne dans cette épreuve.

Par ailleurs, le Dr Martin a souligné que les piscines intérieures privées qui n'emploient pas de sauveteur pour surveiller, devraient être moins faciles d'accès.

« Il est absolument nécessaire aussi que les enfants sachent nager et qu'ils apprennent jeunes ; c'est une question de vie », a conclu le médecin qui espère bien que de tels drames ne se reproduiront pas.

La police de la CUM n'augmentera pas ses effectifs

■ Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal n'entend pas augmenter de beaucoup ses effectifs en 1984, mais il remplacera les agents qui quittent ses rangs.

C'est ce qu'a déclaré à LA PRESSE le directeur du Service, M. André De Luca, lors de l'assermentation de 22 nouveaux policiers qui avait lieu hier. L'événement s'est déroulé en présence de M. Pierre Desmarais, président du Comité exécutif de la CUM.

À la suite d'une politique de restrictions budgétaires, la police de la CUM n'avait pas embauché de personnel lors des années 81 et 82. En 1983, selon M. De Luca, on a requis les services d'environ 25 nouveaux policiers. D'après lui, on devrait cette année embaucher environ 80 nouveaux agents, ce qui porterait les effectifs du Service de 4 450 à environ 4 490 personnes.

Le contingent de nouveaux policiers comptait 2 femmes, qui viendront s'ajouter aux 52 agents féminins déjà en poste.

Votre pelouse aujourd'hui

LA PRESSE publie en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) des recommandations quotidiennes d'arrosage des pelouses.

Établies à partir d'un calcul mathématique éprouvé, elles tiennent compte du volume d'eau nécessaire pour une croissance maximale de votre pelouse et de la capacité du sol à conserver l'humidité.

Ces recommandations sont valables s'il n'a pas plu entre-temps. Une interdiction signifie qu'une municipalité défend d'arroser.

Enfin, tenez compte des heures permises pour l'arrosage dans le règlement de votre municipalité.

	Adresses Paires	Adresses Imp.		Adresses Paires	Adresses Imp.
Acton Vale	NR	NR	Mirabel	NR	X
Beloeil	X	NR	Mont St-Hilaire	NR	X
Candiac	X	NR	N.-D.-de-l'Ile-Perrot	X	NR
Contrecoeur	NR	NR	Otterburn Park	NR	X
Cowansville	X	NR	Pincourt	X	NR
Deux-Montagnes	NR	X	Pointe-Calumet	NR	NR
Granby	X	NR	Pointe-du-Moulin	X	NR
Grande-Ile	NR	NR	Ste-Agathe-des-Monts	NR	NR
Ile-Perrot	X	NR	St-Basile-le-Grand	NR	X
Lachenaie	X	X	Ste-Catherine	X	NR
Laval	NR	NR	St-Constant	X	NR
Le Gardeur	NR	X	St-Eustache	NR	X
Marieville	NR	NR	St-Jean-sur-Richelieu	NR	NR
Mascouche	NR	NR	St-Jovite	NR	X
McMasterville	NR	X	St-Louis-de-Terrebonne	X	X
Ste-Madeleine	NR	X	Terrasse-Vaudreuil	X	NR
Ste-Marthe-sur-le-lac	NR	NR	Terrebonne	X	X
St-Mathias	X	NR	Vaudreuil	X	NR
Ste-Thérèse	X	NR			

Légende: Interdiction (X) — Arrosage non recommandé (NR) — Arrosage de 1h recommandé (1) — Arrosage de 2h recommandé (2)

CONSEIL DU JOUR

Nous voudrions profiter de cette première chronique pour expliquer brièvement de quelle façon nous procédons pour émettre les recommandations d'arrosage.

Nous avons d'abord établi un réseau de pluviomètres pour l'ensemble des municipalités participantes. Le pluviomètre étant un appareil qui capte la pluie, il nous est possible de connaître à chaque jour la quantité tombée la veille. À cette donnée s'ajoutent des renseignements climatologiques tels que température, humidité, vitesse des vents et ensoleillement.

Avec le modèle mathématique mis au point par l'Institut National de Recherche Scientifique en 1977, il nous est alors possible de calculer le stock d'eau dans le sol de chaque municipalité. Si le stock est au-dessous d'un certain seuil, nous recommandons d'arroser.

Les recommandations sont calculées quotidiennement et vous sont présentées dans le tableau ci-dessus.

La Quotidienne Tirage d'hier	à trois chiffres	à quatre chiffres
	707	9881

LA MÉTÉO

DATE: mercredi 20 juin 1984
AUJOURD'HUI: Min.: 9 Max.: 22
ENSOL. AVEC PASS. NUA.
VENTS MODÉRÉS
DEMAIN: ENSOLEILLÉ

25 3 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	5	18	Ensol., nua.
Outaouais	9	22	Ensol., nua.
Laurentides	10	20	Ciel varia.
Cantons de l'Est	12	21	Ciel varia.
Mauricie	10	20	Ciel varia.
Québec	12	21	Ciel varia.
Lac-Saint-Jean	9	20	Ciel varia.
Rimouski	10	18	Nua., aver.
Gaspésie	10	18	Nua., aver.
Baie-Comeau	8	18	Nua., aver.
Sept-Iles	8	18	Nua., aver.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	8	17	
Edmonton	7	17	
Regina	9	23	
Winnipeg	12	22	
Toronto	16	29	
Fredericton	15	23	
Halifax	12	18	
Charlottetown	14	22	
Saint-Jean	10	17	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	10	22	N.-Orléans	20	28
Buffalo	17	28	Pittsburgh	18	31
Chicago	16	29	S. Francisco	11	21
Miami	22	30	Washington	21	33
New York	18	22	Dallas	23	36

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	17	24	Madrid	15	20
Athènes	18	30	Moscou	12	18
Acapulco	24	32	Mexico	12	25
Berlin	12	22	Oslo	14	25
Bruxelles	12	24	Paris	17	28
Buenos Aires	10	12	Rome	14	31
Copenhague	13	20	Séoul	18	27
Genève	13	26	Stockholm	10	22
Hong Kong	26	30	Tokyo	24	32
Le Caire	19	32	Trinidad	22	31
Lisbonne	17	26	Vienne	11	22
Londres	18	27			

Les recherches se sont poursuivies hier à Felighsburg. photo René Picard, LA PRESSE

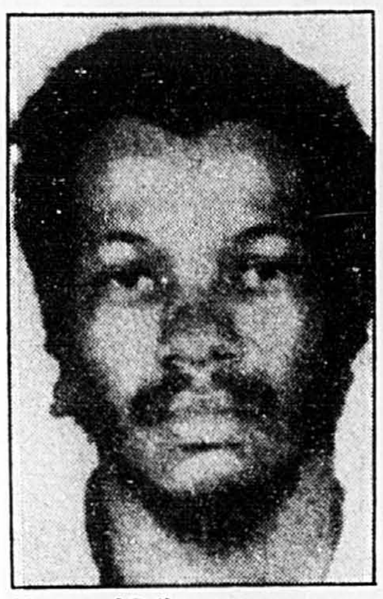

Linwood Briley

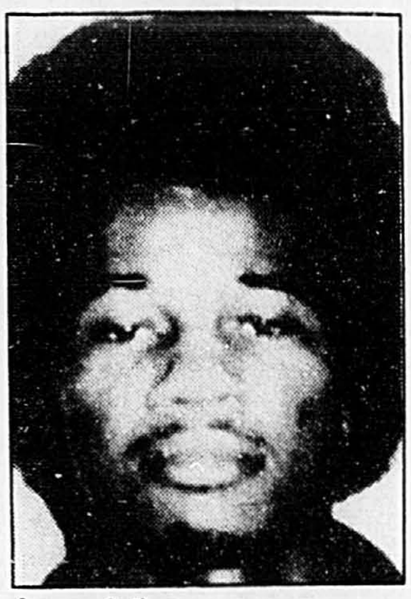

James Briley

Le jeune Michel Benoît

BRILEY

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est ainsi que depuis une dizaine de jours, de nombreux policiers appartenant à la Sûreté du Québec avaient effectué des fouilles intensives le long de la frontière du Vermont, particulièrement dans la région de Bedford, puis autour de Philipsburg, et enfin à Frelighsburg.

La présence possible des deux tueurs dans ce secteur avait créé un début de panique dans ce secteur, dont les habitants avaient, à un certain moment, reproché à la police de ne pas faire suffisamment d'efforts pour les protéger.

La dernière fausse alerte avait été donnée hier après-midi par un jeune cultivateur de Frelighsburg, Michel Benoit, âgé de 18 ans, qui avait affirmé avoir aperçu un Noir sortir d'un bois, à une cinquantaine de mètres de lui, alors qu'il était occupé à labourer un champ avec son tracteur.

Selon la police, le signalement donné par le jeune homme correspondait à celui d'un individu qui aurait été aperçu à Bedford la semaine dernière.

« J'ai eu peur ; je ne savais pas trop si je devais regarder dans sa direction ou m'éloigner en faisant semblant de rien », a relaté le jeune fermier. « Mais lorsque j'ai vu que l'homme retournait dans le bois, je suis descendu de mon tracteur à toute vitesse et j'ai couru jusque chez moi pour prendre le camion et aller alerter la police ».

Sitôt informés, les policiers ont encerclé le bois, puis fouillé plusieurs granges et cabanes à sucre du secteur, sans relever aucune trace de l'individu en question.

La police devait poursuivre ses recherches aujourd'hui, aidée d'un thermographe prêté prêté par le Centre de recherches d'Hydro-Québec. Cet appareil sert à détecter la chaleur dégagée par un corps vivant, et a l'avantage de pouvoir être utilisé depuis un hélicoptère, ce qui permet de couvrir un plus grand territoire.

On ignore pour l'instant si la nouvelle de la capture des frère Briley incitera la police à mettre un terme à ses recherches. Toutefois, l'agent René Côté, de la SQ, avait souligné, hier, que « tant que la SQ ne saura pas qui est ce Noir qui rôde dans la région et qui décampe dès qu'il se sent repéré, la Sûreté restera sur place pour assurer la protection des résidents, qui, depuis maintenant dix jours, ont peur et dorment mal ».

AMENDEMENT DES CHARTES DE MONTRÉAL, LAVAL ET QUÉBEC

Les partis municipaux auront leur budget de recherche et secrétariat

■ QUÉBEC — Les partis politiques municipaux de Montréal, Laval et Québec auront finalement des budgets de recherche et de secrétariat dès le premier juillet mais ils seront un peu moins élevés que ne l'espéraient les partis d'opposition.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Le projet de loi 95 a été déposé en ce sens hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires municipales, Alain Marcoux, et devrait être adopté avant la fin des travaux parlementaires demain, le Parti libéral n'y faisant pas objection.

Le projet de loi amendant les chartes des trois villes, prévoit que pour les six derniers mois de l'année 1984, les partis politiques recevront la moitié du montant qu'ils auraient normalement dû toucher.

Ainsi, à Montréal, les 39 conseillers du Parti civique disposeront de $104 222 au lieu de $208 444, leurs 15 confrères du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) de $77 656 plutôt que $155 312. Quant aux trois conseillers du Groupe d'action municipale (GAM), ils disposeront de $22 479 au lieu des $44 958 prévus si le projet loi avait été déposé et adopté avant le premier janvier dernier.

À Laval, les deux partis politiques représentés au Conseil municipal, le PRO des Lavallois du maire Lefevbre et l'Équipe Paiement, recevront respectivement, pour la même période, $33 526 et $ 32 211. Quant aux deux partis politiques de Québec, le Progrès civique et le Rassemblement populaire, ils disposeront de $34 117 et $32 779.

La méthode de calcul du budget annuel consacré aux fins de recherche et de secrétariat retenue par le ministre, diffère de la demande faite par la coalition des partis d'opposition plus tôt ce printemps. Dans le cas de Montréal, elle demandait un crédit équivalent à 1/25 de un p. cent du budget, mais le ministre a préféré accorder 1/30 de un p. cent. Si le ministre avait repris la méthode de calcul des partis d'opposition, ce n'est pas un montant de $408 714 qui aurait été consacré au budget de recherche et secrétariat à Montréal, mais plutôt $490 000.

Pour ce qui est des villes de Laval et Québec, il y sera consacré un crédit équivalent à 1/15 de un p. cent de leur budget annuel respectif.

Quant au mode de partage entre les partis, le texte du projet de loi reprend la suggestion des partis d'opposition.

En déposant son projet de loi, le ministre Alain Marcoux se rend au voeu exprimé à maintes reprises par le Rassemblement des citoyens de Montréal pour doter les partis d'opposition d'un outil essentiel à l'expression de la démocratie municipale.

En conférence de presse, le ministre l'a reconnu de fait et dit que lorsque cette loi sera adoptée, elle viendra s'ajouter à ce que le gouvernement a déjà fait en matière de démocratisation municipale, à savoir le financement et la reconnaissance des partis politiques, la loi sur le salaire des conseillers et les commissions permanentes des communautés urbaines de Montréal et Québec.

Il a répété une fois de plus que les maires des trois villes concernées étaient contre l'attribution d'un budget de recherche et de secrétariat et qu'ils le sont encore. Quant à savoir pourquoi le projet de loi 95 ne s'applique pas aux villes de Longueuil et Sainte-Foy, le ministre a précisé que c'est à Montréal, Laval et Québec que le besoin était le plus pressant. « Étant donné, a-t-il dit, qu'il s'agit des municipalités les plus populeuses du Québec et qu'on y discute de dossiers souvent complexes. »

On sait que Montréal avait dans sa Charte, depuis décembre dernier, un article prévoyant l'octroi d'un budget pour services aux conseillers. Faute d'accord entre les partis, cet article n'avait pu être respecté jusqu'à ce jour. Le maire Jean Drapeau a proposé à plusieurs reprises d'y consacrer la somme de $150 000 à être partagée également entre son parti, le RCM et le GAM. Le RCM s'y est toujours opposé. C'est en partie à cause de l'absence d'entente que le ministre des Affaires municipales a finalement été obligé d'intervenir en déposant hier son projet de loi.

Le RCM jubile, le GAM s'indigne et Drapeau réserve son jugement

■ Les deux partis d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal ont des réactions complètement opposées devant le projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale et prévoyant des fonds pour les partis municipaux de Montréal, Québec et Laval. Quant au parti au pouvoir, son président le maire Drapeau ne favorisait pas une telle dépense. Il fera toutefois connaître son opiniopn apres avoir pris connaissance du texte de loi.

MARIANE FAVREAU

Le projet de loi prévoit qu'on versera 1/30 de 1 p. cent du budget de la Ville aux trois partis municipaux selon leurs effectifs. C'est-à-dire plus de $208,000 au parti civique du maire Drapeau, $155,300 au RCM piloté par Jean Doré et $45,000 au GAM dont Nick Aud der Maur est porte-parole.

Si M. Jean Doré jubile, c'est que le projet de loi reprend presque textuellement la proposition qu'il avait faite en décembre dernier lors de la commission parlementaire sur la charte de Montréal.

Pour lui, il s'agit de donner aux élus les moyens de leur action. Et cela s'inscrit dans une lutte de longue date du RCM pour donner aux élus municipaux des conditions de travail plus décentes: une meilleure rémunération et le remboursement des dépenses électorales, ce qui est maintenant acquis.

Les sommes dont il est maintenant question serviraient à « équiper » les conseillers en secrétariat et service de recherche de façon à ce qu'ils soient autre chose que des cautions pour l'exécutif.

Gaspillage

« Ridicule! Farfelu! » Pour le porte-parole du GAM, M. Auf der Maur, il s'agit là d'un gaspillage des fonds publics. « Tout d'abord, le parti au pouvoir n'a pas besoin de cet argent: il a tout le personnel de la ville à sa disposition. D'ailleurs, il n'a rien réclamé et c'est lui qui en obtiendrait le plus. »

Pour lui, déjà les 57 conseillers municipaux sont trop payés ($22 000 par an) pour le travail à mi-temps qu'ils effectuent. D'autant plus que le conseil municipal de Montréal est l'un des plus gros en Amérique du Nord (le second après Chicago qui compte 5 millions d'habitants), explique-t-il.

Donc, une dépense très importante pour les contribuables à qui on va maintenant demander en plus de subventionner le personnel des conseillers.

Il se demande pourquoi on ne se penche pas plutôt sur une véritable réforme du conseil municipal de Montréal pour en réduire le nombre des élus et en faire du personnel à plein temps. Comme dans d'autres grandes villes canadiennes.

Compromis

Le maire Drapeau n'a jamais été en faveur de faire payer par la Ville les dépenses de secrétariat ou de recherche des partis municipaux. Mais l'an dernier, il avait fait un compromis en offrant $50 000 à chacun des partis municipaux. Ce que le RCM a refusé.

Selon le projet de loi, c'est le parti au pouvoir qui sera le mieux financé. Le parti civique compte 39 conseillers, le RCM, 15 et le GAM, trois.

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS CHEZ LA FEMME

Le risque augmenterait avec le nombre de partenaires sexuels

■ Une femme qui a sa première relation sexuelle avant l'âge de 20 ans et qui, ensuite, a des contacts sexuels avec plus de deux partenaires, accroît sensiblement le risque de contracter le cancer du col de l'utérus.

PIERRE GINGRAS

Pour le docteur Alex Ferenczy, qui donnait une conférence, hier, à Montréal, dans le cadre du Congrès international sur les maladies transmises sexuellement, il ne fait pas de doute que le cancer du col de l'utérus est une maladie transmise par la voie sexuelle. Médecin à l'Hôpital juif de Montréal et professeur de gynécologie et d'obstétrique à l'université McGill, M. Ferenczy explique que de nombreuses données scientifiques prouvent cette affirmation.

Si on ignore toujours les causes précises du cancer du col, explique-t-il, on sait cependant que plus une femme a des contacts sexuels avec plusieurs partenaires, plus elle est susceptible d'être atteinte par la maladie.

Selon lui, la plupart des femmes ont eu plusieurs partenaires sexuels avant l'âge de 30 ans. À titre d'exemple, ses patientes, dont la moyenne d'âge est de 28 ans, ont eu des contacts avec au moins cinq partenaires. Il est démontré d'autre part qu'une femme vierge n'a habituellement pas de cancer du col.

Problème qui prend de l'ampleur

Selon le docteur Ferenczy,le problème prend de plus en plus d'ampleur. Il explique notamment que la hausse vertigineuse de la présence des condylomes chez les femmes est symptomatique de la situation.

Maladie transmise sexuellement, une des premières décrites dans l'histoire de l'humanité (en l'an 25 après Jésus-Christ), les condylomes sont de petites tumeurs rondes qui apparaissent chez la femme ou chez l'homme après une période d'incubation habituelle de trois à six mois. Fréquentes chez les gens sexuellement très actifs (10 p. cent des prostituées en souffrent), les condylomes sont susceptibles, dans une certaine proportion, de dégénérer en cancer du col de l'utérus.

Les virus responsables des condylomes sont transmis par les hommes et se retrouvent sur le pénis. Chez la femme, c'est le col de l'utérus, le vagin et la vulve qui sont habituellement affectés. Selon les chiffres dévoilés par le professeur, le nombre de cas de condylomes aux États-Unis a connu une augmentation phénoménale de 1966 à 1982, passant de 170 000 à un million. En 1984, on estime que le nombre de femmes affectées par les condylomes atteindra les deux millions, ce qui correspond à une épidémie, affirme M. Ferenczy.

En ce qui concerne le cancer du col de l'utérus, on compte 17 000 nouveaux cas chaque année aux États-Unis ; 7 500 décès sont attribuables annuellement à cette maladie.

M. Ferenczi estime que toutes les femmes devraient subir au moins une examen gynécologique une fois l'an et subir le test de Pap. Non seulement pourrait-on ainsi prévenir le développement du cancer du col, mais déceler plus facilement les condylomes et guérir la maladie avant qu'elle ne se transmette à nouveau.

Par ailleurs, le professeur de l'université McGill a étonné son auditoire en révélant que les femmes qui fument plus de 15 cigarettes par jour risquent sept fois plus d'être atteintes d'un cancer du col de l'utérus que celles qui n'ont pas cette mauvaise habitude. Et, fait troublant, les fumeuses risquent davantage d'avoir un cancer du col qu'un cancer des poumons.

L'herpès étend ses ravages au rythme de 19 p. cent par année

■ L'unanimité est loin d'être faite autour du traitement de l'herpès, l'une des maladies sexuelles les plus dévastatrices, et qui a connu une forte progression ces dernières années.

Jusqu'en 1981, le nombre de cas d'herpès simplex augmentait régulièrement de 12 p. cent par an. Depuis 1982, le nombre de victimes croît de 19 p. cent par an.

LIA LÉVESQUE
de la Presse canadienne

Ces statistiques ont été dévoilées hier par M. A. F. Fiddian, du Laboratoire de recherche Wellcome, en Angleterre. M. Fiddian prononçait une allocution lors du Congrès international conjoint sur les maladies transmises sexuellement, qui se tient cette semaine à Montréal. Plus de 1 000 spécialistes de la santé, provenant de 50 pays, participent à ces assises.

Les experts médicaux ont changé le terme de maladie vénérienne pour celui, plus précis, de maladie transmise sexuellement. Alors que les maladies vénériennes ne comprennent que cinq infections, les MTS en englobent35 autres. On ajoute ainsi l'hépatite B, le SIDA, l'herpès et bien d'autres. Il devenait nécessaire, également, d'aviser la population qu'une maladie vénérienne est transmise par contact sexuel et non, comme le veut la croyance populaire, sur un siège de toilette.

Des experts divisés

Hier, les spécialistes internationaux se penchaient sur le traitement de l'herpès. Le débat portait sur la prescription d'un nouveau médicament, l'acyclovir, qui atténue certains symptômes de l'herpès.

Les praticiens sont loin d'être unanimes quant à la généralisation de la prescription de l'acyclovir. Certains préfèrent rester prudents, attendant que des études plus détaillées soient entreprises.

On ignore encore tous les effets secondaires de l'absorption de ce type de médicament pendant des années, et à raison de plusieurs doses par jour.

Certains malades souffrent d'herpès « récidivant ». Même soulagés temporairement de leur première crise d'herpès, ils subissent périodiquement d'autres attaques, pendant plusieurs jours, et ce, à tous les mois. Dans ces cas, quelques spécialistes approuvent la prescription d'acyclovir, par voie orale, onguent, crème ou intraveineuse.

Les praticiens ont aussi traité des problèmes psychologiques du sujet atteint d'herpès. Des patients se privent même de relations sexuelles pendant des mois, voire des années, de crainte de contaminer leur(s) partenaire(s).

Ils ont suggéré à toute personne traitée pour son herpès de continuer à prendre un contraceptif. Le condom peut être indiqué afin d'atténuer les risques de contacts physiques entre les partenaires.

Les médecins ont également abordé la question du traitement de la femme enceinte atteinte d'herpès et des effets secondaires de tout traitement sur le foetus.

CTL: entente de dernière heure sur le « dos d'âne »

■ Perturbé hier, le transport en commun dans l'Ile Jésus et dans les municipalités desservies par la Commission de transport de Laval a repris son cours quasi normal ce matin, à la suite d'une entente intervenue cette nuit.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Hier, quelque 200 chauffeurs ont été suspendus, ce qui a eu pour effet de retarder des milliers de travailleurs, tandis que des étudiants du secondaire se voyaient dans l'impossibilité de se présenter à l'heure voulue pour subir leurs examens de fin d'année.

À 17 hier, un porte-parole de la CTL annonçait que le transport en commun avait fonctionné durant la journée à 80 p. cent de son efficacité. Les chauffeurs avaient été suspendus pour avoir refusé de passer avec leurs véhicules sur un « dos d'âne » d'une hauteur de douze à quinze centimètres installé depuis la fin de mai dans le garage, à peu de distance de l'entrée des autobus donnant boulevard Munck.

Selon le responsable de la sécurité-santé pour le syndicat, Robert Noël, le fait de passer sur ce dos d'âne risque d'occasionner aux chauffeurs des maux sérieux à la colonne vertébrale.

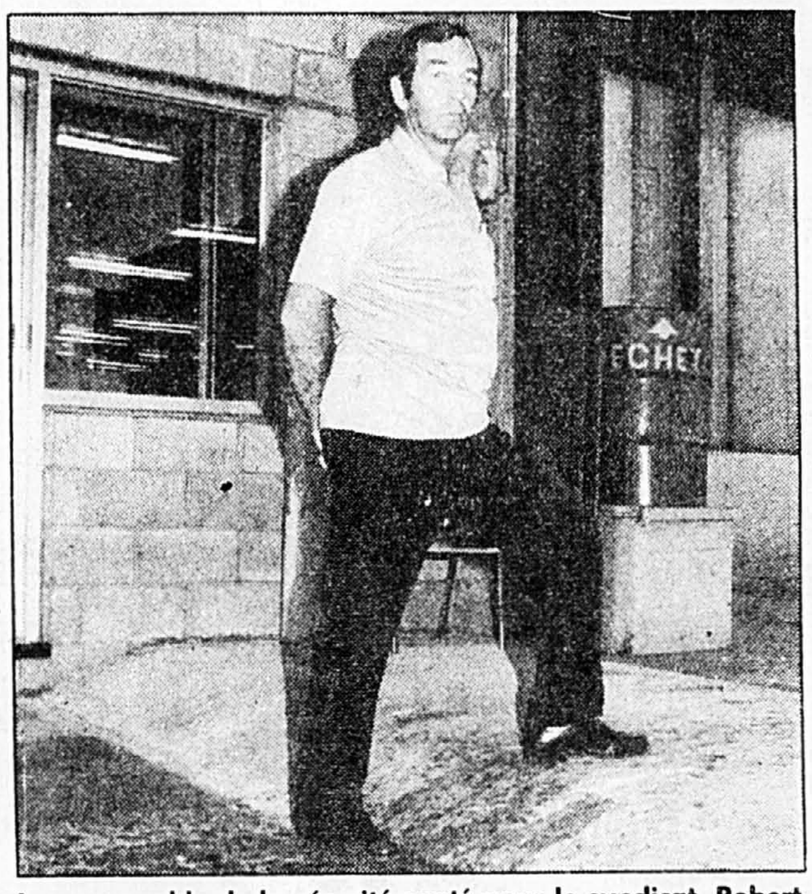

Le responsable de la sécurité-santé pour le syndicat, Robert Noël, montre le fameux « dos d'âne » à l'origine des événements d'hier.
Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

« C'est comme si l'autobus devait monter sur un trottoir. Lorsque les roues arrière passent, l'autobus saute, et le chauffeur est violemment secoué sur son siège. IL y a 15 jours, nous avons averti la compagnie qu'à compter du 19 juin, nos chauffeurs refuseraient de franchir cet obstacle si aucune modification n'y était apportée. La CTL a fait fi de notre requête. Aujourd'hui, elle suspend les chauffeurs, je ne comprends pas du tout leur attitude ».

Le dos d'âne a été posé afin d'aider les préposés aux boites de perception qui doivent vider les recettes de la journée. Une fois pleines, ces boites pèsent près de 25 kilos.

A 1h ce matin, les deux parties ont convenu de former un comité mixte pour étudier les possibilités d'apporter des modifications aux « dos d'âne ». Jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, les autobus vont entrer au garage par une autre porte.

Le président du Syndicat des chauffeurs d'autobus, Jean Desjardins, a mentionné que la situation était toujours très tendue à la CTL. Plusieurs griefs en suspens lors du dernier conflit n'auraient pas encore été réglés.

C'est à la Commission scolaire des Mille-Iles que les étudiants du secondaire ont été le plus durement touchés par cette série de suspensions.

Les avocats de Denis Lortie en appelleront pour obtenir un délai

■ QUÉBEC (PC) — Les procureurs du caporal Denis Lortie, auteur présumé de la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale, s'adressent à la Cour d'appel du Québec en vue d'obtenir un nouveau délai pour la tenue de l'enquête préliminaire de leur client, accusé de trois meurtres et de neuf tentatives de meurtre.

En effet, Me André Royer et Me François Fortier ont décidé d'en appeler, hier, du jugement du juge Yvan Migneault, de la Cour supérieure, lequel à maintenu la décision rendue plus tôt par le juge François Tremblay, de la Cour des sessions de la paix, fixant au 21 juin la tenue de l'enquête préliminaire.

La défense avait fait valoir, devant le juge Migneault, que le juge Tremblay n'avait pas exercé judiciairement sa discrétion en fixant l'enquête du caporal Lortie à une date qui ne permettait pas à ses avocats de préparer adéquatement leur cause, « ce qui constituait une négation des droits fondamentaux et un déni de justice ».

Les deux procureurs soutiennent, entre autres, que le juge Migneault a erré en droit en sanctionnant la décision du juge François Tremblay, en ne tenant pas compte de leur incapacité physique à préparer adéquatement l'enquête et en ne tenant pas compte de l'importance d'une enquête préliminaire pour la défense dans un dossier semblable.

La défense souhaite que cette enquête soit reportée à une date postérieure au 20 juillet.

Distefano et Bienco victimes de règlements de compte?

■ Des règlements de compte seraient à l'origine des deux meurtres survenus lundi soir. Le copropriétaire du restaurant Le buffet Régina, situé au 5935, boulevard des Grandes-prairies, à Saint-Léonard, M. Nick Distefano, 43 ans, a été tué de deux balles, vers 21 h.

Deux clients qui avaient rendez-vous à son restaurant ont fait la macabre découverte. La victime demeurait au 8989, rue DesCartes, à Saint-Léonard.

Un autre homme âgé de 33 ans, M. Pietro Bienco, bien connu des milieux policiers, a été trouvé sans vie sur un trottoir, à l'angle des rues Étienne-Blanchard et René-Labelle, dans le domaine Saint-Sulpice, vers 23 h 30. Il avait été abattu de deux balles.

Hier après-midi, une tentative de meurtre s'est produite au 1955, rue Mont-Royal. À leur arrivée sur les lieux, les policiers ont trouvé une femme dans la vingtaine, ensanglantée, qui semblait avoir été poignardée ; à l'intérieur, son compagnon gisait sur le plancher. Tous deux ont été conduits à l'hôpital et la police fait enquête.

Deux accidents mortels en une heure à Joliette

■ JOLIETTE (PC) — Deux accidents mortels se sont produits hier dans la région de Joliette.

Le premier est survenu vers 16 heures sur l'autoroute 40. La victime est un jeune Américain de 13 ans, domicilié en Utah. Sa mère qui conduisait l'automobile, aurait perdu la maîtrise de son volant. Elle a été blessée.

Le deuxième accident s'est produit une heure plus tard, à Saint-Félix-de-Valois. Un motocycliste s'est tué lorsque son véhicule a heurté de plein fouet une auto venant en sens inverse.

La victime a été identifiée comme étant Martin Rainville, 19 ans, de Saint-Félix de Valois.

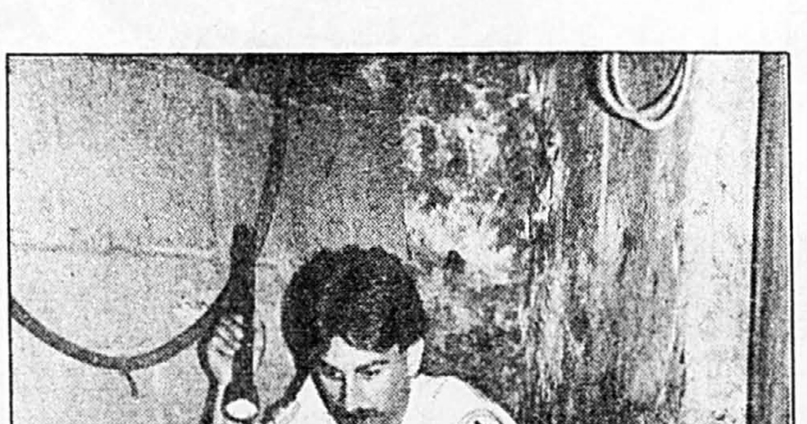

photo LA PRESSE

C'est au sous-sol de l'immeuble situé au 1955, rue Mont-Royal, que s'était réfugié un homme qu'on a retrouvé baignant dans son sang, alors que sa compagne gisait ensanglantée dans le logement.

À LA CÉCM

Peu de femmes visent les postes de direction d'écoles et y accèdent

■ La CÉCM vient de combler 61 postes de direction dans ses écoles du secteur francophone. Seulement 13 femmes ont décroché cette promotion et presque toutes dans des écoles primaires. Cela tient-il aux règles du jeu des nominations ? Il appert d'abord que les femmes dans le système d'enseignement, tiraillées entre leur vie familiale et leurs ambitions professionnelles, convoitent en faible nombre ces responsabilités administratives.

NICOLE BEAUCHAMP

« Très peu de femmes, toutes proportions gardées, se présentent aux concours de promotion », constate en effet Mme Hélène Demers, conseillère en développement au services des ressources humaines de la CÉCM dans un document de travail qu'elle vient de terminer.

La sélection des directeurs et directrices d'écoles primaires, secondaires et spécialisées en enfance inadaptée, se fait en deux étapes. Par le biais de concours, la CÉCM se constitue ni plus ni moins un réservoir d'aspirants. Elle dresse une liste d'admissibilité à partir des candidats qui ont réussi les épreuves. Au gré des postes de direction qui se libèrent, ces personnes admissibles posent leur candidature.

40 femmes sur 135 candidats

D'après les derniers chiffres disponibles, 40 femmes figuraient parmi les 135 candidats qui se sont présentés aux concours pour des postes de directeur ou d'adjoint tenus en 1980-81. Par rapport aux deux concours précédents, il s'agissait d'une faible augmentation de 5,6 p. cent.

Celles qui tentent d'accéder à cet échelon dans la pyramide administrative se classent mieux que leurs confrères à ces sortes d'examens de promotion. Ainsi, 22 des 40 candidates de 1981 se sont retrouvées sur la liste d'admissibilité aux postes de directeur et d'adjoint au directeur en comparaison des résultats obtenus chez les hommes, soit 37 des 95 candidats.

Les femmes ne manquent donc pas d'aptitudes et de compétence. À quoi donc attribuer la disproportion flagrante entre la composition féminine de l'effectif enseignant (plus de 80 p. cent au primaire et 40 p. cent au secondaire) et leur représentation dans les postes de direction ?

« Une mère qui enfante est d'abord accaparée par son enfant. Cela semble être un lieu commun oublié au moment où est faite l'analyse statistique du nombre de femmes se présentant à des postes de promotion. Ce lieu commun devient un choix comportant encore plus d'ambivalences pour la femme hautement scolarisée qui verra s'affronter les ambitions professionnelles pour lesquelles elle est formée et les ambitions maternelles dont elle est porteuse », signale pour sa part Mme Demers.

De fait, l'âge moyen du personnel dans le réseau de la CÉCM gravite autour de 43 ans. Cette réalité recouvre tout un monde de valeurs, d'attitudes et de comportements.

Un autre pavé dans la mare de Lévesque

■ Le résultat des trois élections partielles de lundi aura sûrement des répercussions sur l'avenir du président du Parti québécois et premier ministre, **René Lévesque**.

Cette formation politique est en déroute. La perte de la circonscription de Marie-Victorin, considérée comme un château fort du PQ, confirme la débandade révélée par plusieurs sondages sur l'opinion publique. La victoire éclatante des libéraux dans ce comté de la Rive-Sud est aussi interprétée comme une cuisante défaite personnelle pour M. Lévesque. Un pavé de plus dans sa mare.

Au congrès national du PQ, au début du mois, plusieurs militants s'interrogeaient déjà sur les perspectives d'avenir de M. Lévesque. Certains prévoyaient même son départ en septembre. À la lumière de nouveaux sondages qui diraient que le PQ est enlisé, il pourrait profiter de la situation pour tirer sa révérence. Un scénario très plausible, estiment des observateurs.

Bien que le député de Taillon ait indiqué clairement qu'il mènerait ses troupes lors des prochaines élections, cette affirmation n'avait pas éliminé le specticisme des membres. Surtout après l'adoption de la résolution voulant que chaque vote accordé au PQ lors de ce scrutin soit interprété comme un OUI à l'indépendance. Ce qui était considéré, par plusieurs ministres notamment, comme un «irritant» supplémentaire et inutile.

Sur le coup, M. Lévesque avait déclaré que l'adoption de cette résolution était un geste pour le moins «malhabile», posé par des militants très engagés et pressés. Puis, il s'était ravisé, en précisant qu'il pouvait vivre avec cette situation.

Un parti à refaire

Ce n'est toutefois pas seulement l'avenir politique de M. Lévesque qui est en jeu. C'est aussi celui du Parti québécois, fondé en 1968 à la suite de la fusion de plusieurs mouvements indépendantistes. À cet égard, les commentaires de la nouvelle vice-présidente du parti, **Nadia Assimopoulos**, après les défaites de lundi, en disent long sur l'état dans lequel se retrouve le parti.

Mme Assimopoulos a convenu, hier, qu'il fallait que le PQ reparte presque à zéro. Elle a aussi reconnu, implicitement, que les députés — et surtout les ministres — étaient coupés de la population. «Ceux-ci étant sans doute trop préoccupés par d'autres priorités», gouvernementales et administratives. Ce malaise étant surtout très remarqué dans les *comtés orphelins*, soit ceux qui sont représentés à l'Assemblée nationale par des libéraux, a-t-elle souligné.

En ce qui concerne l'avenir du chef, Mme Assimopoulos, perçue comme un élément de l'aile gauche du parti, a déclaré: «M. Lévesque a toujours su prendre ses responsabilités. Il avisera lui-même, le moment venu, de la décision à prendre.» Mais si la situation continue à se dégrader, il faudra que le parti avise. Pour le moment, rien ne presse. Il vaut mieux attendre encore quelques mois, a-t-elle souligné.

Elle explique aussi les défaites, dans Marie-Victorin, Sauvé et Marguerite-Bourgeoys, par le fait que le «virage» économique, entrepris par le gouvernement Lévesque il y a quelques mois, n'a pas encore eu d'effets tangibles dans la population. Un décalage qui devrait être comblé d'ici peu, selon la vice-présidente.

Attitude étrange

L'ex-président de l'association péquiste du comté du premier ministre, **Jean Babin,** qui a quitté ce poste il y a deux mois, a pour sa part souligné qu'il avait trouvé très étrange l'attitude de M. Lévesque lors du dernier congrès. En acceptant la résolution sur l'interprétation du vote, a-t-il précisé, M. Lévesque a eu l'air «d'un gars qui perd du poil de la bête».

Ce qui n'avait pas été le cas au congrès précédent, en décembre 1981. Il n'avait alors pas hésité, a-t-il rappelé, à dénoncer une résolution adoptée par les congressistes. Celle-ci stipulait que le processus de l'indépendance devait être «enclenché» par le PQ dès que reporté au pouvoir avec une majorité de sièges. Et ce, même si le parti n'obtenait pas la majorité des voix des électeurs. Le ***référendum*** avait ramené les troupes à l'ordre.

Est-ce que M. Lévesque aurait dû poser un nouveau geste d'éclat au dernier congrès? Jean Bazin s'interroge. Il en arrive à la conclusion que M. Lévesque a peut-être jugé que ce n'était pas le temps de «grimper dans les rideaux» à la veille des vacances estivales. Il prépare possiblement autre chose pour l'automne, dit-il.

Quant à l'avenir de son chef, M. Bazin avoue qu'il se pose de «sérieuses questions à ce sujet, à savoir s'il doit rester ou partir». Dans le contexte actuel, affirme-t-il, c'est tout de même M. Lévesque qui est le seul leader capable de conduire le Québec à l'indépendance.

Dernière bataille?

Connaissant l'entêtement de M. Lévesque, certains soutiennent par ailleurs qu'il fera la prochaine campagne électorale à la tête de ses troupes. Quitte à conduire son parti à un «suicide politique» certain.

Les «durs» du PQ aimeraient mieux perdre une élection qui porterait sur l'indépendance, quitte à se retrouver dans l'opposition pour se refaire une virginité.

Dans cette hypothèse, le PQ éclaterait: on pourrait assister à la formation d'un parti prônant l'association avec les États-Unis, comme certains le proposent depuis des années, alors que les tenants de la cause indépendantiste se retrouveraient dans une nouvelle formation, marginale.

Mulroney sera reçu demain par Reagan

■ OTTAWA (PC) — Le chef conservateur Brian Mulroney se rend aujourd'hui à Washington pour une visite de 48 heures au cours de laquelle il rencontrera en tête-à-tête le président américain Ronald Reagan.

Il s'agit du premier voyage officiel à l'étranger qu'entreprend M. Mulroney depuis son élection l'année dernière à la direction du Parti conservateur.

M. Mulroney fera demain connaissance pendant une quarantaine de minutes avec le président Reagan dans son bureau Ovale de la Maison-Blanche.

Le programme de sa visite prévoit également des rencontres avec le secrétaire d'État George Shultz, le secrétaire du Commerce Malcolm Baldridge et celui du Trésor Donald Regan.

Le chef conservateur estime que les relations canado-américaines se sont détériorées sous Trudeau. Il a promis qu'un gouvernement conservateur à Ottawa améliorerait les rapports entre les deux pays en resserrant leurs liens économiques et militaires.

M. Mulroney a proposé, entre autres, de créer de nouveaux mécanismes de collaboration dans le but de régler les litiges qui opposent le Canada et les États-Unis au sujet notamment du commerce international et de l'environnement.

Accusant le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral d'avoir fait preuve de laxisme en matière de défense, M. Mulroney s'est également engagé, dans l'éventualité où il deviendrait premier ministre, à mettre fin à «l'ambivalence et l'incertitude qui continuent de nuire à notre pays dans ses relations avec les USA et ses alliés».

Des responsables du gouvernement américain pourraient par ailleurs en profiter pour demander au chef conservateur de clarifier sa position face à une mesure contenue dans le Programme national de l'énergie à laquelle s'opposent les États-Unis et une bonne partie de l'industrie du pétrole.

Certains dirigeants voudraient que M. Mulroney s'engage encore plus fermement à rayer du programme les dispositions qui garantissent automatiquement au gouvernement fédéral 25 p. cent des intérêts dans les découvertes de pétrole et de gaz naturel situées en mer ou dans le nord du pays.

M. Mulroney a dans le passé qualifié la politique énergétique libérale de «désastreuse» et de «mauvaise», mais certains responsables américains estiment néanmoins que les intentions du chef conservateur en cette matière ont parfois semblé contradictoires.

M. Mulroney doit également rencontrer demain l'équipe éditoriale de l'influent *Washington Post*. Il fait le voyage en compagnie de sa femme Mila et de M. Sinclair Stevens, le critique conservateur des Affaires extérieures.

Les acheteurs montréalais les plus avisés ont vite reconnu la valeur exceptionnelle de ce chef-d'oeuvre architectural et les unités de la Phase 1 ont été vendues en un temps record.

Une demande remarquable!

La Phase 2 débute et offre la même qualité, panoplie d'installations sportives, parc de verdure bordé de fleuve, soit les mêmes avantages qui ont rendu la Phase 1, le condominium le plus recherché.

Appartement de 1 chambre à coucher: Prix à partir de $74,000. Appartement de 2 chambres à coucher: Prix à partir de $79,000. Appartement de 3 chambres à coucher: Prix à partir de $148,000. Maison-condominium riveraine: Prix à partir de $202,000.

Le fleuve sauvage dans votre jardin, le centre-ville, à votre porte.

Bureau de vente
70 rue Berlioz,
île des Soeurs
Tél.: 769-4524
Heures d'ouverture:
De 12h. à 19h. tous les jours

LES VERRIÈRES SUR LE FLEUVE

Partez du bon pied avec 50% de rabais.

Durant l'été, lorsque nous avons des sièges en surplus, nous pouvons offrir des rabais en surplus.

Aucun pré-arrangement. Aucune réservation. Pas de contraintes. S'il y a un siège de libre, vous monterez à bord en ne payant que 50% du tarif régulier tout en obtenant notre service personnalisé...d'une classe à part.

Alors partez du bon pied! Procurez-vous votre billet chez votre agent de voyages ou à l'un des comptoirs de Nordair et épargnez...50%.

Aller simple vers: Toronto 57$** **Aller simple vers: Ottawa 39$ **Aller simple vers: Hamilton 57$**

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Toronto:	7h, 7h45,*16h30, 17h30, 18h40	18h	15h, 18h40
Ottawa:	7h15, 12h45, 16h30, 18h40		15h, 16h30, 18h40
Hamilton:	7h15, 12h45, 16h30, 18h40		16h30, 18h40

*Sauf vendredi.

Rabais offert du 24 juin au 5 août 1984 entre les villes suivantes: Montréal, Ottawa, Toronto et Hamilton.

NORDAIR

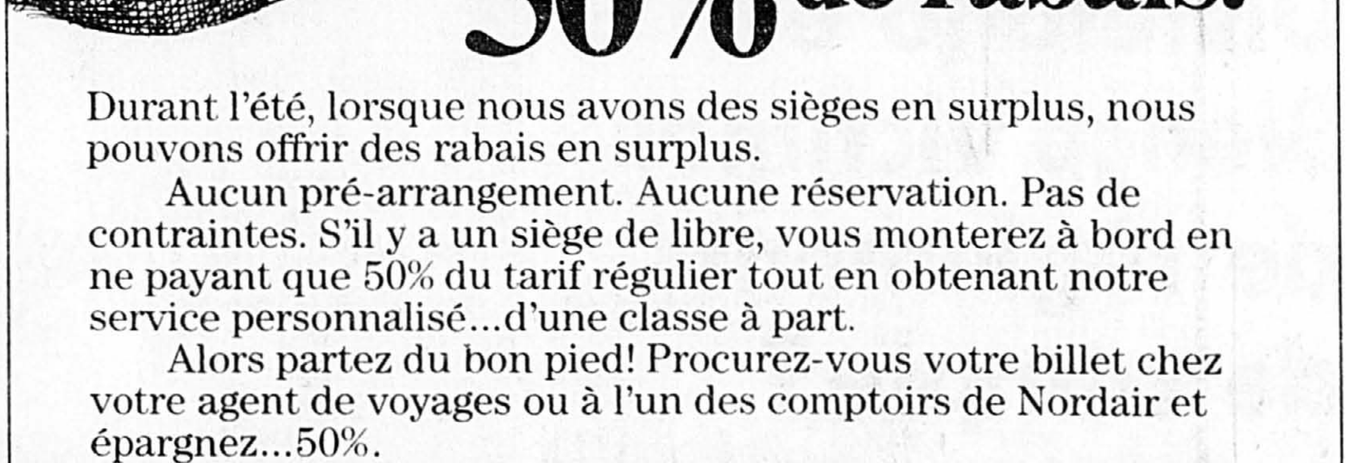

UNE CLASSE À PART

sélectronic

les MOBILE AUDIO SYSTEMS

Autoradios ABORDABLES

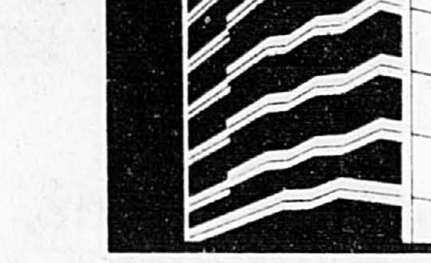

195$

- Radio AM/FM stéréo cassette MEI CX 137 M
- Ampli égalisateur MEI EA 815 B
- 2 haut-parleurs MEI SK 620 F (6½") Co-Axiaux 60 watts total admissible

la formule STÉRÉAUTO

Financement disponible ou cartes de crédit

VISA

- Laval, 575, boul. St-Martin ouest à l'ouest du boul. des Laurentides, 668-9880
- Anjou, 6200, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine coin Beaubien, sortie Yves-Prévost, 352-6200

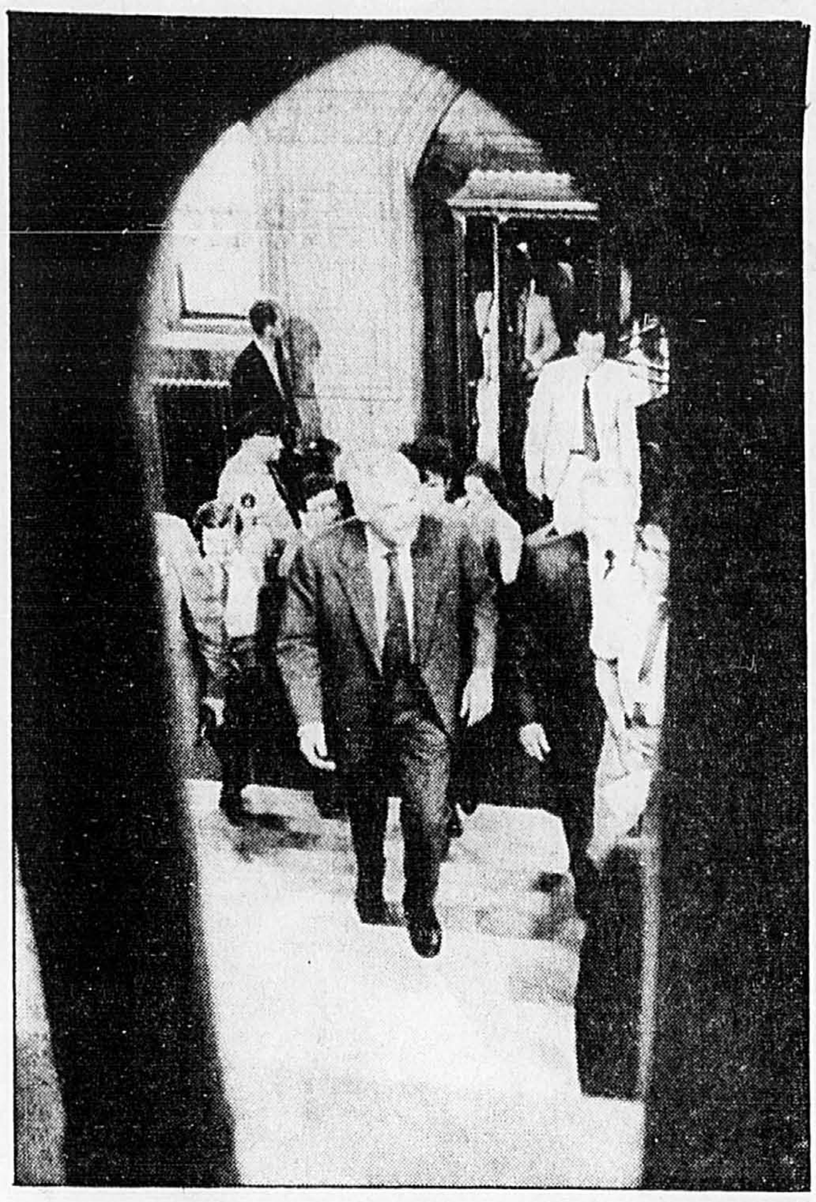

téléphoto UPC

John Turner a rencontré hier, pour la deuxième fois en trois jours, le premier ministre Pierre Trudeau.

PAS DE PROBLÈME POUR LES NOMINATIONS DE TRUDEAU AU SÉNAT

Turner offre un poste à Chrétien

■ OTTAWA — Le nouveau chef du Parti libéral du Canada, John Turner, a fait une proposition précise à son ex-rival, Jean Chrétien, pour un poste au sein de son cabinet. M. Turner a fait cette révélation, hier, lors d'une brève discussion avec les journalistes.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

MM. Chrétien et Turner se sont rencontrés de nouveau, hier matin. « M. Chrétien m'a dit qu'il réfléchirait à mon offre », a déclaré le nouveau leader. Il n'a pas précisé quel ministère il avait offert à l'actuel responsable de l'Énergie.

Toutefois, durant la campagne à la direction libérale, M. Chrétien a indiqué à des journalistes qu'il aimerait avoir la responsabilité des Affaires extérieures, poste qu'il n'a jamais occupé. Il deviendrait le premier francophone à diriger ce ministère.

Les deux hommes doivent se réunir à nouveau bientôt pour discuter de l'avenir politique du candidat défait.

M. Turner s'est entretenu avec les représentants des médias après une rencontre d'une heure et demie avec le premier ministre Trudeau, hier après-midi.

« Nous avons discuté des modalités de la transition, a dit le nouveau chef libéral. Je serai premier ministre vers la fin du mois, a-t-il ajouté, à une date qui reste à déterminer entre M. Trudeau et moi. »

La date la plus souvent mentionnée sur la colline parlementaire est le 29 juin. M. Trudeau compte rester en poste jusqu'à ce moment afin de se rendre, à titre officiel, à Québec, dans le cadre de l'arrivée des grands voiliers, la semaine prochaine.

Par contre, le nouveau chef voudrait être premier ministre pour le premier juillet et participer aux célébrations de la fête du Canada.

Conseils d'administration

Hier, M. Turner a aussi été interrogé sur les directorats qu'il conserve jusqu'à la fin du mois. « Je ne fais plus aucun travail pour ces sociétés », a-t-il répondu. Il est membre des conseils d'administration du Canadien Pacifique, de Seagram et de Massey-Ferguson, notamment.

Des députés conservateurs ont questionné à plusieurs reprises le premier ministre Trudeau, à la Chambre des communes, sur les conflits d'intérêts possibles entre les nouvelles fonctions de M. Turner et ses postes d'administrateur de différentes compagnies.

Depuis qu'il a été élu à la tête des libéraux, les hauts fonctionnaires fédéraux informent M. Turner des dossiers les plus urgents et les plus importants du gouvernement.

Les conservateurs craignent que M. Turner divulgue aux sociétéés dont il est administrateur les renseignements que le gouvernement fédéral possède sur elles.

M. Trudeau a dit qu'il était persuadé que M. Turner ne recevait pas d'information confidentielle sur ces sociétés, révélation qui serait contraire aux intérêts du public canadien.

Le nouveau chef libéral a fait parvenir, lundi, différentes lettres de démission aux compagnies dans lesquelles il est impliqué. Ses nombreuses démissions prendront effet à la fin du mois de juin seulement.

Entretemps, il continuera d'être rémunéré par ces firmes. Les directorats de M. Turner lui rapportent environ $100 000 par année.

Hier, après sa rencontre avec M. Trudeau, l'avocat torontois a dit qu'il ne faisait plus aucun travail pour ces compagnies. De plus, a-t-il dit, il ne recevait pas d'information sur ces entreprises dans les dossiers gouvernementaux auxquels il avait accès.

MM. Trudeau et Turner en étaient à leur deuxième rencontre en trois jours pour discuter de la passation des pouvoirs. D'autres réunions sont prévues.

M. Turner a dit qu'il n'y avait pas d'accrochage entre les deux hommes sur les nominations au Sénat auxquelles M. Trudeau veut procéder avant de partir. Une douzaine de postes restent à combler et M. Trudeau voudra remercier quelques-uns de ses collaborateurs avant de plier bagages.

M. Turner a d'ailleurs dit que la rencontre d'hier a permis de discuter des « petits problèmes personnels » d'un premier ministre, par exemple l'évaluation des employés du 24 Sussex.

APPUI À TURNER

MacEachen avait prévenu Chrétien il y a trois mois

■ OTTAWA — L'entourage du ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a réagi hier aux insinuations voulant qu'il ait trahi M. Jean Chrétien en se rangeant derrière M. John Turner juste avant le vote de samedi dernier.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

« M. MacEachen avait prévenu M. Chrétien, il y a trois mois, qu'il ne l'appuierait pas », a affirmé hier un adjoint du ministre.

Il a expliqué que selon M. MacEachen, le ministre de l'Énergie n'avait pas démontré les qualités nécessaires pour diriger le gouvernement.

Le ministre des Affaires extérieures aurait par ailleurs décidé d'appuyer M. Turner parce qu'il estime que la tradition de l'alternance doit être maintenue chez les libéraux.

M. MacEachen aurait également vu un danger de division du parti sous M. Chrétien, advenant une défaite aux prochaines élections.

« Certains anglophones bornés auraient alors imputé la défaite au Québec et aux francophones », a-t-on expliqué à LA PRESSE, en ajoutant qu'un tel danger n'existe pas sous M. John Turner.

L'entourage de M. MacEachen précise que c'est pour le parti — et non pour obtenir un poste dans le prochain gouvernement — que le ministre a appuyé M. Turner.

On estime enfin que M. Chrétien a perdu plusieurs votes après son discours de vendredi soir, en s'associant trop au premier ministre Trudeau.

« C'était une erreur; il aurait dû comprendre que même si les libéraux respectent Trudeau, ils ne sont plus prêts à suivre totalement ses politiques », a-t-on expliqué.

PRESTATIONS DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Ottawa paiera sa part en cas de hausse au Québec

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral paierait automatiquement la moitié de la note, ainsi que le prévoit la loi, si le gouvernement du Québec décidait d'augmenter les prestations de bien-être social aux jeunes de moins de 30 ans.

C'est ce qu'a affirmé, hier aux Communes, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, qui répondait à une question du député libéral de Montmorency-Orléans, M. Louis Duclos.

Cependant, Mme Bégin affirme que le gouvernement fédéral n'a même pas le pouvoir de demander au Québec d'augmenter les prestations aux jeunes assistés sociaux.

« Même si la somme actuelle de $152 par mois est extrêmement faible, je n'ai pas le droit, comme gouvernement fédéral, selon la Constitution, de leur demander ou même de leur suggérer d'augmenter la somme », a soutenu Mme Bégin.

Cependant, affirme-t-elle, « si le gouvernement du Québec en prend l'initiative, ils n'ont même pas besoin de nous demander notre permission, nous rembourserons automatiquement 50 p. cent », a-t-elle affirmé.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, la contribution fédérale aux prestations de Bien-être est de 50 p. cent et cette contribution augmenterait automatiquement si une province décidait d'augmenter ses versements aux bénéficiaires du Bien-être social.

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, rue Saint-Hubert
273-2813
Métro Jean-Talon
1500 est, rue Mont-Royal
521-3164
Métro Mont-Royal
4029, rue Ontario
521-9414
Métro Pie-IX
SPÉCIAL VACANCES
Lot de sandales d'été pour hommes et femmes
24.95$
CHOIX DE GRANDEURS
PRIX INCROYABLE
Pour hommes et femmes, souliers en toile
19.95$
CHOIX DE GRANDEURS
Profitez de ces spéciaux, très beau choix
Personnel compétent pour vous servir.
Chèques personnels acceptés.
VISA
MasterCard

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER D. LANDRY
président et éditeur

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Un sévère désaveu en trois partielles

L'ampleur des victoires libérales aux élections partielles confirme la sévérité du désaveu public envers le gouvernement dont les candidats recueillent moins de 40% des suffrages dans Marie-Victorin, l'une des places fortes, 25% dans Sauvé, naguère fidèle à Jacques-Yvan Morin, et 17% dans Marguerite-Bourgeoys.

Ces trois nouvelles défaites ponctuelles du Parti québécois, qui revêtent un caractère d'inexorable fatalité depuis son avènement au pouvoir, ne peuvent être imputées à la qualité des hommes qui le représentaient, ni au poids des enjeux locaux. En réalité, les questions régionales, comme presque toujours dans les circonscriptions urbaines, ne sont pas déterminantes. Et les candidats ministériels n'étaient pas moins valables que les libéraux. Les causes sont plus profondes.

C'est le gouvernement que l'électorat répudie, sa gestion qu'il condamne, son option qu'il rejette. Ce triple échec, beaucoup plus qu'un simple avertissement comme en lance parfois le peuple à la faveur des partielles, doit être interprété comme une épreuve ratée.

En effet, le gouvernement revendiquait au cours de la campagne sa part généreuse de la reprise économique et insistait sur l'envergure de son programme de relance annoncé en novembre dernier. Or les électeurs ne cautionnent pas cette analyse. Ils ne partagent pas l'optimisme de Bernard Landry. Ils ne croient pas M. Lévesque quand il affirme que le Québec a connu «une meilleure performance qu'à peu près n'importe qui en 1983» et qu'il est prévu que celle-ci sera «spectaculaire en 1984».

Les citoyens ne sentent pas et ne voient pas cette reprise, pas plus qu'ils n'observent les manifestations du plan de relance dont le premier ministre affirme qu'il «marche très bien».

Dans une certaine mesure, cet électorat se montre injuste envers le gouvernement. Car il est reconnu que celui-ci a tout de même déployé des énergies, des moyens et quelques crédits pour aider les victimes de la crise, favoriser le rétablissement des PME, lancer des programmes créateurs d'emplois, rétablir l'équilibre salarial dans le secteur public. Il est vrai que les investissements augmentent quelque peu.

Mais, au total, la reprise n'est pas spectaculaire, ni très vigoureuse. Le commerce de détail éprouve des difficultés; les consommateurs sont prudents; les taux d'intérêt remontent. On ne peut en rejeter la responsabilité sur le gouvernement du PQ. C'est vrai. Mais l'électeur n'est pas non plus disposé à lui attribuer tous les mérites de la reprise. L'amer souvenir des années de récession a laissé des traumatismes autrement plus profonds que le plan de relance n'a suscité de joies.

Pour sortir vraiment du bourbier, souligne encore le PQ, il faut maintenant proclamer la souveraineté. Ensuite, ça ira mieux!

Non, l'électeur ne raisonne pas ainsi. Peut-être est-il trop sévère envers le gouvernement. Mais il ne voit pas pourquoi il décernerait un certificat de mérite à l'équipe ministérielle qui rejette toujours sur Ottawa la responsabilité de la crise et s'attribue tous les mérites de la reprise.

Au lendemain de ces défaites, beaucoup de péquistes font de savantes analyses qui les conduisent à la même conclusion: René Lévesque doit partir; les choses s'arrangeront avec un autre chef! C'est une grande illusion qui ne touche pas la population.

Les Québécois ne réclament pas la tête de René Lévesque. Ils veulent un autre gouvernement, d'autres politiques, un autre langage.

Michel ROY

La loi 65: savoir pour se protéger

On peut dire que les choses ont marché rondement: le 22 juin 1982, l'Assemblée nationale acceptait, dans le sprint qui précède les grandes vacances, la loi 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Deux ans plus tard, le 1er juillet 1984, les Québécois peuvent utiliser les moyens mis à leur disposition pour profiter de ce droit d'accès et de cette protection. Le délai est on ne peut plus raisonnable.

D'autant plus que cette loi touche beaucoup d'organismes publics: en tout, 3,500, qui doivent assurer l'accès à l'information à un public peut-être intéressé mais très peu informé. Ce qui signifie que cette loi 65, qui semble bien rédigée et bien conforme à l'attente de la population, ne pourra probablement répondre adéquatement à tous les besoins qu'après un laps de temps relativement long.

Précaution du législateur: la loi pourra être révisée dans cinq ans. On ne risque pas la condamnation éternelle à l'erreur.

On peut s'attendre à une certaine résistance de la part des 3,500 «responsables», fonctionnaires des ministères, municipalités, commissions scolaires ou autres organismes publics. Le ministre responsable de la loi, M. Jean-François Bertrand, affirme qu'il serait surpris que cette résistance se manifeste chez ses collègues: il est évident que le gouvernement veut profiter de cette loi pour exprimer la transparence qu'il a souvent promise.

Mais il faut s'attendre à de nécessaires difficultés à ce chapitre. Car la mentalité administrative est rarement portée vers la transparence. Que ce soit à Montréal ou à Québec, les administrations aiment profiter du secret. Ce n'est pas en quelques semaines ou quelques mois qu'on va faire valoir les avantages de la transparence. Le mot lui-même qualifie mieux les choses que les institutions ou les personnes. Certains vont donc carrément s'objecter; d'autres vont se sentir incapables de tout accepter. Il faudra du temps avant d'ouvrir les esprits à l'accès.

Puis, la loi aura besoin d'un rodage d'interprétation. La Commission est sûrement prête. Mais les demandes imprévues, les exigences excessives ou même les tests des citoyens l'obligeront à réfléchir avant de transmettre des directives qui créeront une certaine jurisprudence de la réglementation. Comme la loi ne prévoit aucun appel aux décisions de la Commission, celle-ci devra agir avec beaucoup de prudence pour ne pas léser un citoyen, autant celui qui interroge que celui sur lequel on interroge.

La Commission présentera un rapport: tant mieux. On ne peut s'attendre à autre chose d'une loi favorisant la transparence. Il sera peut-être utile de connaître, alors, les noms des organismes qui offrent le plus de résistance ou des personnes qui exercent les lobbys les plus tenaces. En d'autres termes: connaître les ennemis d'une loi nouvelle. Car il est certain qu'ils existent.

Et la loi aura aussi ses adversaires inconscients: les citoyens qu'il faudra sensibiliser à une réalité nouvelle.

Aussi étrange que cela puisse paraître, les citoyens ne connaissent pas bien les avantages de la vérité pour conserver une certaine qualité de vie démocratique. Ils peuvent désirer connaître ce qui ne les concerne pas; et se désintéresser de ce qui les concerne. Ils ne sont pas habitués à approfondir ce qu'ils ne connaissent qu'en surface: on ne les a pas habitués à chercher à en savoir davantage sur l'administration qui les gouverne. Bref, il faudra qu'ils désirent participer davantage au pouvoir qui leur est offert.

Jean-Guy DUBUC

(Tous droits réservés)

(Collaboration spéciale)

Jean-Paul Desbiens

Enfin, Finesherbes vint...

Chacun a déjà lu les quatre lettres fondatrices du monde: INRI — Iejus Nazarenus, rex Iudeorum. En français, elles signifient: Jésus, le Nazaréen, roi des Juifs. Pour satisfaire les féministes, faudrait-il (faudrait-elle) écrire: Jésus, roi-/reine des Juifs / ves? J'ai posé la question il y a plusieurs années. On l'a juste trouvée drôle. D'une certaine façon, *Time Magazine* vient de répondre. Dans le numéro du 7 mai dernier, on fait état d'un miniscandale à propos d'un crucifix où Jésus est représenté avec un corps de femme: Christa. Celui dont Pilate a dit: Ecce HOMO, il était fatal qu'il se retrouve au centre de la question féministe. Je n'entre pas dans le débat théologique. Je note seulement que les Romains crucifiaient les mâles le dos à la croix et les femmes, ventre sur croix. Il y a déjà là un abîme de sens. Passons à la grammaire.

•

Pourquoi dit-on: LE soleil et LA lune? En allemand, soleil est féminin et lune, masculin. Pourquoi dit-on: IL pleut et non pas: ELLE pleut? Pourquoi dit-on: «Une tête et un buste humains?» (Anatole France) La réponse à la dernière question, c'est que si les mots qualifiés sont de genres différents, l'adjectif se met au masculin pluriel. Mais cela n'est pas une réponse de nature à satisfaire Nicole. Pourquoi le masculin l'emporte-t-il sur le féminin dans la grammaire française? Avant de quitter Grevisse, je vois qu'il consignait, déjà en 1953 (notez la date: c'était il y a 30 ans), que «le progrès du féminisme et l'évolution de la vie sociale créeront et ont déjà créé des formes féminines nouvelles...» Et il cite: artisane aviatrice, contremaîtresse, mairesse, ministresse, préfète, oratrice. Il n'avait pas prévu la professeuse.

Ce n'est quand même pas pour rien que les féministes s'attaquent au langage. La langue est tout. Tout est langue. Le problème, c'est l'inculture.

Depuis peu, je dois l'avouer, j'ai essayé de comprendre la barbarie langagière féministe. Je dis barbarie, comme synonyme d'inculture, évidemment. Comme frère enseignant, je me suis longtemps indigné de l'occultation du Frère. Dans les cérémonies, les palmarès et autres distributions de médailles morales ou argentées, on mentionnait les cardinaux, les évêques, les prêtres, les soeurs, les laïcs et parfois les frères. Et dans cet ordre. Malgré mon humilité, cela m'a longtemps agacé. À partir de là, je comprends l'agacement des femmes, en cette matière, tout au moins. Et si je pense aux femmes qui vont à la messe, je comprends leur agacement devant l'occultation systématique de leur identité sexuelle sous prétexte que *homme* comprend *femme*.

J'étais novice. À l'Office, on priait pour le *devoto femineo sexu*. Je me demandais bien qui c'était. Je sais toujours pas. Mais je sais que je suis contre la féminisation rétroactive de la langue. On finirait par ne plus pouvoir se comprendre. Je cite à ce sujet un passage du *Journal d'Eugène Delacroix:* «Voltaire dit très justement qu'une fois qu'une langue est fixée par un certain nombre de bons auteurs, il n'y a point à la changer. La raison dit-il est bien simple: c'est que si l'on change la langue indéfiniment, ces bons auteurs finissent par ne plus être compris. Si, au milieu des innovations du langage ou à leur faveur, il s'élève de nouveaux talents, leur acquisition sera d'un médiocre intérêt, s'il faut leur sacrifier l'intelligence des anciens chefs-d'oeuvre.»

Par ailleurs, je n'ai aucune difficulté personnelle vis-à-vis d'un éventuel sacerdoce des femmes. Il y a longtemps que les femmes enchâssent les aveux des hommes dans leur tire-lire. Le très vieux Sertillanges disait: «L'Église n'a pas fait sa part à la moitié du genre humain.» Je pense quand même que l'Église a déjà fait toute sa part à la femme: Marie est la reine des Anges et du Pape. L'Église a fait la part des femmes prophétiquement. Les féministes réclament la part des femmes maintenant. Cela regarde la politique.

Quant au culturel, il ne se décrète pas. Et puisque nous sommes en révision grammaticale, prenons un autre exemple: maître fait maîtresse au féminin; et contremaître, contremaîtresse. C'est embêtant. Certes, cela peut changer. Le sens des mots évolue. Le mot: curieux, chez Montaigne, signifie: soigneux. On retrouve ce sens dans curé et dans sinécure. Mais pas du tout le sens contemporain de curiosité, d'indiscrétion. Le mot maîtresse peut fort bien finir par perdre la connotation sexuelle qu'il a présentement et depuis longtemps. Mais cela ne se décrète pas.

Quand il veut décréter le culturel, en féminisant géométriquement la langue, le mouvement féministe aboutit à des aberrations proprement illisibles, c'est le cas de le dire. Dans un document produit dans un Cégep, on va jusqu'à écrire un paragraphe au masculin et un paragraphe au féminin, pour être bien sûr de ne pas ameuter les féministes. Il existe un véritable terrorisme féministe. On se sent obligé de dire ou d'écrire: il/elle; étudiant / e; directeur / trice, et tous les accords qui découlent entre parenthèses. C'est infernal.

Cela dit, qui est peu, il demeure que la guerre langagière du féminisme a gagné du terrain. Ce qui est acquis, c'est ce qui correspond à une prise de conscience. Ce qui est acquis est un gain de justice c'est-à-dire de la reconnaissance de l'autre. Mais au bout du compte, c'est le peuple tout entier qui est la véritable manufacture de la langue.

Au mieux, l'homme et la femme sont l'alliance de deux angoisses différentes. C'est pas la grammaire qui en rendra jamais compte.

REVUE DE PRESSE

La défaite de la gauche

La presse parisienne tente de mesurer les conséquences de la sévère défaite de la gauche française aux élections européennes.

Pour *Les Échos*, «le socialisme avait voulu réduire la nation à ses classes populaires, à ses masses laborieuses. Mais l'analyse des votes l'a montré dimanche: ni les salariés dans leur ensemble, ni le groupe des ouvriers, ni ceux qui souffrent du chômage, aucune de ces catégories privilégiées de la vision socialiste n'a donné la majorité de ses voix aux partis marxistes. Il reste, envers et contre tous, des électeurs de gauche: il n'y a pas de «peuple de gauche». Sous le présent amer, le socialisme est-il l'avenir? Là encore le mythe s'effondre, quand le vote des jeunes se disperse sur toute la gamme des choix, sans discordance notable par rapport au vote des aînés. Les Français ont assez d'épreuves à endurer sans qu'on leur impose, en plus, celle du mépris de leur volonté clairement exprimée. On ne défend pas la démocratie contre le peuple. Si son vote de 1984 n'a pas interrompu le mandat légal ouvert en 1981, il en a transformé le mandat moral et politique. Si le mythe socialiste veut s'opposer à cette réalité démocratique, alors, en effet, notre vie publique tout entière en sera empoisonnée.»

•

Même *L'Humanité* (communiste) a reconnu que la majorité de gauche a subi une défaite sérieuse. «Il serait vain et même dangereux pour son avenir qu'elle se le dissimulât à elle-même. Ses électeurs de 1981 lui ont lancé un avertissement sévère en utilisant massivement l'arme de l'abstention. La défaite nous frappe directement et durement. Il est certainement trop tôt pour mesurer les conséquences que la droite va tirer de l'élection de dimanche. En attendant, elle porte une terrible responsabilité historique: celle d'avoir enfanté l'irruption de M. Le Pen sur la scène politique. (...) Quant aux militants communistes, ils ont besoin aujourd'hui de courage certes mais surtout de lucidité. Ils en ont. Ils savent que rien n'est fatal ni éternel: ni les positions les plus solides ni non plus les échecs les plus cuisants.»

•

Pour *Libération*, «les défaites électorales de la gauche se suivent depuis les législatives partielles de janvier 82 et elles se ressemblent toutes à ceci près: elles sont de plus en plus sévères. (...) Toutes les tendances lourdes qui caractérisent le scrutin du 17 juin sont déjà sensibles en mars 83: l'abstentionnisme de gauche, l'effondrement du Parti communiste français, le vote Le Pen et l'opposition parlementaire qui ne gagne les élections que dans la mesure où la majorité s'acharne à les perdre. Le fait majeur qui se dégage de ces défaites successives c'est l'effondrement d'une stratégie, celle de l'Union de la gauche.

•

Sous le titre, «Survie artificielle», *Le Figaro* écrit: «Ce n'est pas un séisme: quand la terre tremble, elle reprend ensuite sa place. C'est ce qu'on appelle en géologie un mouvement géosynclinal: des îles surgissent au milieu de l'océan, des montagnes s'abîment dans la mer. (...) Voilà le gouvernement en état de survie artificielle: les institutions jouent le rôle d'un bloc de réanimation. M. Mitterrand se résoudra-t-il à débrancher les tuyaux qui font encore respirer le premier ministre? La Ve République permet à l'exécutif de braver quelque temps l'impopularité. Mais elle ne l'autorise pas à mettre en oeuvre un mandat que le peuple n'a jamais voulu lui donner.»

Agence France-Presse

RÉPLIQUE

Réquisitoire pour la fluoration

Le docteur Luc Trahan, ph.d., de l'Université Laval, est professeur titulaire de l'Ecole de médecine dentaire et consultant pour l'Ordre des dentistes du Québec.

•

«Il faut lutter, bien sûr, contre la carie des dents. Mais beaucoup de gens de bonne foi ne peuvent pas, en conscience, appuyer la méthode préconisée (fluoruration des eaux) si vigoureusement par les dentistes avant que ceux-ci n'aient, enfin, dissipé de manière non équivoque les inquiétudes légitimes du public», écrivait récemment M. François Zalloni dans un «Réquisitoire contre la fluoruration» (LA PRESSE, Tribune libre, Montréal, le 16 mai 1984) en réaction à

Luc TRAHAN

l'appui renouvelé de l'Ordre des dentistes à cette mesure de prévention de la carie dentaire.

En journaliste de profession, M. Zalloni posait alors un très grand nombre de questions. Pour l'ensemble de la population et même la grande majorité des dentistes pratiquant, les questions posées semblent sûrement pertinentes et effectivement sans réponse. Pour les scientifiques quelque peu familiers avec le sujet de la fluoruration des eaux, il en est tout autrement. En effet, la littérature scientifique extrêmement abondante et qui continue encore aujourd'hui de s'accumuler sur l'utilisation des fluorures en dentisterie préventive contient déjà les réponses à la très grande majorité des questions posées par M. Zalloni. Evidemment, comme sur tout autre sujet, nos connaissances augmentent constamment et certaines font encore l'objet de discussions dans les milieux scientifiques; c'est là le processus normal de l'évolution de la pensée et du développement des connaissances. Il en ressort cependant un consensus: la fluoruration des eaux de consommation est le moyen par excellence pour prévenir la carie dentaire; son innocuité, son efficacité et sa rentabilité économique sont bien établies. Il es dommage que M. Zalloni ait laisié entendre dans son réquisitoire que de grandes dissensions existent parmi les hommes de science. I est vrai que périodiquement des objections sont apportées (c'estencore là l'un des moteurs de la progression des connaissances), mas jamais, jusqu'à maintenant, eles n'ont résisté à l'analyse par es pairs et par conséquent, elles n sont pas retenues.

La recherche de la réalité et de la vérité scientifique passe toujours par le même processus: accumulations nombreuses et diversifiées d'observations, de résultats et de connaissances qui résistent à l'analyse critique poussée et qui finissent par rallier une majorité d'opinion chez les hommes de science. C'est le cas de la fluoruration des eaux de consommation. Peut-être cependant ces mêmes scientifiques sont-ils coupables de ne pas faire connaître assez largement l'état des connaissances auprès du public et génèrent ainsi des inquiétudes comme le souligne M. Zalloni.

Ce court réquisitoire pour la fluoruration des eaux n'est pas l'endroit pour répondre à chacune des multiples questions posées par chacune trouve sa réponse dans de nombreux articles scientifiques, hautement techniques et spécialisés qu'il serait inutile de citer ici. Il faut cependant apaiser les inquiétudes que M. Zalloni soulève et combler un peu le manque de communication mentionné plus haut.

1—Des études distinctes aux Etats-Unis, en Allemagne et en Ontario (par un chercheur québécois) ont nettement établi que la consommation d'eau fluorurée était bénéfique non seulement aux enfants de plus de 12 ou 15 ans, mais également aux adultes (même de plus de 65 ans) lorsqu'ils en avaient consommée depuis leur jeune âge. Les bénéfices chez les adultes sont principalement mesurables en termes d'un plus grand nombre de dents conservées intactes (non cariées, non obturées, ni absentes). De plus, il a été démontré que les caries des racines, problème fréquent chez les personnes âgées, sont plus rares chez ceux qui ont consommé de l'eau fluorurée depuis longtemps. De même, l'on se rend de plus en plus à l'évidence que les fluorures contribuent à une diminution des fractures chez les personnes âgées. L'utilisation de véhicules autres que l'eau, de boisson tel le lait, le sel de table, les comprimés, etc... entraîne la perte d'avantages importants et augmente les inconvénients. En effet, tous les autres véhicules demandent nécessairement de la part de la population une motivation, une éducation et une discipline quotidienne rigoureuse à long terme. Il a été démontré plusieurs fois et de plusieurs façons que les bénéfices s'en trouvent réduits et même disparaissent à moyen terme. De plus, les populations les plus démunies et défavorisées sont les premières touchées; alors que la fluoruration des eaux permet d'atteindre toute la société sans égard au statut socio-économique, à la motivation, etc...

2—L'affirmation que la fluoruration des eaux est la mesure la plus économique qui soit pour prévenir la carie dentaire est appuyée sur de très nombreuses études réalisées un peu partout dans le monde. Une comparaison du rapport coût/bénéfice pour toute une batterie de mesures préventives dans une large gamme de conditions différentes ne permet de tirer qu'une seule conclusion : la fluoruration est la plus avantageuse et de loin. Ceci est dû à un ensemble de facteurs dont le coût d'opération relativement faible et le nombre peu élevé de systèmes de fluoruration nécessaires pour atteindre et protéger une grande population, aux quantités et aux coûts des composés fluorurés utilisés (1.2 partie de fluorure par million de parties d'eau, ce n'est pas beaucoup même si un très faible pourcentage de l'eau ainsi traitée sert effectivement à la consommation humaine) et surtout aux sommes épargnées en soins curatifs par suite de l'efficacité de (50 à 60% de réduction de la carie dentaire) de cette mesure préventive. C'est précisément dans les grands centres comme Montréal que les investissements nécessaires sont le plus rapidement amortis et rentabilisés.

3—L'Oganisation mondiale de la santé (OMS), de même que de très nombreuses autres organisations et associations du domaine de la santé et des sciences aussi bien internationales que nationales favorisent la fluoruration des eaux et renouvellent périodiquement leurs appuis à cette mesure. Ces organisations ont supporté d'ailleurs (et continuent encore de le faire) des groupes de travail et de recherche un peu partout dans le monde. On peut difficilement dire, comme M. Zalloni, que la résolution de l'OMS de juillet 1969 est «formulée en termes très vagues» quand de fait, elle se lit: «La vingt-deuxième Assemblée mondiale de la santé... RECOMMANDE aux Etats membres d'étudier la possibilité d'instituer et, dans tous les cas où cela est possible, d'instituer en tant que mesure de santé publique éprouvée la fluoruration de l'eau fournie aux collectivités lorsque les quantités de fluor absorbées par la population avec l'eau et les autres composantes du régime alimentaire sont inférieures au niveau optimal; ou, si la fluoruration des approvisionnements publics en eau n'est pas pratiquable, d'étudier d'autres méthodes d'utilisation du fluor pour la protection de la santé dentaire.»

Quant au volumineux rapport technique de novembre 1979 que le ministère de l'Environnement du Québec a fait préparer et qui a été fièrement présenté peu après en preuve contre la fluoruration des eaux à une Commission d'enquête américaine, il a été effectivement «écarté» comme dit M. Zalloni, non par les dentistes du Québec, mais par la communauté scientifique internationale. En effet, avant d'admettre ce rapport comme preuve, la Commission d'enquête l'a soumis comme il se doit à une revue par les pairs.

L'image de l'ensemble des scientifiques québécois n'a pas été rehaussée et le rapport a perdu passablement d'éclat quand un groupe d'experts internationaux qui en ont effectué la revue l'ont qualifié de rapport nettement biaisé, incomplet, n'apportant rien de nouveau et sans grande crédibilité. Doit-on s'étonner alors que l'on en fasse peu de cas? Les problèmes causés à l'environnement par les fluorures ne sont pas dus à la fluoruration des eaux de consommation, mais bien à des émissions atmosphériques industrielles localisées résultant principalement de la métallurgie de l'aluminium.

4—Personne ne contestera le fait que la fluoruration consiste à utiliser l'eau de consommation comme véhicule pour administrer une substance visant à prévenir la carie dentaire chez tous les citoyens, sans exception, bon gré, mal gré. C'est là le but et le principal avantage de cette mesure. Il ne faut pas cependant conclure à une médication massive puisque les fluorures ne guérissent aucunement la carie dentaire; ce sont essentiellement des agents naturels (pratiquement omniprésents en très petites quantités dans la nature) ayant une action préventive lorsque consommés en quantité suffisante.

5—Personne ne contestera non plus les principes de l'intégrité de la personne humaine et de la liberté personnelle de choisir des individus. Il faut cependant aussi admettre que ces droits fondamentaux ne sont pas absolus dans une société organisée comme la nôtre. S'il en était autrement, comment pourrait-on admettre l'addition à l'eau de boisson de composés autres que le chlore qui ne sont pas ajoutés pour tuer les microbes? Comment pourrait-on admettre l'addition obligatoire d'iode au sel de table dans le but de prévenir le goitre?

Comment pourrait-on admettre l'addition de préservatifs dans presque tous les aliments préparés industriellement dans le seul but de les conserver plus longtemps? Comment pourrait-on admettre l'addition de vitamines et autres éléments nutritifs au lait, pain, jus, etc...? Le fluor étant reconnu comme élement nutritif naturel et essentiel à l'humain et non comme un médicament, comment peut-on l'assimiler à des substances capables de contrôler les naissances ou d'influencer la manière de penser de la population? On aurait alors non seulement le droit, mais le devoir de s'opposer à des autorités qui brimeraient ainsi la liberté des citoyens. De même cependant, les citoyens et encore plus les organisations et associations du domaine de la santé ont le devoir de demander des autorités, la mise en place de mesures préventives éprouvées, sûres, efficaces et économiques.

6—Tous, comme M. Zalloni, reconnaissent que la carie dentaire est un fléau, particulièrement au Québec. Tous reconnaissent évidemment que la prévention en matière de santé vaut infiniment mieux que les meilleurs soins curatifs. L'état actuel de nos connaissances nous indique clairement qu'il n'existe pas présentement de meilleure mesure de prévention de la carie dentaire pour l'ensemble des citoyens que la fluoruration des eaux. La carie dentaire étant une maladie infectieuse, on peut espérer que la recherche et la progression des connaissances nous apportent éventuellement une meilleure mesure de prévention, efficace à 100%... sous forme d'un vaccin par exemple... alors on relancera le débat à savoir si l'on doit obliger tous les citoyens à se faire vacciner.

En attendant, pourquoi l'ensemble des Québécois ne pourraient-ils pas profiter, comme des millions d'autres personnes dans le monde, d'une mesure préventive établie plutôt que subir une santé dentaire qui laisse à désirer et que tous déplorent?

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

la presse 100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

N.B.
D'autres lettres sont publiées en Tribune libre dans le cahier Z, pages 1,2 et 3.

Les poids et mesures

Situation à corriger dans l'intérêt du consommateur

Commission du système métrique
Montréal

Depuis un bon moment déjà, le gouvernement canadien a pris la décision d'instaurer au pays le système métrique, permettant ainsi à tous les Canadiens de s'adapter à des mesures mondialement reconnues. L'Association d'économie familiale de l'est de Montréal ne peut que souscrire à une telle initiative et souhaiter qu'elle se réalise pleinement dans les plus brefs délais.

Des résultats de ces transformations sont déjà perceptibles actuellement et ce pour le mieux-être de tous malgré les réticences de certains. Les indications des distances en kilomètres, de la vitesse en kilomètres/heure, de la température en degrés Celcius, de la vente de l'essence au litre, sont autant d'acquis sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir. Nous constatons que dans l'ensemble ces mesures furent bien assimilées par le public.

Toutefois, un secteur d'application demeure confus, surtout depuis l'annonce publique que la législation à cet effet n'était pas encore adoptée. Il s'agit des poids et mesures en kilogrammes, en grammes, en litres et en millilitres. Cette confusion évidente se vérifie davantage dans le domaine de l'alimentation. A notre avis l'absence de législation ferme obligeant *l'emploi du système métrique comme système unique* favorise les commerçants au détriment des consommateurs. L'emploi, par exemple, de la publicité pour annoncer leurs produits en mesures impériales et/ou en mesures métriques mêle considérablement les consommateurs qui ne savent plus où donner de la tête.

Voici d'ailleurs une liste d'indications publicitaires qui vous paraîtra peut-être grosse, mais qui n'est qu'un échantillon des plus réels que doivent «décoder» chaque jour les consommateurs moyens et à plus forte raison les plus défavorisés:

Magasin A: $/kg;
Magasin B: $/lb;
Magasin C: $ /kg ou $ /lb, on mêle les deux;
Magasin D: $ /kg imprimé en gros ou $ /lb imprimé en petit, on joue sur la grosseur des chiffres;

Magasin E: $ /kg imprimé en petit ou $ /lb imprimé en gros, on joue sur la grosseur des chiffres;

Magasin F: $ /kg imprimé en noir ou $ /lb imprimé en rouge, on joue sur la couleur;

Magasin G: $ /kg imprimé en rouge ou $ /lb imprimé en noir, on joue sur la couleur;

Magasin H: $ /kg imprimé en gros et en noir ou $ /lb imprimé en petit et en rouge, on joue sur le mélange de la couleur et sur la grosseur des chiffres;

Magasin I: $ /kg imprimé en gros et en rouge ou $ /lb imprimé en petit et en noir, on joue sur le mélange de la couleur et sur la grosseur des chiffres;

Magasin J: $ /kg imprimé en petit et en noir ou $ /lb imprimé en gros et en rouge, on joue sur le mélange de la couleur et sur la grosseur des chiffres;

Magasin K: $ /kg imprimé en petit et en rouge ou $ /lb imprimé en gros et en noir, on joue sur le mélange de la couleur et sur la grosseur des chiffres.

Ça tire du loufoque! Mais c'est la réalité que doivent affronter chaque jour les consommateurs.

Plus d'un y perd son latin quand il essaie de comparer d'un seul coup d'oeil les prix annoncés d'un magasin à l'autre. Or c'est bien connu, en publicité, le premier coup d'oeil est déterminant pour attirer le client éventuel.

Pour remédier à cette situation déplorable de confusion et d'incapacité pour le consommateur de comparer les prix, deux mesures nous semblent appropriées.

Une première, urgente et prioritaire: une législation obligeant l'*application du système métrique comme unique système de poids et mesures au Canada*. La tolérance et l'absence de vigueur en ce domaine perpétue la confusion déjà trop grande due à l'utilisation des deux systèmes, renforce les résistances à l'établissement du système métrique comme unique système et retarde son assimilation et sa compréhension par les consommateurs. Selon nous, le meilleur moyen d'amener les gens à s'intégrer au système métrique consiste à éliminer tout point de référence ou de comparaison.

Une deuxième mesure importante sans être prioritaire nous paraîtrait devoir être appliquée dans un délai raisonnablement court. Elle consiste à vouloir supprimer l'absurdité de l'utilisation de mesures ou de contenants impérials camouflés en mesures ou contenants métriques. Les 454 grammes, 1,36 litre, 541 ml, n'ont rien à voir avec les mesures standard du système métrique. Les valeurs impériales déguisées en métriques sont difficiles de compréhension et d'accès et sans conformité avec la logique métrique. La conversion en valeur métrique réelle des instruments de mesure doit également s'accomplir pour correspondre à une application efficace du système métrique.

Ce sont là les remarques que nous désirions porter à votre attention en ce qui concerne l'établissement du système métrique au Canada et ce dans le meilleur intérêt de tous les consommateurs canadiens.

Nous sommes confiants que dans un avenir prochain, des mesures adequates seront prises à cet effet.

Retarder son application effective ne peut qu'être nuisible à court et à long termes.

Jacques LAUZON
Acef de l'est de Montréal

Pour stimuler le logement coopératif

À l'occasion de l'inauguration de leurs logements, les membres de la Coopérative d'habitation La Loge sont heureux de voir que leurs efforts de plus de deux ans n'ont pas été vains. À l'instar d'autres coopératives d'habitation, cette réalisation prouve que des personnes se sont montrées en mesure de prendre en chardge leur milieu de vie et d'en assumer le contrôle.

Il faut souligner que si la Coop a reçu et recevra des appuis financiers importants pour mener à bien son projet, il n'en demeure pas moins que celui-ci n'aurait pas donné ce résultat sans la détermination de ses membres. Or, nous croyons que ce qui est vrai pour nous, peut et doit l'être aussi pour ceux qui voient dans la formule coopérative une solution à leurs problèmes de logement. Et pour cela, il est nécessaire que les conditions financières et techniques mises en place par les différents paliers de gouvernement qui ont contribué à la réussite du projet soient maintenues et améliorées.

Cela signifie d'une part qu'au niveau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, nous pensons que le nombre d'unités allouées au logement coopératif soit accru substantiellement pour permettre le développement de projets répondant aux besoins exprimés par les longues listes d'attente pour des logements coopératifs. S'il est vrai que ceci implique des déboursés il faut rappeler que, dans la mesure où il fournit du logement social administré et entretenu par ceux qui y vivent, le logement coopératif contribue à une meilleure utilisation des fonds publics en favorisant l'autonomie et la responsabilité des participants tout en coûtant moins cher que des HLM.

D'autre part, nous espérons que le gouvernement québécois révise sa position concernant les subventions LOGIPOP pour les projets bénéficiant du programme fédéral. Bien que comportant des aspects intéressants, le dernier programme québécois en matière de logement ne semble pas tenir compte du fait que les Coops intègrent des personnes et familles à faibles revenus, ce qui est rendu pratiquement impossible dans le nouveau programme. Intégration d'ailleurs plus que souhaitable pour éviter la création de ghettos.

Finalement, nous souhaitons que la ville de Montréal se dote de services en mesure de mieux comprendre la spécificité des Coops et ainsi, de réduire les longs délais que cela ajoute aux difficultés qui ne manquent pas par ailleurs, en particulier dans la multiplicité des intervenants du logement Coop.

Ces trois points, entre autres, pourraient favoriser l'essor du mouvement coopératif en habitation. Mouvement qui ne fait pas que recevoir des contributions économiques mais qui apporte beaucoup à plusieurs niveaux, ne serait-ce qu'en participant à la relance de la construction domiciliaire, en mettant en valeur des terrains laissés à l'abandon, sans compter la démonstration d'une réelle prise en main d'un groupe.

Il faut donc que tous les intervenants donnent la chance aux Coops d'habitation de répondre plus adéquatement à la demande croissante en matière de logement coopératif.

Line DUFOUR
pour les membres de la
Coopérative d'habitation
La Loge (Montréal)

Santé mentale : politique globale

Pour le Front santé du Sommet populaire de Montréal, le rapport de la commission d'enquête sur la qualité des soins donnés à l'hôpital Louis-H. Lafontaine est superficiel et biaisé.

Le Front santé, qui regroupe des groupes alternatifs en santé mentale ainsi que des syndicats CSN et SCFP-FTQ oeuvrant dans le domaine de la santé mentale, considère que les conclusions du rapport sont nettement insuffisantes.

En axant son analyse sur les problèmes administratifs, la commission a passé à côté du problème de fond: la pratique psychiatrique au Québec ainsi que la situation et les besoins des psychiatrisé(e)s.

En effet, la commission prône la désinstitutionnalisation sans analyser l'ensemble de ses conséquences. Aucun inventaire des ressources existantes ni d'examens de la qualité de ces ressources n'a été fait. Quand on sait qu'il en coûte entre $80 et $97 par jour pour héberger un patient à Louis-H. Lafontaine, au lieu de $14.71 dans un pavillon, on peut se demander si cette désinstitutionnalisation ne se fait pas au bénéfice exclusif du ministère des Affaires sociales.

Pour le Front santé, les foyers ou pavillons prônés par le ministère sont souvent des mini-parkings où on fait du gardiennage en l'absence de ressources thérapeutiques adéquates. Bref, on remplacerait des parkings de 2000 places par des parkings de 20 places.

Les témoignages recueillis auprès des intervenants du Front santé tracent un portrait accablant de certaines résidences ou familles d'accueil. Quand on sait que l'on a droit à neuf patients sans déclarer de revenus, on ne s'étonne pas d'apprendre qu'à maints endroits des patients n'ont d'autres activités que la TV, qu'il y ait des cadenas sur les réfrigérateurs ou que l'on y mange du macaroni sept jours sur sept.

Quant aux groupes alternatifs, qui visent à ce que les psychiatrisé(e)s se prennent en main et regagnent leur autonomie, ils sont confrontés à des problèmes financiers constants. Leur source principale de financement repose sur des programmes du type «projet relais», Canada au travail, donc des ressources précaires. Comment croire à la volonté du ministère des Affaires sociales de créer des ressources extérieures alors que les groupes d'entraide ou de ressources alternatives ne reçoivent presque aucun soutien financier du MAS.

Compte tenu de l'état actuel des ressources extérieures, le Front santé constate que la politique de désinstitutionnalisation du MAS n'a servi jusqu'à maintenant qu'à développer le syndrome de la porte tournante. Environ 70 pour cent des personnes qui quittent les institutions psychiatriques y retournent après un séjour plus ou moins bref à l'extérieur.

Les organisations membres du Front santé sont en accord avec la désinstitutionnalisation et la réinsertion sociale des usagers, mais en s'assurant qu'elle s'effectue avec les ressources et les moyens nécessaires. (...)

Le Front santé du Sommet populaire se joint donc aux autres organismes et groupes qui demandent qu'une commission nationale multidisciplinaire fasse enquête sur la situation des psychiatrisé(e)s au Québec ainsi que sur la pratique psychiatrique et élabore une politique globale de la santé mentale.

Le Front santé demande par ailleurs que le ministère des Affaires sociales subventionne de façon plus adéquate des groupes alternatifs en santé mentale.

Jocelyne PARENTEAU
pour le Sommet populaire
Montréal

LA PRESSE

100 ans d'actualités

Le député Fred Rose dans le box des accusés.

ROSE CONDAMNÉ À SIX ANS DE PÉNITENCIER

Le juge souligne la gravité de son crime

FRED Rose, 39 ans, député ouvrier progressiste de Montréal-Cartier, à la Chambre des Communes, déclaré coupable samedi dernier de conspiration dans l'affaire d'espionnage russe au Canada, a été condamné ce matin **(20 juin 1946)** à six ans de pénitencier par l'hon. juge Wilfrid Lazure, qui avait présidé ce grand procès de nos annales judiciaires.

Dans ses remarques, l'hon. juge Lazure a décrit à l'accusé la gravité de son délit dans un pays qui avait rendu Rose heureux, libre et prospère.

«Vous avez sacrifié, souligna le juge, les intérêts et la sécurité du Canada pour donner votre loyauté à un pays étranger.»

Le président du tribunal ajouta que l'accusé n'aurait pas dû oublier qu'il était arrivé au Canada pauvre et misérable et qu'il avait atteint un rang élevé, celui de député à la Chambre des Communes.

«Vous savez, vous comprenez que ce n'est pas un devoir agréable pour le juge que de condamner un prévenu; mais, sans égard aux conséquences, c'est un devoir auquel je ne peux me soustraire, si pénible soit-il.

«Au cours de mes remarques aux jurés, j'ai dit la gravité, selon moi, de l'offense que vous avez commise. Si le complot exposé durant le procès n'avait pas été découvert à temps, ou, découvert, avait été toléré, il est facile d'imaginer les conséquences.

«J'ignore si vous avez réellement compris la gravité du caractère du crime que vous avez commis. Je crois que vous comprenez maintenant parfaitement bien l'importance et les conséquences de votre besogne. On vous a mentionné comme l'un des chefs de la bande. Connaissant le rôle que vous jouiez, ces complices ont dû vous attribuer un rang élevé, un poste de chef, celui d'agent recruteur. A tout événement le crime que vous avez commis est très grave. Par votre travail d'agent vous avez fait tomber la responsabilité sur Lunan.

Le juge rappelle à l'accusé son arrivée au pays.

«Vous n'aviez pas de raison, encore moins de droit, pour faire ce que vous avez fait. Vous êtes né à l'étranger, amené ici, m'a-t-on dit, pauvre et misérable (et je ne dis pas ces choses pour vous offenser ou offenser d'autres, au contraire), mais on m'a dit que c'était là votre situation lorsque vous êtes arrivé.

«Non seulement l'état de ce pays vous a rendu heureux, libre et prospère, mais les citoyens de cette ville vous ont élu à un poste d'honneur et de grande responsabilité. Vous êtes député à notre Parlement.

Au lieu de montrer une profonde reconnaissance à ce pays, vous avez consenti à sacrifier ses intérêts et sa sécurité et à donner votre foi à un pays étranger. Même si vous étiez sincère, ce dont je doute, cette manière de penser et de sentir n'est pas normale et ne peut être tolérée.

Une trahison

«Sous un nom d'emprunt vous avez trahi votre pays d'adoption, la patrie qui vous a tant donné.

Vous êtes le seul à blâmer. Vous avez été merveilleusement bien défendu par Me. Jos. Cohen dont l'habileté est reconnue et par ses avocats-conseils, Me Valmore Bienvenue, c.r., A. Marcus et A. Felner.

«Le maximum pour ce délit est de 7 ans de pénitencier et de $2,000 d'amende. Je crois que ce maximum ne serait pas trop sévère. Mais, comme vous avez suivi mes instructions pour cesser toute activité communiste au cours du procès, je prends ce fait en considération comme d'ailleurs le fait que votre sentence entraînera l'annulation de votre mandat de député.

«Je ne vous condamnerai donc qu'à six ans de pénitencier.»

Avant le prononcé de la sentence, Me M.-A. Hurteau, greffier de la couronne, demanda à l'accusé s'il avait quelque chose à dire.

«Tout ce que je puis dire, répondit Rose, c'est que je n'ai jamais rien fait contre les intérêts du peuple canadien.»

C'EST ARRIVÉ UN 20 JUIN

1983 — Le prince Charles et la princesse Diana charment leurs hôtes, à Ottawa.

1982 — Quelque 50 000 personnes se réunissent au Stade olympique pour rendre hommage au frère André.

1975 — Début spectaculaire de la fête de la Saint-Jean sur le Mont-Royal, pris d'assaut par des milliers de Montréalais.

1973 — Le général Peron rentre en Argentine. Des affrontements meurtriers ont lieu à Buenos Aires.

1959 — Un naufrage cause la mort de 35 pêcheurs dans le détroit de Northumberland.

1956 — Les électeurs du Québec réélisent le premier ministre Maurice Duplessis pour un nouveau mandat.

— Un *Super-Constellation* vénézuélien s'abîme au large du New Jersey. On dénombre 74 morts.

1951 — Le premier ministre Mossadegh décide de saisir les biens de l'Anglo Iranian Oil Co. sur le territoire iranien.

1955 — Une équipe scientifique de l'université Harvard observe à Sigiriya, au Ceylan, une éclipse du soleil de sept minutes, la plus longue en 1 238 ans.

1944 — Plus de 2 250 bombardiers participent à des opérations de jour en Allemagne et en France.

1941 — Les troupes britanniques canonnent Damas, en Syrie. — Le vieux sous-marin américain O-9 s'abîme avec 33 personnes à bord.

1937 — Trois aviateurs russes parviennent à relier Moscou à Vancouver, dans l'État de Washington.

PROJET GIGANTESQUE

LE projet ci-dessous doit être soumis, dès cet après-midi **(20 juin 1924)**, aux autorités de la cité de Montréal. S'il est de nature, après sérieuse étude, à procurer au grand public de Montréal un accès plus facile à la montagne et de nombreux amusements, et s'il offre toutes les garanties financières raisonnables, ce projet mérite d'être pris en sérieuse considération par nos administrateurs. Il n'y a pas de doute que la montagne est un site idéal et que, jusqu'à aujourd'hui, on en a tiré peu d'avantages; il y a aussi quelque chose à faire pour permettre au public d'en jouir amplement. Mais le tout n'est qu'un projet et doit être scruté en tous sens afin que le public soit absolument protégé, et qu'il puisse avoir toutes les garanties possibles et raisonnables.

Suit un long texte signé par Tancrède Marsil, daté du 19 juin 1924, et adressé «à son honneur le maire de Montréal, aux membres de la commis on exécutive et aux échevins de la Cité de Montréal».

Disant parler au nom d'un groupe de financiers, Marsil propose de construire «sur le sommet nord du Mont-Royal, faisant face à l'avenue du Parc, un des plus beaux hôtels-palace qui soient dans toute l'Amérique, ainsi qu'une tour phénoménale d'une hauteur de 500 à 700 pieds, qui sera couronnée de projecteurs lumineux.» *Le tout était évalué à $15 millions, plus $1 million pour les travaux d'embellissement et de terrassement.*

«Tous les matériaux de construction, *poursuivait-on*, granit, marbre, pierre, bois, fer, amiante, etc., viendront de la province de Québec et seront façonnés par nos ouvriers. Nous importerons de l'étranger ce qu'il nous serait impossible de se procurer ici. Nos travaux d'art: sculpture, peinture, céramique, etc., seront confiés aux artistes de chez nous.»

Pour acheminer les Montréalais au sommet de la montagne, Marsil propose, après consultation avec le président de la Commission des tramways, de construire «une voie double, qui partira de la rue Mont-Royal et montera, par gradation, jusqu'au sommet de la montagne, où nous construirons, à nos frais, une gare-véranda, d'une capacité de 8,000 personnes debout.» *Ces tramways, ajoutait-on, se rendraient jusqu'au circuit du chemin Shakespeare qui assurait déjà un service sur le versant ouest à partir du chemin de la Côte-des-Neiges.*

Toujours en matière de transport, le document demande qu'on continue «jusqu'à l'observatoire que nous construirons à ce point extrême et très élevé de la montagne» *la route autorisée jusqu'à la maison de garde Henderson.*

Et que demandaient en retour les promoteurs? En premier lieu, un bail emphytéotique de 99 ans pour tous les terrains requis, avec droit pour la ville de racheter, à tous les 30 ans, «toutes les constructions érigées sur la montagne par ces messieurs, en en payant le coût, plus 15% du coût initial».

En deuxième lieu, les promoteurs demandait que la Cité de Montréal leur accorde «une exemption de taxe de 25 ans, sur le terrain qu'occupera la tour, et la tour elle-même».

Enfin, pour réaliser le tout, les promoteurs promettaient d'organiser «des concours d'architecture et d'architecture paysagiste» *ouverts* «à tous ceux qui s'intéressent à l'embellissement du Mont-Royal, et des prix rémunérateurs seront offerts aux vainqueurs.»

ACTIVITÉS

LA PRESSE à Baie-Comeau

Centre commercial de Baie-Comeau — Voici une occasion rêvée pour les résidents de cette municipalité éloignée de Montréal et qui n'ont pu se rendre dans la région de Montréal, d'apprécier les richesses des archives de LA PRESSE, et plus précisément les volets «100 ans de caricatures», «L'univers de la bande dessinée» et le spectaculaire «100 ans d'imprimerie». Jusqu'au 23 juin inclusivement.

BABILLARD

Une horloge hors de prix

M. Émile Faucher, de la rue Saint-André, à Montréal, a en sa possession une horloge grand-père à laquelle il tient comme à la prunelle de ses yeux. M. Faucher tient cette horloge d'une ancienne de ses locataires, une demoiselle Bélanger qui, dit-il a longuement travaillé à LA PRESSE. Mlle Bélanger lui avait fait don de l'horloge en question, en lui assurant que ladite horloge avait jadis appartenu à Pamphile Du Tremblay, qui fut pendant de longues années président et propriétaire de LA PRESSE. Selon M. Faucher, l'horloge est dotée d'un mouvement Westminster enchâssé dans un cabinet en noyer.

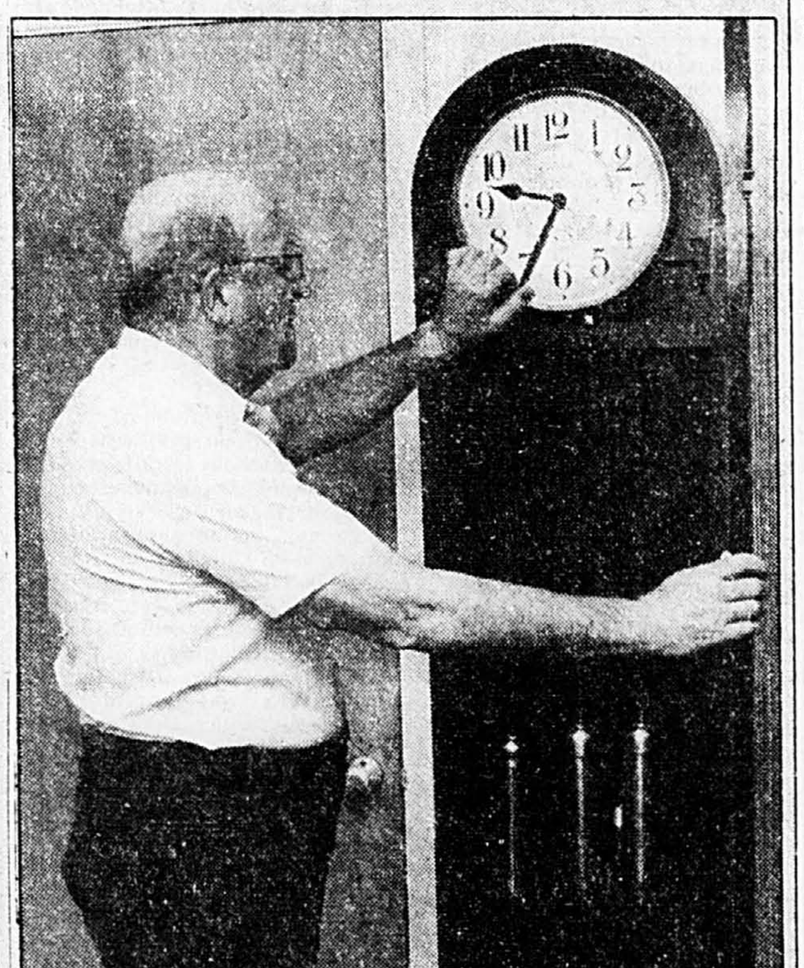

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Sur la scène de l'actualité

L'échevin J.-A.-A. BRODEUR, président du comité exécutif, qui vient d'être réélu à l'unanimité Haut Chef Forestier de l'Ordre des Forestiers Canadiens, au récent congrès tenu à Montréal. Photo publiée le 20 juin 1924.

BUVONS MODESTEMENT

LA «British Medical Association» vient de terminer une enquête dont les résultats dérouteront certainement toutes les opinions courantes sur l'alcoolisme.

Désirant se rendre compte de l'influence exercée par l'alcool sur la durée de la vie humaine, l'association avait chargé une de ses commissions de procéder à une enquête sur l'âge moyen de trois catégories de gens:

1° Ceux qui s'abstiennent complètement de boissons alcooliques; 2° Ceux qui en usent modérément; 3° Ceux qui en font abus.

Cette commission vient de déposer son rapport, quelle publie dans le bulletin de la société.

Ses observations ont porté sur 4,234 cas de décès, comprenant cinq catégories d'individus, et voici l'âge moyen atteint par chacune de ces catégories:

1° Ceux qui ne boivent pas du tout d'alcool: 51 ans 22 jours.

2° Ceux qui sont modérés dans leur consommation alcoolique: 63 ans 13 jours.

3° Ceux qui boivent sans intention de se griser, par simple imprudence: 59 ans 67 jours.

4° Les buveurs habituels: 57 ans 59 jours.

5° Enfin les ivrognes: 53 ans 13 jours.

Il résulte donc de cette statistique que l'âge le plus avancé est atteint par ceux qui boivent modérément, ce qui parait assez naturel; mais ce qui l'est moins, c'est que le minimum de vie soit pour les abstinents, au lieu d'être, comme on le croirait, pour les ivrognes incorrigibles.

Les sociétés de tempérance anglaises et américaines, et l'on sait si elles sont nombreuses, vont recevoir un fameux coup de ces constatations.

Cet article a été publié le 20 juin 1894.

Patterson, le premier poids lourd à reconquérir le titre

JOHANSSON PERD PAR KNOCKOUT A LA 5e

NEW YORK (AFP-AP-UPI) — L'Américain Floyd Patterson a pris une éclatante revanche sur le Suédois Ingemar Johansson hier soir **(20 juin 1960)** au Polo Grounds de New York en battant le tenant du titre par K.O. au cinquième round.

Un an après sa défaite au troisième round par la droite de Johansson, Patterson est devenu, grâce à deux étourdissantes gauches, le premier boxeur au monde à reconquérir le titre mondial des poids lourds.

Johansson était favori du combat, mais il ne prouva pas la confiance suscitée par son premier match avec Patterson. Le jeune champion noir prit le commandement du combat dès le début. Il paraissait plus lourd qu'en juin l'an dernier, mais avait gardé toute sa rapidité.

Ses gauches rougirent les yeux de Johansson dès le début du combat et pendant les rounds suivants, lentement l'oeil gauche de Johansson devait continuer à s'enfler. Le champion du monde parut surpris par les jabs effectifs de Patterson qui, lors du premier combat, avait été au contraire l'apanage du champion d'Europe.

Le knockout

La foule qui, de temps en temps, laisse transparaître des sentiments chauvins, encourage Patterson. L'aspirant reçoit un avertissement de l'arbitre pour coup bas au troisième round mais déjà ses gauches au foie ont fait leur travail. Johansson au quatrième round doit baisser sa garde et c'est à son tour d'accuser une droite bien ajustée de Patterson au bas du visage.

(...) Le Noir lance une magnifique gauche, qui touche Johansson à la mâchoire et l'envoie à terre pour le compte. Johansson est étendu sur le dos. Son pied gauche est agité d'un tremblement pendant plusieurs secondes et il ne put reprendre ses esprits qu'après plusieurs minutes. (...)

LA NAVIGATION DANS LES AIRS

FRIEDRICHSHAFEN, 22 — Samedi **(20 juin 1908)**, le comte Ferdinand Zippelin *(il eût fallu dire «Zeppelin»)* a mis à l'essai son ballon dirigeable, obtenant un complet succès. Toutes les expériences faites jusqu'ici dans la navigation aérienne ont été par lui surpassées.

Le ballon a obéi au gouvernail avec une exactitude absolue.

Peu de temps après le départ, la direction fut changée, des courbes raides et des cercles de plusieurs milliers de verges de circonférence furent exécutés. Le ballon fut ensuite lancé à pleine vitesse en ligne droite, puis revint au garage. Il était resté dans l'air à peu près une heure et demie, et on n'a pas eu la moindre difficulté à le ramener au point de départ.

Il y avait douze personnes sur les deux plates-formes, durant l'ascension. Sur la première étaient le comte Zippelin, le capitaine Hacken, qui tenait le gouvernail, le capitaine Lau, de l'état-major général de l'armée, le premier mécanicien Duerr, le baron von Bassus, et trois mécaniciens. L'autre plate-forme contenait le fils du comte Zippelin, le major von Hese, le mécanicien-chef Kober et le docteur Uhland.

En atterrissant, le comte Zippelin a déclaré qu'il était satisfait de son appareil, à l'exception du gouvernail de côté, qui n'a pas fontionné tout à fait aussi bien qu'il l'aurait désiré. Il faudra un changement, dit-il, avant qu'un long voyage puisse être entrepris, ce qui ne sera probablement pas avant deux semaines. Le comte fera une nouvelle ascension mardi.

Une attaque contre l'île de Vancouver

TOKYO, 22 (B.U.P.) — De la radio de Tokyo — La radio de la capitale du Japon a annoncé, aujourd'hui, qu'un sous-marin japonais a bombardé l'île de Vancouver, Colombie-Britannique, dans la nuit de samedi **(20 juin 1942)**. Elle a déclaré: «C'est le premier coup porté à la terre ferme canadienne. Ainsi a-t-il été démontré au Canada qu'il est attaqué à la fois par les flottes de l'Axe, tout aussi bien du côté oriental que du côté occidental.»

La radio de Tokyo a fait observer que l'attaque de l'île de Vancouver suit de moins de vingt jours les raids japonais contre Dutch Harbour et contre Midway. Elle a rappelé le bombardement japonais de la côte de la Californie, le 23 février, «qui a causé tant de consternation chez le peuple américain».

Communiqué officiel

Ottawa, 22 — Le ministère de la défense nationale a émis, tard cet après-midi, la déclaration suivante: «Le commandant en chef des défenses de la côte ouest rapporte que le poste de télégraphe du gouvernement du Dominion, à la pointe Estevan, île de Vancouver, a été bombardé par un sous-marin, à 10h.35 (heure du Pacifique), samedi soir. Aucun dégât n'a été causé».

U. DE MONTRÉAL

Autre écueil pour les chargés de cours

Les chargés de cours de l'Université de Montréal, qui tentent depuis décembre 1978 de former un syndicat pour les représenter auprès de cette institution, ne sont pas encore au bout de leurs peines sur le chemin plein d'écueils de la difficile accréditation.

Ils ont connu des difficultés dès le départ, et successivement devant un commissaire du travail, le tribunal du travail et, plus récemment, devant la Cour supérieure.

Puis, en cours de route, ils ont voulu syndiquer également les enseignants chargés de cliniques. Cela n'a évidemment pas simplifié les choses. On s'est demandé si cette nouvelle requête pouvait être considérée comme un renouvellement de la demande déposée il y a six ans, puisque de nouveaux «syndicables» étaient maintenant en cause.

Le commissaire Galipeau, pour sa part, s'est dit d'avis que s'il l'accordait, il en viendrait ainsi à réviser lui-même une décision qu'il avait antérieurement rendue. Et il s'en défendit bien, surtout qu'un premier jugement avait déjà fait l'objet de deux appels. Le dernier, à l'encontre du jugement de la Cour supérieure, n'a pas encore été décidé.

À son tour, le juge Robert Burns, du Tribunal du travail, tout en comprenant le désarroi des chargés de cours et de cliniques devant ces procédures qui se prolongent, entérine la décision de décembre dernier du commissaire Galipeau et suggère aux appelants de reporter leurs derniers espoirs sur le sort que la Cour d'appel pourrait faire à leur avant-dernier pourvoi.

VENTE

TERMES FACILES
PAYEZ EN 90 JOURS
sans intérêt ni frais de crédit

ACHETEZ MAINTENANT
EN VEDETTE CE PRINTEMPS

AUVENTS
de FIBRE DE VERRE
TRANSLUCIDE OU
TOUT ALUMINIUM POUR
BALCON ou PATIO

FAIT SUR MESURE

$525
CHACUN COMPREND

avec un matériau de fabrication exclusive à l'allure de marche d'escalier spécialement conçu pour les auvents (pas pour les clôtures). Vaste choix de plusieurs **superbes couleurs** en fibre de verre ou d'aluminium émaillé cuit.

GARANTIE MORRIS
DEPUIS PLUS DE 59 ANS
MARCHANDISE SATISFAISANTE
POUR 6 ANS ou REMPLACÉE SANS
FRAIS CONTRE LES MATÉRIAUX
DÉFECTUEUX

Mesures et installation par des experts et comprenant de solides colonnes ornementales. Longueur 84", projection 48", pentes 26". Autres grandeurs à prix proportionnels.

Profitez de cette vente spéciale du printemps pour vous doter d'une protection à l'année contre les intempéries avec les magnifiques auvents imperméables W.M. Morris & Fils Ltée. Votre maison fera l'envie de votre entourage.

Les auvents MORRIS sont les seuls qui possèdent les caractéristiques habituelles plus des perfectionnements techniques exclusifs qui en font un achat des plus judicieux. Le nouveau fini émaillé anodisé, peint au rouleau et cuit au four ou de fibre de verre rugueux, sont de loin les meilleurs et les plus durables de tous. Le nouveau système à emboîtement assure la meilleure protection qui soit contre les infiltrations. Et le plus important fabricant au monde de matériaux pour auvents en aluminium offre une garantie complète contre la rouille, l'affaissement, la décoloration ou l'effondrement.
Demandez une démonstration gratuite sans obligation par un de nos représentants.

Il vous montrera nos auvents sur mesure pour fenêtres, portes, balcons, patios, marquises, devantures de magasins, etc. N'OUBLIEZ PAS: W. M. MORRIS & FILS est le précurseur. AUSSI DISPONIBLES: FENÊTRES, PORTES-PATIOS ET LAMBRIS D'ALUMINIUM DE PREMIÈRE QUALITÉ.

MORRIS & FILS LIMITÉE
Le plus grand nom dans le domaine des portes et fenêtres
9172, BOUL. SAINT-LAURENT (entre Legendre et Claberiel)
Découper et conserver pour références futures.

• ESTIMATION GRATUITE •
382-6810
SOIR, JOUR FÉRIÉ ET FIN DE SEMAINE
737-1960

Jusqu'à 50%
sur accessoires et produits chimiques

89.$ SUPER SPECIAL Rouleau Solaire 15 pieds de tuyau

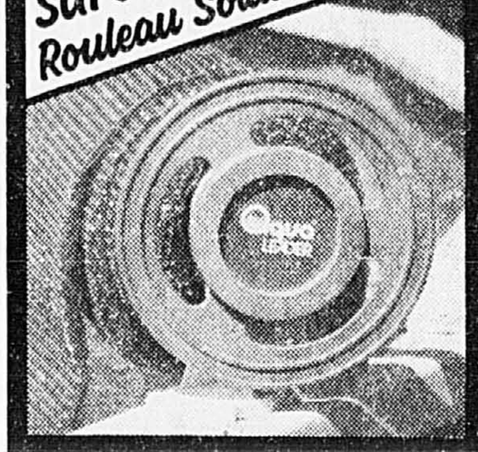

Toile de remplacement
Toile Solaire

2 pour 1

279.$ Filtreur JACUZZI 16 FM

SUPER SPECIAL Jusqu'à épuisement

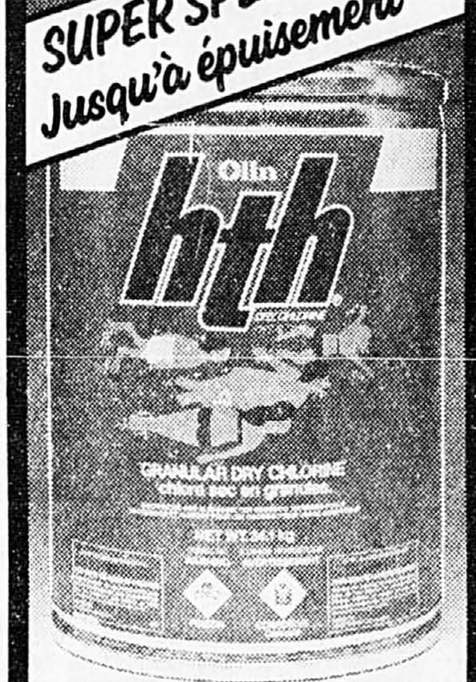

Limité un par client

Bar-B-Q SPECIAL

Balayeuse Abeille 249.$ pour 129.$

Piscine creusée

Quelques modèles encore disponible

Piscine hors-terre

PISCINES
CITADELLE

LONGUEUIL 620, Place Trans-Canada 527-8617
SHERBROOKE (Rock Forest) 4701, boul. Bourque 564-8611
LAVAL 1770, boul. des Laurentides (angle St-Martin) 384-4581
ACPQ
TROIS-RIVIÈRES 8255, boul. Jean-XXIII 377-2921
SHAWINIGAN 2385, rue Saint-Marc 539-6431
JOLIETTE 564, rue St-Charles-Borromée 759-8110
BROSSARD 6655 boul. Taschereau 676-6655
REPENTIGNY 545, rue Notre-Dame 585-0100
CHÂTEAUGUAY 279, boulevard Anjou 691-5030
SAINTE-THÉRÈSE 259, boul. Labelle 435-1983
SOREL/TRACY 825, route Marie-Victorin 742-7962
VICTORIAVILLE (Arthabaska) 54, rue Girouard 357-8344
ST-HYACINTHE 2760, rue Bourdages 773-5667

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi 9h00 à 21h00
Samedi 9h00 à 17h00 - Dimanche 11h00 à 17h00

24 juin OUVERT / 25 juin FERMÉ

Passez des Vacances d'été Inoubliables

TENANT! TENANT!

Cet été mettez-vous à l'heure de l'informatique, en famille.

Profitez dès maintenant de notre offre spéciale d'été pour acheter votre Apple IIc. Pendant une période de temps limitée vous pouvez acquérir un Système IIc complet, comprenant une unité de visualisation Apple, un progiciel tuteur de 4 disques ainsi que 3 logiciels éducatifs pour la somme modique de 1995$.

Malgré la petite taille du IIc (moins de 8 livres) il est d'une puissance incroyable. Il peut exécuter 10 000 logiciels pour les affaires, l'éducation, la maison ou les loisirs. Et en plus, il est tout prêt à fonctionner, vous n'aurez qu'à l'emporter chez vous et le sortir de la boîte. Avec les disques tuteurs pour vous aider à démarrer vite et facilement, toute la famille peut s'en servir.

Laissez-vous tenter, allez découvrir notre ordinateur, le petit dernier d'Apple chez Innovations en Informatique.

Apple IIc

LE SYSTÈME COMPREND:
- Un ordinateur à mémoire de 128K.
- Une unité de disque incorporée.
- Une unité de visualisation monochrome Apple de 9 po.
- Un progiciel tuteur de 4 disques.
- Connexions incorporées pour l'imprimante, le modem, unité de disques supplémentaire et la souris AppleMouse.

On peut se procurer la souris AppleMouse et le support d'unité de visualisation en option.

AVEC EN PLUS
- 3 logiciels éducatifs au choix.

OFFRE SPÉCIALE DE LOGICIEL!
Nous disposons d'une collection logiciel éducatif impressionnante. Vous pourrez choisir trois logiciels appartenant à des domaines aussi variés que l'acquisition du vocabulaire, l'orthographe, la grammaire, la lecture, et la géographie.
Tout cela est compris sans supplément dans le prix de votre Système Apple IIc.
Cette offre est valable jusqu'au 30 juin 1984.

Le système complet ne coûte que 1995$

apple Concessionnaire agréé Apple.

Apple et AppleMouse sont les marques déposées d'Apple Computer Inc.

innovations en informatique
Computer Innovations Corporation
Simpsons la Baie
- Simpsons, centre-ville 288-7364
- Simpsons, Pointe-Claire 694-4550
- la Baie, centre-ville 288-7521

Québec 84

Aucun des voiliers n'est en danger

GASPÉ — Aucun des voiliers rapportés comme disparus jusqu'à tôt hier matin n'est en danger.

PIERRE VINCENT
envoyé spécial de LA PRESSE

De forts vents soufflant jusqu'à 40 noeuds, accompagnés de rafales de 50 noeuds (environ 65 kilomètres à l'heure) ont rendu les conditions maritimes particulièrement hasardeuses dans la nuit de lundi à mardi. Les pêcheurs parlaient hier de vagues de 30 pieds.

Aussi a-t-on pris très au sérieux à la Garde côtière l'information rapportant, vers 3 heures du matin, un appel de détresse au large de Paspébiac dans la Baie des Chaleurs.

Deux hélicoptères et un bateau de sauvetage ont été aussitôt dépêchés sur les lieux. Ils ont patrouillé le secteur tout l'avant-midi.

« On n'y a vu aucun débris, aucune tache d'huile ni aucun autre indice pouvant montrer qu'il y ait eu naufrage, explique le capitaine Hubert Desgagnés de la Garde côtière. Les conditions climatiques étaient bonnes pendant tout le temps des recherches. On n'a rien trouvé, aussi a-t-on décidé d'interrompre les recherches à midi.

« Nous considérons, poursuit le capitaine Desgagnés, que ce fut une fausse alarme. Ou bien c'est quelqu'un qui a décidé de s'offrir un feu de la Saint-Jean en se débarassant de son vieux « stock » de fusées de détresse, ou bien c'est quelqu'un qui fut momentanément en détresse et qui s'est débrouillé tout seul pour aller se mettre à l'abri. »

Le Gaspé

Quant à la goélette *le Gaspé*, pour laquelle le gouvernement du Québec lançait un avis de recherche lundi soir dernier, on a su hier qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter : le voilier du Commissariat général aux célébrations 1534-1984, battant pavillon français sous son ancien nom *Adélie* et ayant sept membres d'équipage (majoritairement québécois) est tout simplement parti avec une dizaine de jours de retard des Açores.

Selon les experts, dans la meilleure des hypothèses, *le Gaspé* ne pourra toutefois arriver à Québec avant le 5 juillet. C'est-à-dire très exactement le jour où il devait commencer sa tournée québécoise de promotion des fêtes du 450e devant le conduire à Trois-Rivières, Sorel, Montréal, Rivière-du-Loup, Rimouski, Gaspé, Chandler, Carleton, Rivière-au-Renard, Sept-Iles, Baie Comeau, Matane, Chicoutimi et la Baie.

photo Armand Trottier, LA PRESSE

Les enfants sont rapidement devenus les amis des marins.

Des centaines d'écoliers envahissent le *Sagrès II*

GASPE — Pendant que des centaines d'écoliers du primaire envahissaient le Sagrès II, ce magnifique grand voilier portugais de classe « A », des dizaines de cadets des différents équipages de la soixantaine de grands voiliers ancrés dans la baie de Gaspé s'emparaient, hier, des gymnases et des cours d'écoles pour jouer au basket-ball, à la balle molle, au soccer, au volley-ball et au badminton.

PIERRE VINCENT
envoyé spécial de LA PRESSE

Si le basket-ball a remporté la faveur populaire chez les amateurs sportifs des équipages, c'est l'excursion à Percé qui a attiré le plus de cadets : sept autobus archi-bondés ont en effet conduit près de 500 cadets au Rocher Percé, alors qu'un peu moins d'une centaine d'autres se laissaient séduire par une randonnée pédestre dans le parc national Forillon.

Et, à peu près au même moment, hier, une vingtaine de capitaines de grands voiliers se reposaient des roulis et des tangages en jouant au golf à Fort Prével ou en pêchant le saumon dans les rivières York, Darmouth et Saint-Jean.

Pour la plupart des quelque 2 000 membres d'équipages la journée d'hier leur aura fourni leurs dernières heures de congé avant leur prochaine escale à Québec, dans moins d'une semaine.

En soirée, tout le monde était invité à déguster la cuisine gaspésienne : pâté au saumon et à la morue, ainsi que salade de crevettes et de crabe à la table des cadets ; et homards fraichement pêchés dans l'après-midi pour les capitaines.

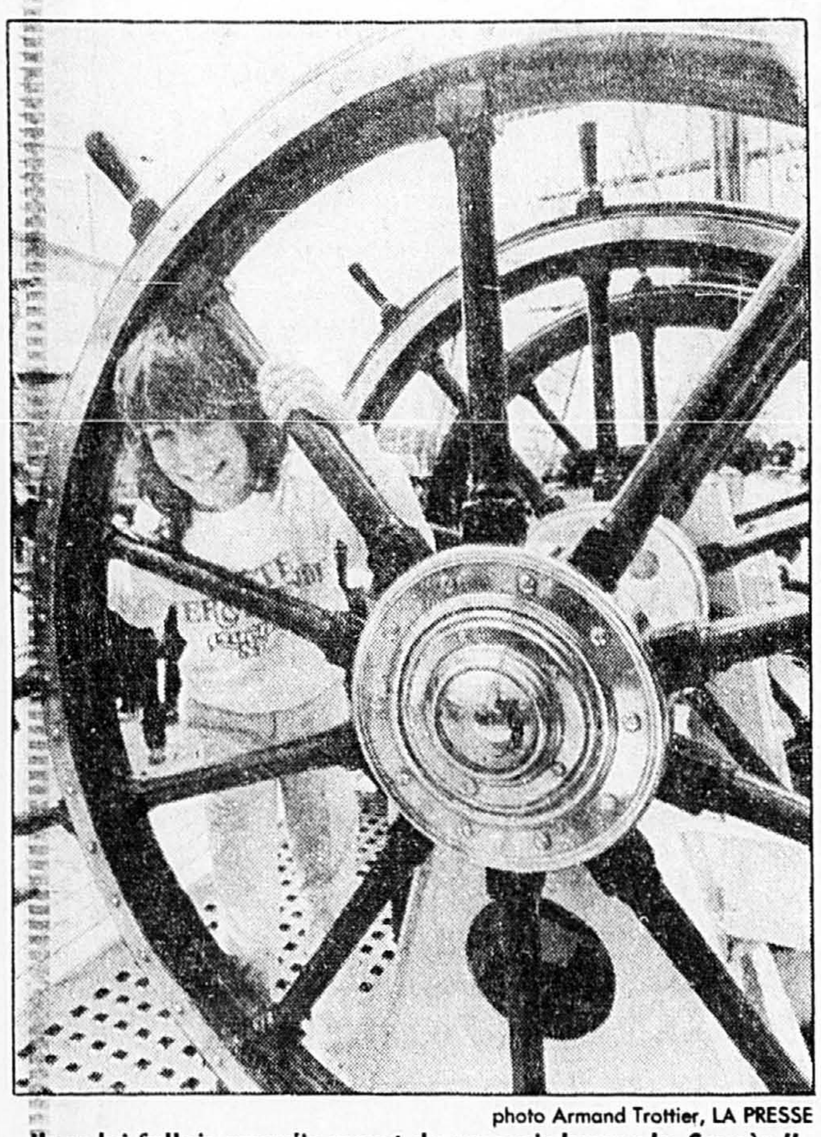

photo Armand Trottier, LA PRESSE

Il va lui falloir grandir avant de pouvoir barrer le *Sagrès II*.

Gaspé reçoit moins de visiteurs que prévu

GASPE — La petite municipalité de Gaspé a reçu moins de visiteurs que prévu pour l'arrivée des grands voiliers et le lancement officiel des fêtes du 450e, mais, au rythme d'environ 10 000 touristes par jour, ce fut de toute façon plus que ne pouvait en absorber Gaspé.

PIERRE VINCENT
envoyé spécial de LA PRESSE

Des gens venus de très loin ont vainement attendu pendant deux jours pour trouver une place à bord de l'une des rares navettes disponibles pour aller voir de près la soixantaine de grands voiliers ancrés dans la baie de Gaspé.

Il a aussi été particulièrement laborieux, au cours des trois derniers jours, de se trouver une table pour manger à Gaspé. Les rares restaurateurs du coin n'étaient de toute évidence pas prêts à une telle affluence : alors que l'un fermait ses portes à 22 heures comme à son habitude, faute de personnel, un autre laissait s'allonger la queue à sa porte pour se donner le temps de courir au ravitaillement.

« En temps normal, je sers au maximum 200 repas par jour, raconte le patron du Bourlingueur. J'avais prévu doubler mes repas, mais j'en suis déjà rendu à 700 et il n'est que 21 heures... »

La meilleure aubaine aura, en fait, été, à ce chapitre, le « fast food » revu et corrigé par Gaspé-84 : des gobelets bourrés de crevettes, de homard ou de crabe à $2,50.

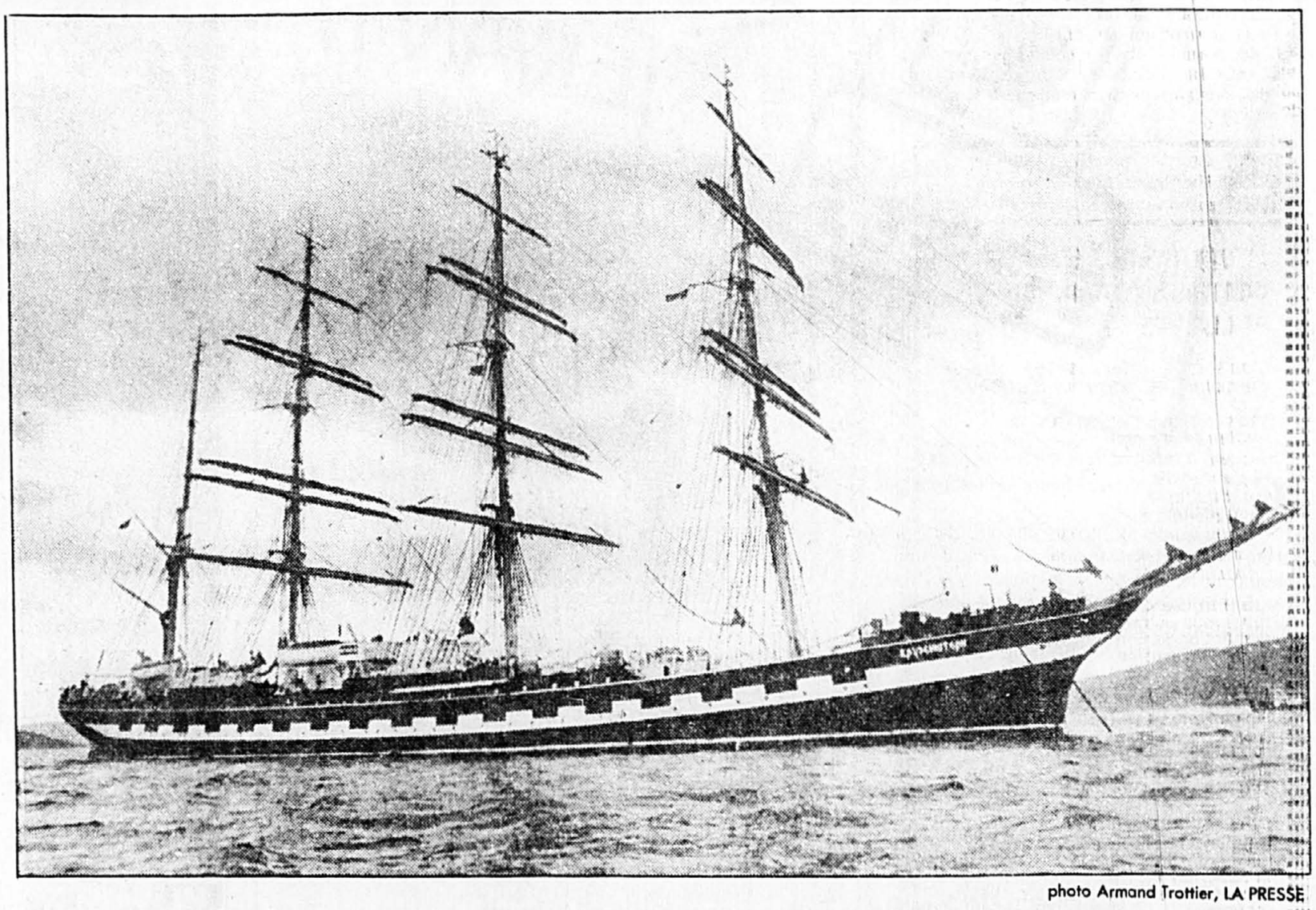

photo Armand Trottier, LA PRESSE

Un des grands voiliers les plus impressionnants que les visiteurs ont pu admirer à Gaspé est le soviétique Kruzenshtern.

Neuf règlements à observer sur le site de Québec 84

QUÉBEC — La Corporation Québec 1534-1984, dont le site des célébrations sera inauguré cet après-midi par la Corporation du Vieux-Port, a édicté neuf règlements que les visiteurs seront tenus d'observer.

GILLES NORMAND

Ces règlements ont été adoptés en guise de prévention et pour des raisons de sécurité, de façon que l'ordre soit plus facile à maintenir.

Les voici :

1. il est interdit d'aller pieds nus sur le site ;

2. aucun vêtement indécent, à message vulgaire ou obscène n'y sera accepté ;

3. les visiteurs devront consommer nourriture et/ou breuvages aux endroits aménagés à cette fin ;

4. aucune boisson ou breuvage ne pourra être consommé dans un contenant de verre ou de métal ;

5. afin d'éviter l'utilisation, sur le site, de contenants de verre ou de métal, une inspection des sacs à dos ou équivalents (sacs de voyage, sacs à provisions, etc.) sera effectuée aux différentes portes d'entrée. Les objets retenus pourront être déposés en consigne ;

6. exception faite pour les personnes vivant à bord des navires ou des bateaux de plaisance, nul ne pourra passer la nuit sur le site ;

7. le camping y est interdit ;

8. la circulation est interdite aux véhicules en tout temps, sauf pour les véhicules d'urgence ou de secours. Les véhicules d'approvisionnement en biens de toutes sortes ont accès au site entre 6 h et 9 h, le matin ;

9. les animaux ne sont pas admis.

L'accès sera facilité pour les handicapés

La Corporation Québec 1534-1984 a mis au point un certain nombre de dispositions pour faciliter aux personnes handicapées l'accès et la circulation sur le site du Vieux-Port durant les 63 jours de son calendrier de festivités.

GILLES NORMAND

D'abord, un organisme spécialisé dans la promotion et le développement du loisir touristique, « Excursions sans barrières », dirigera les personnes handicapées vers les divers services d'accueil offerts par les bureaux touristiques, en plus de mettre à leur disposition des services personnalisés adaptés aux besoins de chacun.

Ces services englobent l'hébergement, des transports adaptés, des accompagnateurs et animateurs, des excursions touristiques, et autres.

Quatre-vingt-dix places de stationnement seront mises à la disposition de ces visiteurs, soit une trentaine au quai 30-31, près de la porte Abraham-Martin, dans le Vieux-Port, et soixante autres dans le parking Dorchester (stationnement no 3 de la Corporation Circulation-Transport 84), qui sera desservi par une navette d'autobus.

Seuls les véhicules conduits par des handicapés y seront admis, en autant que ces véhicules seront dotés des modes d'adaptation apparentée ou que le conducteur puisse démontrer son état à l'aide de son permis de conduire : restriction « K ».

Aux barrages

Les laissez-passer émis par Carrefour Adaptation Québec seront reconnus aux différents barrages, dressés pour limiter l'accès au Vieux-Québec et au Vieux-Port.

Comme le précise le règlement municipal 2764, ce document permet également à un conducteur de conduire une personne handicapée, tout en lui laissant le temps nécessaire au débarquement et à l'embarquement.

Les handicapés de l'extérieur, qui voudront séjourner plus longtemps à Québec, peuvent se procurer des vignettes donnant droit au stationnement, ainsi qu'un laissez-passer pour accéder au Vieux-Québec. On peut joindre Carrefour Adaptation Québec en téléphonant au numéro : (418) 522-1251.

Les visiteurs se déplaçant en fauteuil roulant et dont le cas nécessite un transport par mini-bus devront communiquer huit heures ouvrables à l'avance avec le Transport adapté du Québec métropolitain (418) 687-2641. Les heures de service sont de 7 h à 1 h en semaine et de 9 h à 1 h en fin de semaine.

Le personnel de Québec 84 (guides, hôtes et hôtesses) a reçu une formation théorique afin d'acquérir une meilleure connaissance de la personne handicapée, et on devrait être en mesure d'apporter une aide adéquate.

Aux portes d'entrée, des préposés vérifieront la présence de groupes ou d'individus handicapés, aux files d'attente. Ils renseigneront les intéressés sur la possibilité d'accéder au site par une porte adjacente.

Réservations aux spectacles

Jusqu'à une trentaine de minutes avant l'entrée en scène des artistes, à l'agora et sur la grande scène, le personnel gardera en réserve une cinquantaine de places à l'avant, pour les handicapés.

Ceux ou celles qui se déplacent en fauteuil roulant ne pourront accéder à l'agora que par un seul endroit, qui sera très bien indiqué sur les lieux.

Cinq toilettes ont été réparties dans le Vieux-Port pour les personnes handicapées, tandis qu'il y en a également à Lévis, sur la rive sud, pour ceux qui choisiraient de visiter ce site satellite de Québec 84.

Quant à la balade « Rothmans », qui promènera les visiteurs, elle pourra accueillir douze personnes en fauteuil roulant, et son personnel a acquis une formation appropriée.

Enfin, un concessionnaire louera des fauteuils roulants. Il s'agit de Réjean St-Pierre, qu'on peut joindre au numéro de téléphone suivant : (418) 687-3155.

Acquitté de meurtre : cas d'aliénation

■ Yvan Druey, 35 ans, a été acquitté pour cause d'aliénation mentale. Les deux psychiatres qui sont venus témoigner en Cour d'assises se sont dits d'avis que son mal pourrait être long à guérir ; l'homme a été confié aux soins des spécialistes par le juge Jacques Ducros, qui a conclu ainsi un court procès de meurtre.

Le 9 octobre dernier, Druey a étranglé et sévèrement battu une voisine d'immeuble, Claire Locatelli, 29 ans, dans une conciergerie de la rue Atwater. Druey n'avait aucun véritable mobile pour agir ainsi ; il était en période de perte de contact psychotique avec la réalité et, aux policiers venus l'appréhender, il n'a pu donner une version cohérente des faits.

Devant le jury composé de dix hommes et deux femmes, les procureurs en présence, Mes François Doyon et Dominique Talarico, ont livré des plaidoiries sobres, la défense ne contestant pas les actes posés, la Couronne émettant peu de réserves quant aux expertises psychiatriques offertes en preuve.

Barbes postiches ajoutées aux photographies

■ Quinze ans après le détournement d'un avion des National Airlines, l'un des incidents qui avaient précédé la Crise d'octobre 1970, le juge Régent Paul a entrepris, hier après-midi, d'étudier la requête en extradition du gouvernement américain contre Jean-Pierre Charette et Alain Allard.

LÉOPOLD LIZOTTE

Mais, peu après le dépôt des affidavits transmis au gouvernement canadien il y a quelques mois sous le symbolique grand sceau rouge du pays voisin, c'est sur les photos des suspects tels qu'ils apparaissent dans ce curieux dossier-couleur que le débat a principalement porté.

Le procureur du ministère fédéral de la Justice, Me Jacques Catellier, a fait établir par des policiers que les photos originales obtenues des suspects l'avaient été lors d'une visite chez la mère d'Allard, à Laval-des-Rapides, et au service de sécurité de Radio-Canada, où Charette avait été employé pendant quelques années.

Il semble toutefois, selon le contre-interrogatoire des procureurs des deux jeunes gens, Me Pierre Poupart et Me Ronald Picard, qu'aucun ne portait de moustache ou de barbe sur ces clichés de famille et de bureau.

Lorsqu'on les ressortit des dossiers de la police de la CUM pour les remettre à la Gendarmerie royale, une dizaine d'années plus tard, le visage de chacun des suspects, alors en exil à Cuba, s'était enrichi d'une barbe abondante !

Qui a ajouté tout ce poil entre-temps ?

Ni le sergent-détective Émile Bisallion, ni son collègue Claude Tardif, qui ne connaissaient aucunement les deux prévenus lors de leur départ de Montréal en 1969, ne peuvent dire quand et comment ces barbes-postiches ont été ajoutées.

Dès maintenant on pressent que les deux avocats vont éventuellement se rabattre sur les dispositions nouvelles de la Charte des droits et libertés qui ouvrent la possibilité d'un rejet des requêtes ou des accusations lorsque le délai entre la commission d'un crime et le dépôt des accusations peut équivaloir à un déni de justice.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Programmes en communication, langue et culture

Vous êtes intéressé(e) par le domaine des communications?

Vous y travaillez ou désirez y travailler à titre de:
- *agent d'information*
- *journaliste*
- *publicitaire*
- *relationniste*
- *rédacteur*
- *professeur de français*
- *traducteur?*

La Famille Communication et culture vous offre des programmes de perfectionnement professionnel dans ce domaine.

CERTIFICATS (30 crédits)
Programmes en communication
Information et journalisme
Publicité
Relations publiques
Sciences de la communication

Programmes en langue et en culture
Recherche documentaire et rédaction française
Traduction I et II
Enseignement du français, langue seconde
Culture et civilisation

MICROPROGRAMMES (de 9 à 12 crédits)
Pratique de la grammaire normative
Pratique du français écrit et rédaction
Rédaction professionnelle

Les microprogrammes et les certificats sont terminaux; ils peuvent cependant, selon le cas, être intégrés dans un certificat (30 crédits) ou dans un baccalauréat (90 crédits).

Les cours sont offerts le soir; on peut s'inscrire à un ou plusieurs cours par trimestre.

Date limite d'admission et d'inscription: le 1er août

Demandez notre annuaire

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

VALEURS PHÉNOMÉNALES

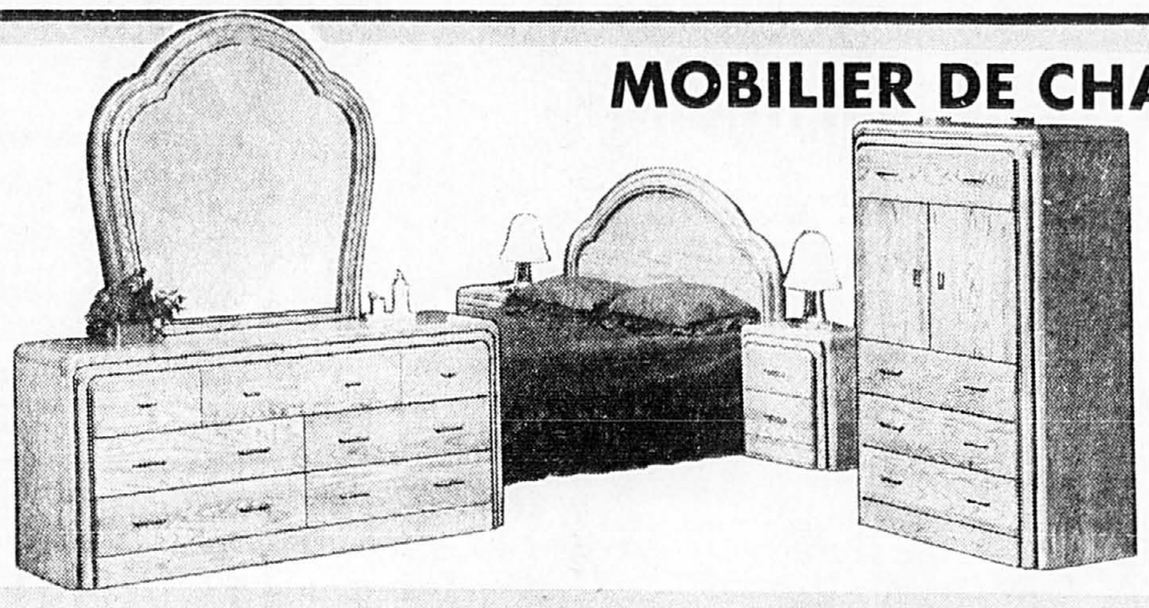

MOBILIER DE CHAMBRE 6 MCX

Magnifique mobilier en frêne naturel au charme bien particulier. Les garnitures de laiton lui confèrent une touche de distinction.

Le mobilier comprend: bureau triple, miroir, commode, tête de lit et deux tables de nuit.

1895$
6 MCX

SINGER FURNITURE

LIVRAISON GRATUITE DANS UN RAYON DE 80 KM DE MONTRÉAL

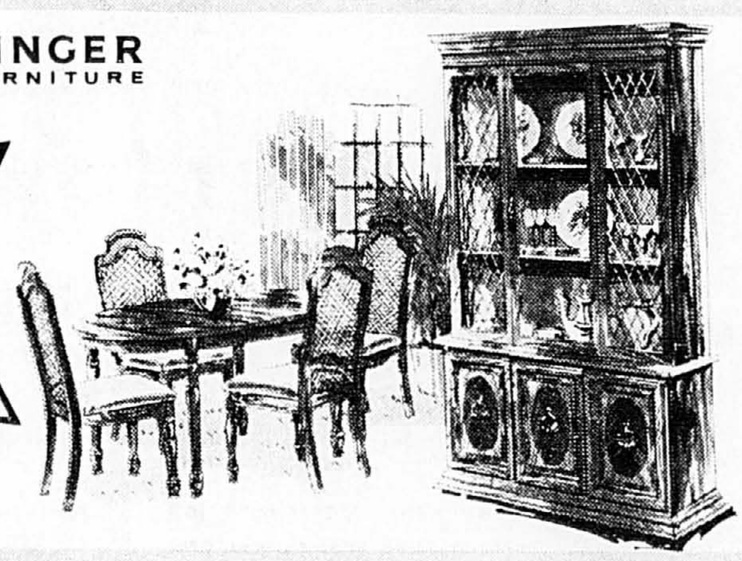

SALLE À MANGER DE STYLE CLASSIQUE

Vous pouvez retrouver ce splendide décor, à prix abordable, dans votre foyer. Une table ovale extensible, 4 chaises droites soigneusement rembourrées et un élégant buffet aux appliques somptueuses surplombé d'un vaisselier à portes vitrées. Un mobilier de qualité à bas prix.

1099$
7 MCX

CAUSEUSE ET SOFA CONTEMPORAINS

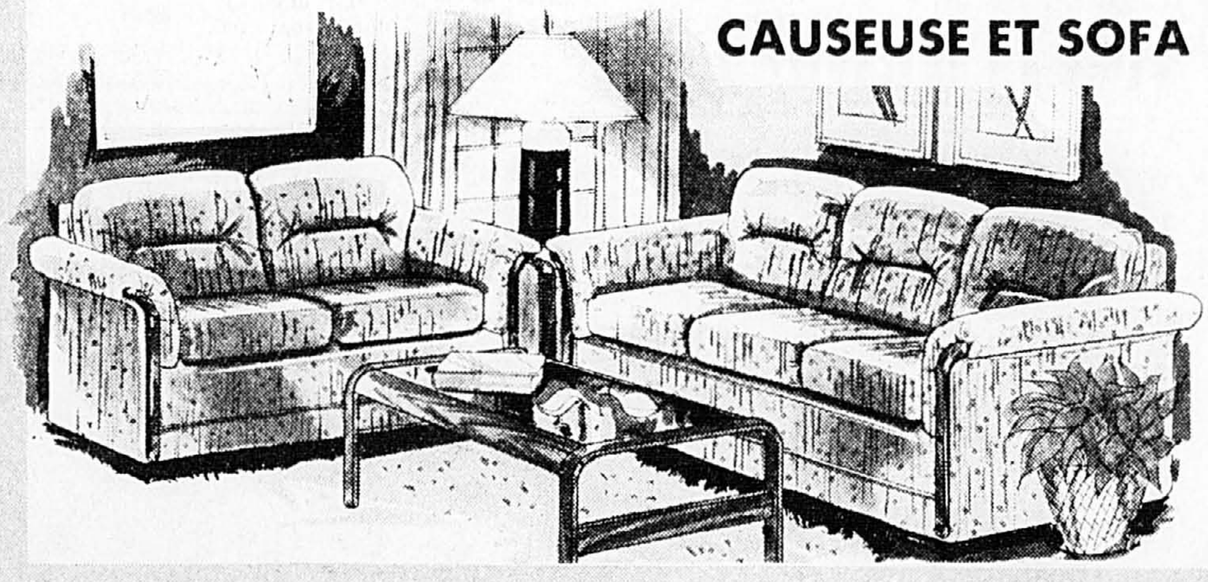

Une affaire exceptionnelle. Meublez votre salon agréablement sans vous ruiner. Recouverts d'un tissu facile d'entretien de couleur naturelle s'harmonisant à n'importe quel décor. Une garniture de bois agrémente ce mobilier de haute qualité à bas prix.

899$
2 MCX

169$

Magnifique fauteuil capitonné au dossier et inclinable pour un bon confort. En cuir véritable de couleur brune, fabriqué au Danemark.

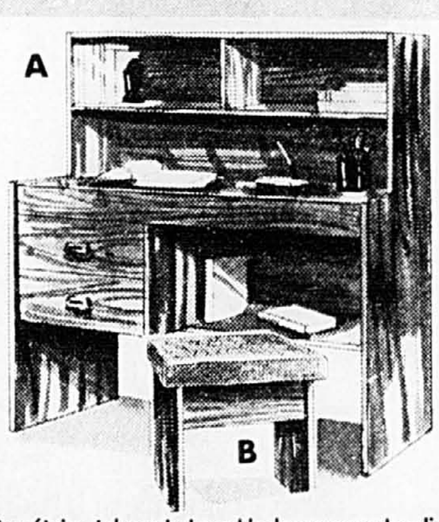

A

B

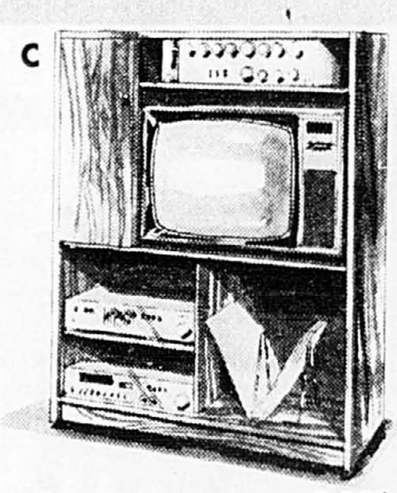

C

A - Secrétaire 169$
B - Tabouret 39$
C - Audio-vidéo 169$

Secrétaire, tabouret et meuble de rangement audio-vidéo de construction solide, laminés en aggloméré.

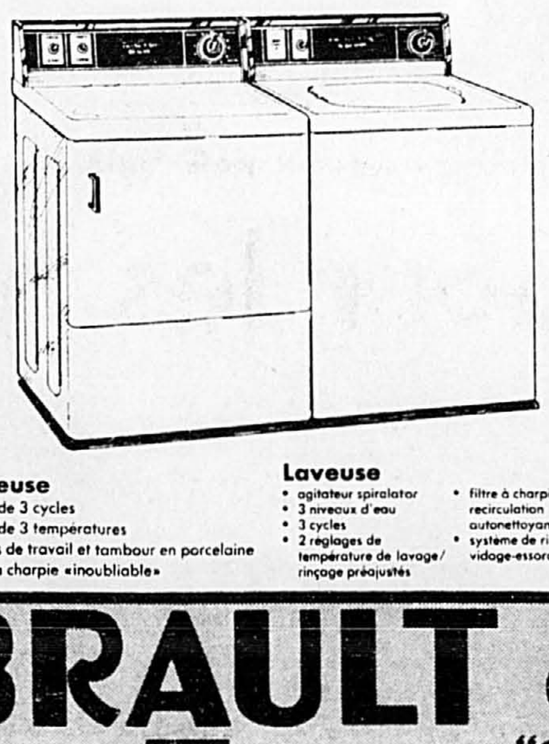

Sécheuse
- choix de 3 cycles
- choix de 3 températures
- dessus de travail et tambour en porcelaine
- filtre à charpie «inoubliable»

Laveuse
- agitateur spiralator
- 3 niveaux d'eau
- 3 cycles
- 2 réglages de température de lavage/rinçage préajustés
- filtre à charpie de recirculation autonettoyant
- système de rinçage-vidage-essorage

Réfrigérateur 15 pi cu. sans givre
- compartiment à beurre et fromage
- deux bacs à oeufs amovibles
- bacs à légumes jumelés
- garde-viande
- congélateur de 143 lb
- poignée et garniture de luxe

Cuisinière 30 po.
- horloge automatique, minuterie de four et compte-minutes
- prise pour petits appareils
- 2 éléments de luxe de 8" et 2 de 6"
- commande variable du gril
- porte de four en verre noir
- poignée de luxe

4 appareils électroménagers pour seulement 1999$
service et livraison inclus

BRAULT & MARTINEAU

"C'est là qu'ça se passe!"

VISA MasterCard

MONTRÉAL 7930 est, Sherbrooke (métro Beaugrand) 353-7330
LAVAL 382, boul. des Laurentides 667-3210
VILLE LASALLE 1130 Dollard 364-6110
ST-LÉONARD 6875 est, Jean-Talon (Près des Galeries d'Anjou) 254-9455
LONGUEUIL 3245, chemin Chambly (Coin Roberval) 679-1260

$13 000 d'amende à 3 hommes d'affaires

Trois hommes d'affaires de Gatineau, Albert Bérard, André Jémus et Claude Bérard (ce dernier ayant été échevin de la ville jusqu'à l'an dernier), ont été condamnés à $13 140 d'amendes, hier, par le juge Edgard Allard, pour voir omis de déclarer près de $80 000 de revenus pendant une période de sept ans.

Les trois accusés, qui exploitaient ensemble une triple entreprise d'excavation, de transport et de ferraille, auraient réussi à éviter le paiement de redevances de près de $24 000 au fisc fédéral, en émettant régulièrement des chèques à des créanciers fictifs ou à des sous-traitants existants pour de fausses factures. On aurait également sous-évalué, dans les livres, les paiements faits par certaines compagnies d'assurance, ces sommes ayant même été directement encaissées par les associés.

LA CIE SONNY TIRE INC.
VOUS OFFRE LE RADIAL 4-SAISONS MICHELIN XA4
POUR SEULEMENT
104,95$*
P195/75R14XA4TBL FB
Jusqu'à épuisement des stocks.
ÇA, C'EST DE LA QUALITÉ MICHELIN À PRIX ABORDABLE.
*En vigueur seulement chez:
La Cie Sonny Tire Inc.
2 succursales
336-6440/683-1961
■ LE PNEU 4-SAISONS DURABLE
■ MIS À L'ÉPREUVE SUR 32 MILLIONS DE KILOMÈTRES
■ L'INFATIGABLE
MICHELIN
c'est toute la différence

Les prix chez les détaillants dont les noms suivent peuvent être différents.

Les Pneus Bernard Ltée
2 succursales
467-3688/467-2290

Les Pneus O. Bernard Inc.
1015, Principale
Granby 378-7968/1-800-363-1280

Pneudis Inc.
2 succursales
668-9990/1-743-2711

Pneus P. Bélisle Inc.
170, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 691-6236

Pneus Métropolitains Inc.
12012, Albert-Hudon
Montréal-Nord 323-4630

Service de Pneus Salois Inc.
9970, Des Récollets
Montréal-Nord 321-7511

Vente de Pneu Ontario
365, Ontario est
Montréal 845-2391

Autospec Inc.
8000, boul. Pie IX
Montréal 374-0891

Cie de Pneus Rallye Ltée
645, Bord du Lac
Dorval 636-1177

VENTE FRACASSANTE
faucher
12 MOIS SANS INTÉRÊT
SUR TOUS LES MEUBLES EN INVENTAIRE
Venez chez Faucher le Roi des Bas Prix.
Comparez nos prix pour la même marchandise et jamais plus vous n'achèterez ailleurs.
EXEMPLE:
ACHAT TOTAL = $500.00
ACOMPTE 20% = $100.00
BALANCE = $400.00
PAR MOIS = $33.33
INTÉRÊT = 0%
CONDITIONS:
• Toutes les ventes doivent être autorisées avant livraison par le département de crédit.
• Un achat de $500 et plus vous qualifie pour le 12 mois sans intérêt.
• Un acompte de 20% est exigé.
• 1er paiement 30 jours après la livraison.
• Date limite de livraison: 31 juillet 1984.
• Sur tous les meubles en inventaire excepté les appareils électroménagers et électroniques. Service inclus. Livraison en sus.
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
20,21,22,23
JUIN 84
faucher
ELECTRIQUE MEUBLES (M.C.)
1775 OUEST, BOUL. ST-MARTIN près du boul. LE CORBUSIER
Sortie 8 est de L'AUTOROUTE LAVAL 328-2437 / 682-0422
1875, rue PANAMA
BROSSARD
861-4793

DURAMARK DE SIMPSONS

279,99
1. TONDEUSE 20'' 3.5 C.V. DURAMARK.
• Carter monopièce
• Moteur «Tecumseh» à démarrage à détente verticale
• Commande des gaz de calibre lourd montée sur guidon
• Hauteur réglable à 4 positions
• Modèle DG400

269,99
2. REMISE DURAMARK AVEC SYSTÈME PLUS 3.
• Unité de base de 10' x 5', chaque section supplémentaire mesure 10' x 3'. Vous pouvez faire une remise allant jusqu'à 10' x 14'.
• Toit et parois fini «Stelcolour»
• Portes sur coulisseaux, toit et panneaux des parois à profondes rainures, supports à mi-paroi. Modèle BM105.

99,99
3. MODULES 10' x 3' DURAMARK À AJOUTER
• Conçus spécialement pour s'adapter à l'unité de base ou à un autre module.
• Fabriqués en acier fini «Stelcolour» de haute qualité. Modèle BM103.

99,99
4. PETITE REMISE DURAMARK. (Non représentée).
• Fabriquée avec les mêmes matériaux de qualité que toutes les remises Duramark
• Dimensions extérieures (incluant les rebords du toit): 65'' x 34¼'' x 40½''. Modèle P53L.

199,99
5. REMISE DURAMARK AVEC TOIT GENRE PIGNON. (Non représentée).
• Dimensions extérieures (incluant les rebords du toit): 72'' x 85'' x 67''. Modèle GH67.

Rayon 690, quincaillerie, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou
COMPOSEZ 842-7221

Simpsons

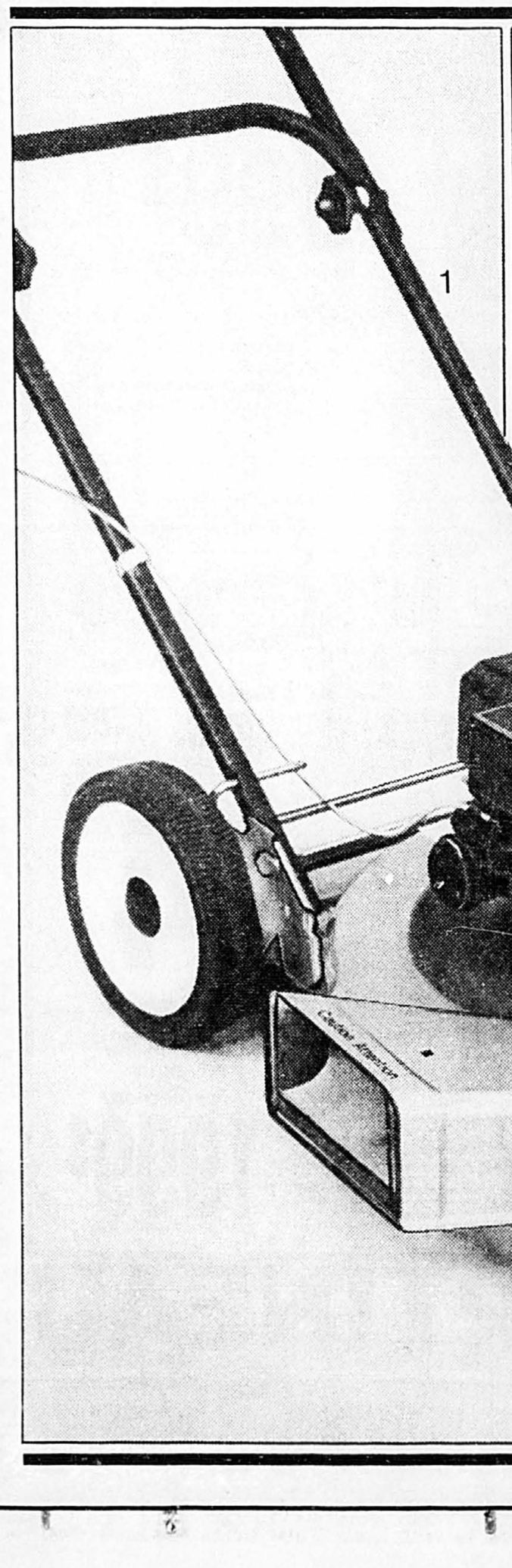

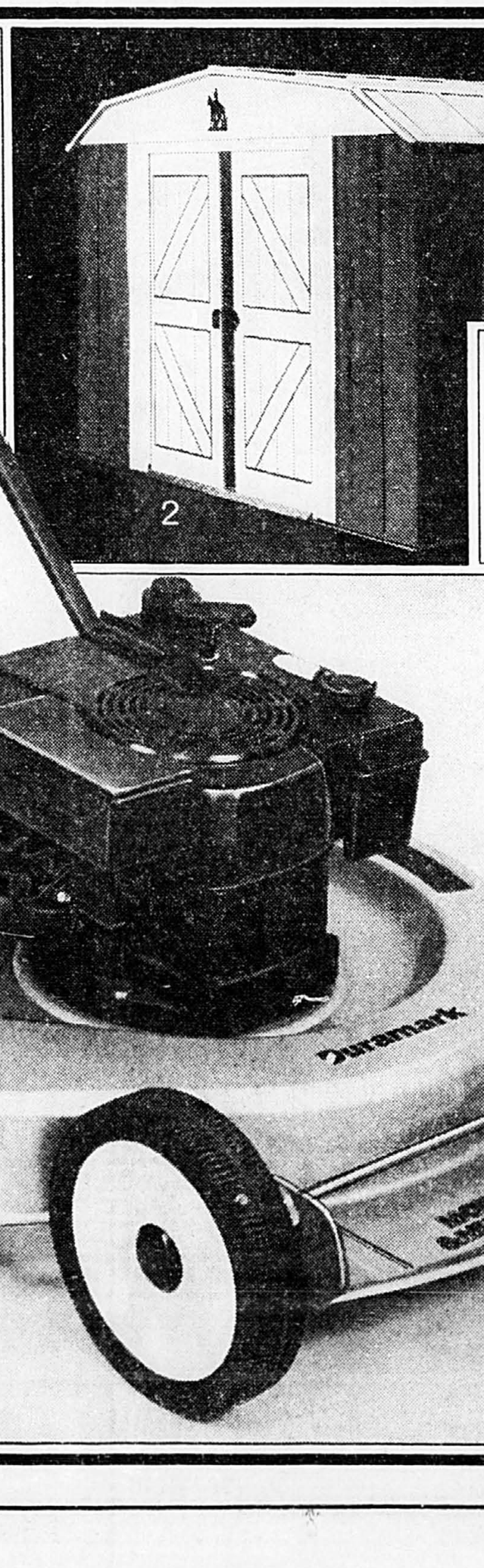

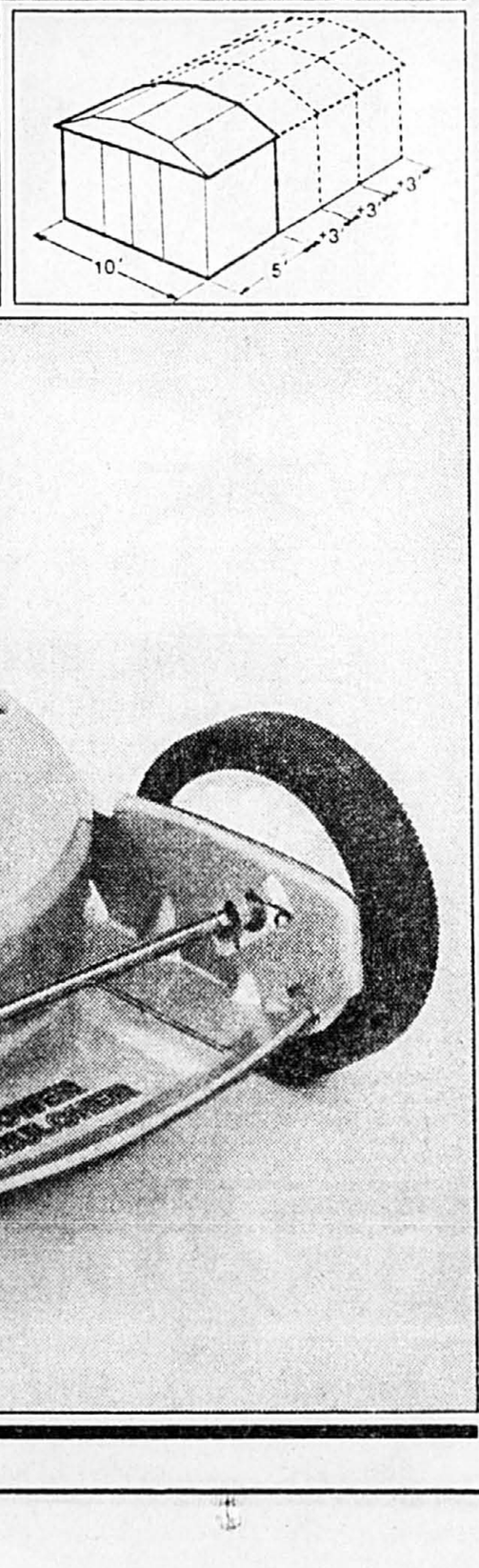

Après 21 victoires, ou défaites, chacun connaît son rôle par coeur

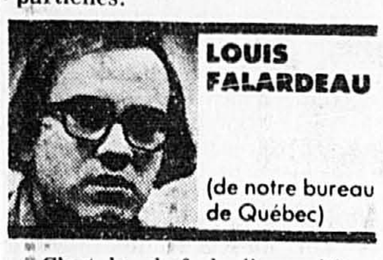

LOUIS FALARDEAU

(de notre bureau de Québec)

QUÉBEC — Les libéraux ont eu le triomphe modeste, hier, à l'Assemblée nationale, et c'est sans méchanceté qu'ils ont savouré, aux dépens des péquistes, leurs trois dernières victoires aux élections partielles.

C'est le chef de l'opposition parlementaire, M. Gérard-D. Lévesque, qui a lancé les premières flèches dans ce qui est devenu, à force d'habitude, un jeu rituel où chacun des acteurs connaît son rôle par coeur.

Le jeu, qui en était hier à sa neuvième édition depuis l'arrivée au pouvoir des péquistes en 1976, consiste pour les vainqueurs, toujours les mêmes, à s'auto-congratuler et à demander aux perdants, en arborant un immense sourire, si leur échec ne constitue pas «un désaveu formel et non équivoque» de leur gouvernement. C'est la question qu'a posée M. Lévesque, un habitué des premiers rôles en cette circonstance.

En l'absence de l'autre Lévesque, le premier ministre, c'est le leader du gouvernement, M. Marc-André Bédard, qui a donné la réplique pour les perdants. C'était une première pour lui, mais il avait répété la veille, en se livrant à une variante du même jeu auprès des journalistes, de sorte qu'il s'en est plutôt bien tiré.

Rôle de composition

Son rôle est assez simple. Il consiste à se composer un visage mi-malheureux, mi-résigné, et à dire, sur le ton de la plus parfaite modestie, que oui, il y a là un message dont le gouvernement tiendra compte, qu'il est évident que les citoyens sont insatisfaits même si le gouvernement a tout fait pour venir à bout d'une situation difficile, etc.

Et c'est là qu'il faut ajouter, avec juste un soupçon de défi dans la voix, que l'important est quand même de gagner les élections générales et que le PQ a plutôt bien fait à ce chapitre jusqu'à maintenant, malgré ses insuccès répétés aux élections partielles.

C'est donc ce qu'a dit M. Bédard: «Malheureusement, nous n'avons sûrement pas la méthode pour gagner des élections partielles. Espérons que nous garderons la méthode pour gagner des élections générales.»

Encore que ses collègues auraient pu lui reprocher de manquer de conviction tant il battait avec ardeur sa coulpe et celle de son gouvernement et tant il entourait de «si» et de «peut-être» ses prédictions de victoire «au moment où ça compte».

Gérard-D. Lévesque, chef parlementaire de l'opposition, a repris hier un rôle qui lui est familier au lendemain d'élections partielles. téléphoto UPC

C'est ainsi qu'il forme le voeu «que le gouvernement retrouve la confiance de la population» d'ici les élections générales et qu'il reconnait que pour ce faire, il devra «retrouver cette sensibilité politique qui a toujours été notre force».

Il trouve les résultats difficiles à expliquer parce que le gouvernement a eu «même à travers une crise, des performances *qui se comparent avantageusement*» à celle des autres gouvernements. Et il conclut en disant aux libéraux: «Ne vous réjouissez pas trop vite! Le Parti québécois sera *peut-être* plus fort que vous ne le croyez d'ici la prochaine élection.»

Variantes du moment

S'il est toujours le même, le jeu se joue avec des variantes qu'impose le contexte. M. Lévesque insiste sur l'ampleur des victoires qui confirment des sondages dévastateurs pour le gouvernement.

M. Michel Gratton, bon second-rôle, se demande si la population, à la lumière du dernier congrès du PQ, n'a pas déjà tranché la question de l'indépendance dont le parti gouvernemental veut faire l'enjeu de la prochaine consultation électorale.

M. Bédard répond qu'en effet, les résultats sont sans surprise et que la fameuse résolution du dernier congrès n'a pas eu d'influence puisque les élections se sont jouées sur des enjeux locaux.

Le ministre a aussi modifié sensiblement une réplique souvent entendue lors des éditions précédentes. Ce n'est définitivement pas une victoire morale, dit-il, réaliste. «Je crois qu'en politique, il n'existe que deux choses: perdre ou gagner. Effectivement, nous avons perdu.»

LES EMPLOYEURS SONT FURIEUX

La commission parlementaire sur l'industrie du bâtiment reportée

LISA BINSSE

QUÉBEC — Au grand dam des patrons qui la réclamaient, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a acquiescé à la demande des syndicats de la construction et a reporté au mois d'août la tenue d'une commission parlementaire sur les problèmes importants de l'industrie de la construction.

La décision du ministre, annoncée hier matin, a fortement déplu aux employeurs, regroupés dans l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, qui tiennent les syndicats responsables de ce revirement.

Faisant bloc pour une des premières fois depuis plusieurs mois, quatre associations syndicales — la FTQ-construction, le Conseil provincial international, la CSN-construction et la CSD-construction — ont dit au ministre, lundi, qu'elles ne participeraient pas aux travaux de la commission parlemantaire des 26, 27 et 28 juin.

Pas utile

Elles ont soutenu qu'elles n'y étaient pas préparées et ne voyaient pas l'utilité d'une telle commission à ce moment-ci, préférant consacrer leurs efforts à la négociation du prochain contrat de travail.

Pourtant, la semaine dernière, lorsque le ministre annonçait la tenue de cette première tranche d'une commission en deux temps, la CSN-construction et la CSD-construction avaient déclaré qu'elles y seraient.

La FTQ-construction avait alors indiqué qu'elle n'y participerait pas mais y enverrait des observateurs. Le Conseil provincial n'avait pas non plus l'intention d'y être.

Les employeurs voulaient cette commission pour régler certains problèmes de l'industrie — notamment le placement et le travail au noir —, pour ensuite aborder «avec plus de souplesse» dans leurs exigences les négociations des conditions de travail des 95 000 travailleurs de l'industrie.

Devant cette nouvelle unanimité syndicale, les représentants de l'AECQ ont convenu qu'il serait effectivement futile de tenir une commission s'ils étaient les seuls participants.

L'AECQ y sera-t-elle?

Il n'est pas certain que les employeurs seront présents à la commission parlementaire en août. La prolongation de 120 jours du décret se termine le 31 août prochain.

Entretemps, l'audition de la procédure judiciaire en Cour supérieure, prise par l'AECQ qui conteste le pouvoir du ministre de prolonger le décret, est prévue pour le 7 juillet.

De plus, les positions patronales risquent d'être plus rigides, avec le report de la commission parlemantaire. Rappelont que les employeurs veulent couper de 20 p. cent leurs coûts de main-d'oeuvre.

«ARMSTRONG»

DES COUVRE-PLANCHERS RÉSISTANTS... NE NÉCESSITANT AUCUN CIRAGE!

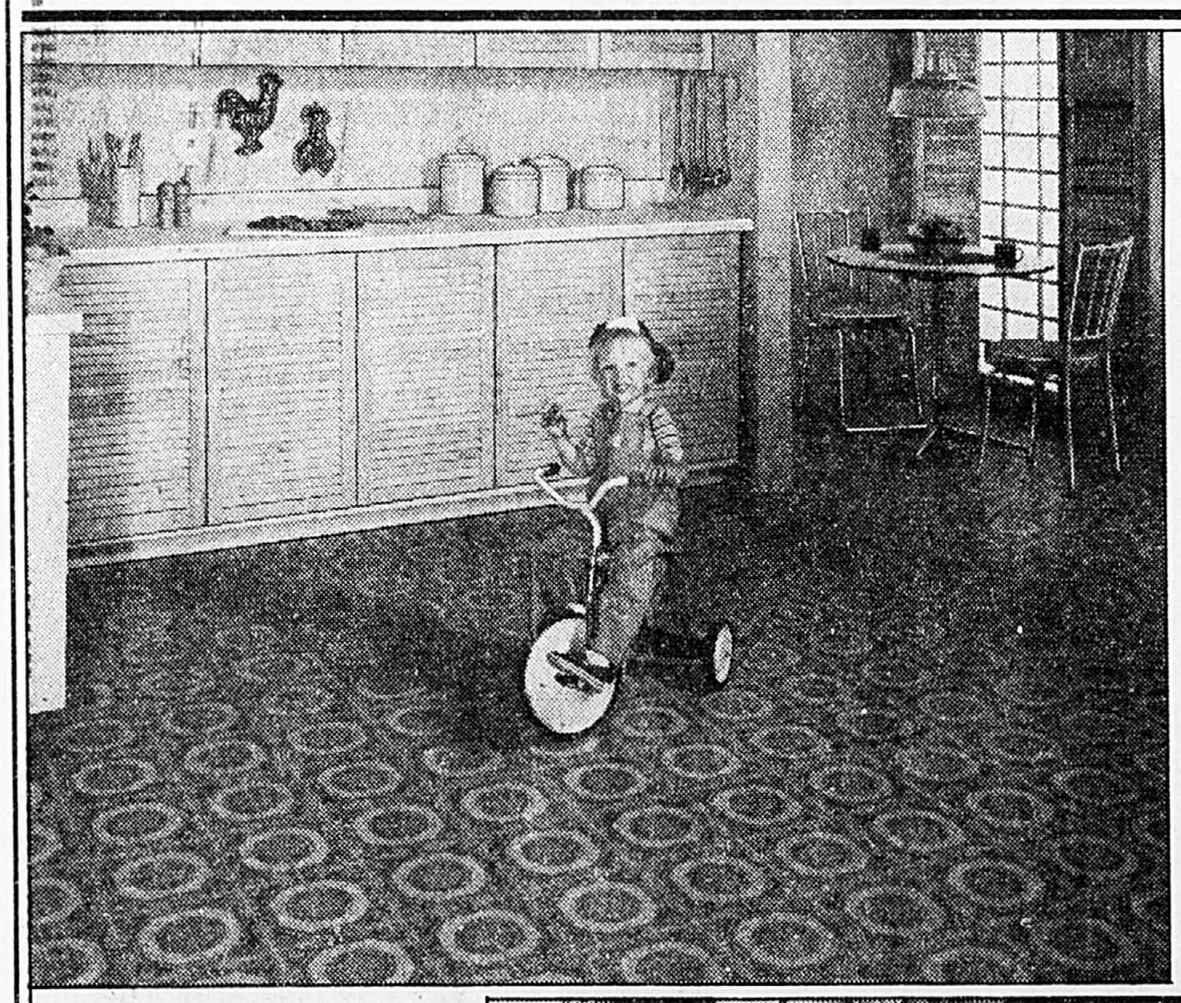

Impressionné? Vous devriez l'être! La clientèle de Simpsons a adopté les couvre-planchers «Armstrong» en vinyle depuis des années... parce qu'ils gardent leur belle apparence des années durant. Faciles à entretenir... faciles à installer — voilà «Armstrong». Largeur 366 cm des plus pratiques. Rendez-vous chez Simpsons dès aujourd'hui et profitez de ses bas prix valeur Simpsons!

VALEUR SIMPSONS

8,99 M² (7.52 v²)

COUVRE-PLANCHER «CAMBRAY» EN VINYLE

- Fini résistant aux égratignures et aux éraflures, tout en ne nécessitant aucun cirage
- Coussiné pour confort accru
- Léger et flexible donc facile à installer
- Largeur 12' (366 cm)
- Variété de motifs des plus demandés

VALEUR SIMPSONS

15,99 M² (13.37 v²)

COUVRE-PLANCHER «SUNDIAL SOLARIAN» EN VINYLE

- Robuste vinyle «Mirabond» avec surface texturée pour effet lustré
- Conçu pour dissimuler les irrégularités du plancher
- Coussiné pour confort accru
- Facile à installer
- Largeur 12' (366 cm)
- Choix d'une grande variété de motifs colorés.

Venez jeter un coup d'oeil à notre entière collection «Armstrong» offerte sur commande spéciale — à prix étudiés!

Rayon 376, couvre-planchers, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

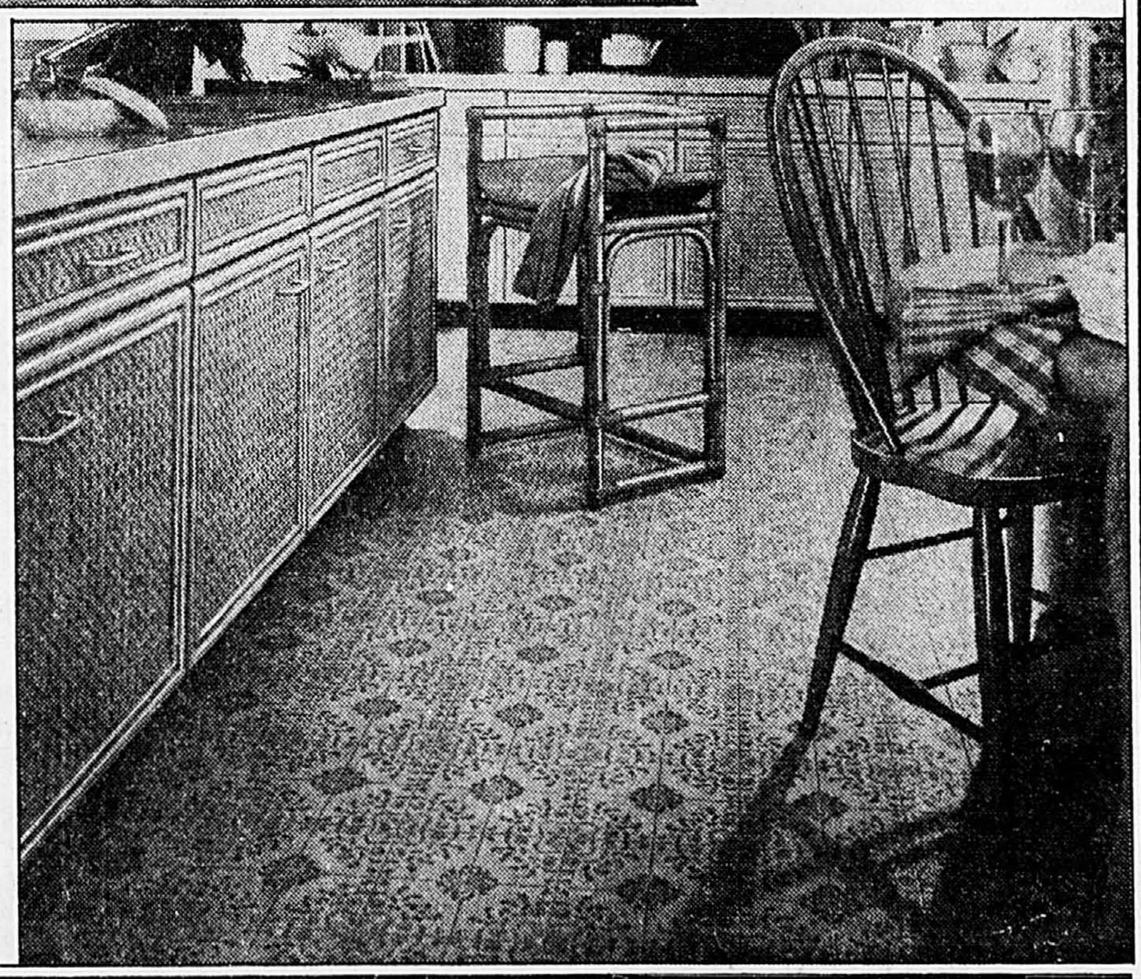

Simpsons

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine et Metcalfe FAIRVIEW - Pointe-Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

LES CROISIÈRES EN FÊTE!

Profitez des longs congés de la St-Jean et du Jour du Canada pour fêter ça de façon originale. Croisières dans le Port de Montréal et ses environs à bord du M.V. Concordia ou du Miss Olympia. Ou amusez-vous à bord du Ville-Marie II, restaurants, bars, danse. Du plaisir pour toute la famille, pour les petits et les grands, pour les amis et pour les amoureux! Redécouvrez le Vieux Montréal sous un angle tout nouveau! Renseignements et réservations: 842-3871

Les Croisières du Port de Montréal

Quai Victoria, au pied de la rue Berri. 842-3871.

PROMENEZ-VOUS TOUT L'ÉTÉ DURANT POUR 25$ seulement

Vous qui traversez la frontière pour passer quelques fins de semaines sur les plages américaines... assurez-vous de ne pas vous ruiner en frais médicaux.

La Croix Bleue du Québec vous offre une protection complète, vous et votre famille, **POUR 25$ SEULEMENT.** Une protection couvrant la période du **15 juin au 15 septembre,** soit toutes les vacances d'été.

La protection entre en vigueur à la date de la réception de la demande de protection par la Croix Bleue du Québec, et le demeure jusqu'au 15 septembre.

Date limite reportée au 30 juin. PROFITEZ-EN!

Souscrivez sur simple appel:

MONTRÉAL: (514) 286-8403
QUÉBEC: (418) 687-2223
SHERBROOKE: (819) 562-3000
ou encore sans frais: 1-800-361-5139

Utilisez votre carte Visa, Master Card ou American Express!

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUÉBEC
LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

Pourboires : les libéraux refusent de discuter les amendements

■ QUÉBEC (PC) — L'opposition libérale ne donnera pas son consentement pour qu'un amendement à la loi sur les revenus des travailleurs au pourboire soit adopté avant l'ajournement de la session pour l'été.

Cette décision a été prise par le caucus des députés libéraux et a été annoncée hier, dans un communiqué.

Le ministre québécois du Revenu, M. Robert Dean, a déposé le 15 juin, à l'Assemblée nationale, le projet de loi 94, amendant la très contestée loi 43 sur les travailleurs au pourboire dans l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration.

Comme le projet de loi 94 a été déposé en Chambre après la date limite du 31 mai, il ne peut être discuté avant l'ajournement d'été que par consentement unanime de la Chambre, ce que refusera l'opposition libérale.

Les libéraux demanderont à M. Dean de convoquer une commission parlementaire pour entendre les intervenants de l'industrie, avant même d'adopter le principe d'un projet de loi visant à amender la loi 43.

Le projet de loi «comporte des mesures qui demandent une évaluation approfondie», disent les libéraux.

Ils ajoutent que leur consentement les empêcherait, par la suite, de critiquer la loi et risquerait de leur être reproché si des problèmes survenaient.

Les libéraux affirment que les personnes concernées par cette loi se disent insatisfaites de la solution annoncée par M. Dean et demandent plus de temps pour l'analyser dans ses moindres détails, l'expérience connue avec le projet de loi 43 leur conseillant la prudence, selon l'interprétation que font les députés libéraux des doléances exprimées par des intervenants de l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration depuis la présentation du projet de loi 94 par M. Dean.

EN BREF

Contaminants : plus 1 200 %

■ Une étude interne du ministère québécois de l'Environnement a établi que le rejet des eaux usées de la CUM dans le Saint-Laurent y augmentera de 1 200 p. cent le niveau des contaminants, et se traduira de plus par un accroissement du nombre des débris flottants et une intensification des mauvaises odeurs pour les municipalités environnantes. Ces remarques ont été émises à l'Assemblée nationale, hier, par le député libéral de Chomedey, Mme Lise Bacon, qui a rappelé que c'est avant-hier que la CUM a commencé à déverser ses eaux usées dans le fleuve.

Le Code du travail

■ Libéraux et conservateurs se sont déclarés prêts, hier, à adopter les amendements proposés au Code du travail du Canada avant l'ajournement de la session, le 29 juin. Le projet de loi prévoit l'établissement de normes de santé et de sécurité au travail plus strictes, l'élargissement et la prolongation des congés d'ordre familial, l'obligation pour tous les employés sans exception de verser des cotisations syndicales lorsqu'ils sont syndiqués, et l'interdiction du harcèlement sexuel sur les lieux de travail.

Six, cinq, quatre...

■ Les hauts fonctionnaires fédéraux obtiendront, à partir du 1er juillet, une majoration de traitement de 4 p. cent. Le président du Conseil du Trésor, Herb Gray, a précisé que cette augmentation de salaire touchait 2 867 hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale, de même que des cadres nommés par le cabinet et des avocats principaux à l'emploi du gouvernement. M. Gray a souligné toutefois que ce chiffre de 4 p. cent constituait une moyenne et non une directive, si bien que les augmentations pourront en fait varier jusqu'à un maximum de 6,5 p. cent. Le traitement de ces hauts fonctionnaires s'établit actuellement entre $60 000 et $85 000.

Seconde classe

■ Les amendements proposés par le gouvernement fédéral à la Loi sur les Indiens créeront des citoyens de seconde classe en forçant les femmes à attendre jusqu'à deux ans pour recouvrer leur statut. C'est ce qu'affirme la présidente de l'Organisation des droits des Indiennes, Jenny Margetts, en soulignant que les Indiennes veulent que leur statut leur soit rendu immédiatement. Le ministre des Affaires indiennes, John Munro, a précisé lundi que cette législation, si elle était adoptée, permettrait à environ 23 000 femmes qui avaient perdu leur statut d'Indiennes après avoir épousé des non-Indiens, et à quelque 40 000 enfants, de recouvrer leurs droits en tant qu'Indiens.

Pluies acides

■ Le ministre fédéral de l'Environnement, Charles Caccia, a accueilli favorablement le dernier rapport du sous-comité parlementaire sur les pluies acides qui, a-t-il dit, soumet de nombreuses recommandations à la fois intéressantes et utiles. On sait qu'en mars dernier, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement sont convenus de réduire de 50 p. cent les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du Canada d'ici à 1994. Ces émissions doivent être réduites de 25 p. cent avant 1990, par raport à l'année de base, 1980. Le ministre a souligné que le rapport serait utile pour préparer la seconde réduction de 25 p. cent, qui fait actuellement l'objet de discussions de la part d'un groupe de travail fédéral-provincial.

Un premier soubresaut américain devant l'achat d'électricité produite au Québec

■ NEWPORT, Rhode Island — Le gouverneur de l'État du New Hampshire, M. John. H. Sununu, a troublé quelque peu l'atmosphère qui règnait sur les délibérations de la 12e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, hier, en indiquant qu'il aurait peut-être été avantageux de construire une centrale nucléaire plutôt que d'importer de l'électricité du Québec.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

Gouverneur républicain, M. Sununu faisait allusion à l'accord de principe intervenu entre Québec et NEPOOL selon lequel le groupe de compagnies de la Nouvelle-Angleterre s'engage à acheter pour $4,5 milliards d'énergie électrique québécoise ces dix prochaines années.

M. Sununu, lui-même ingénieur nucléaire qui a travaillé à des projets de centrales, a soutenu que les sept milliards de kilowattsheure achetés du Québec ne représentent que 70 p. cent de la capacité de la centrale nucléaire de Seabrook, à Long Island. À son avis, il serait intéressant de vérifier si la construction d'une centrale nucléaire, dont la durée de vie est d'environ 30 ans, ne serait pas plus avantageuse.

Cependant, le gouverneur du Vermont, M. Richard Smelling, a répliqué que rien n'était encore prouvé et qu'aussi longtemps que la Nouvelle-Angleterre pouvait obtenir de l'électricité à bon marché, les frontières n'avaient pas tellement d'importance.

Rencontre Peckford-Bourbeau

Par ailleurs, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a rencontré lundi soir le président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau.

Hier, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque a été peu loquace sur cette rencontre qui aurait été sollicité par M. Peckford. Il a dit que le Québec était prêt à retourner à la table de négociation avec Terre-Neuve, au sujet du litige des chutes Churchill, mais il s'est refusé à dire si une nouvelle proposition serait soumise. « Nous ne négocions pas par l'intermédiaire des médias. C'est à la table de négociation que cela se fait », a-t-il répondu.

Selon des fonctionnaires québécois bien au fait du dossier, l'impasse dans les négociations s'explique par «l'entêtement» de Terre-Neuve de rouvrir le contrat de vente de l'électricité des chutes Churchill, sous prétexte que la province va avoir besoin de 800 mégawatts additionnels d'ici l'an 2 000 pour rencontrer ses besoins.

Hydro-Québec aurait plutôt proposé d'ajouter de nouveaux groupes de turbines, d'une capacité de 500 mégawatts, qui seraient réservés spécialement à Terre-Neuve, en plus de 300 mégawatts que le gouvernement terreneuvien peut utiliser à même la production actuelle, selon les termes du contrat en vigueur.

Dans ce contexte, les requêtes de M. Peckford pour obtenir du gouvernement fédéral une loi permettant à Terre-Neuve d'exproprier une bande de terrain en sol québécois, n'ont plus tellement de valeur puisqu'il existe déjà une ligne de transmission entre les chutes Churchill et le sud du Québec.

Québec croit que si Terre-Neuve tient absolument à rouvrir le contrat de Churchill, c'est qu'elle veut financer son projet d'une ligne sous-marine entre le Labrador et l'île.

ÉQUIPEZ-VOUS!

AUGMENTEZ LES POSSIBILITÉS DE VOTRE «COMMODORE» EN VOUS PROCURANT LES LOGICIELS ET PÉRIPHÉRIQUES CHEZ SIMPSONS

Avant d'acheter un « Commodore 64 » vous vous devez de définir ce à quoi vous l'appliquerez. Vous pouvez à partir de ce moment seulement, choisir les accessoires qui vous seront utiles. Par exemple, si votre priorité est d'emmagasiser des données, vous devriez vous procurer un lecteur à disque; pour les traitements de textes, vous choisiriez une imprimante accompagnée de logiciels «Mastertype». Rendez-vous chez Simpsons dès aujourd'hui et renseignez-vous auprès d'un vendeur.

Rayon 203, Innovations en informatiques, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

379,00

1. ORDINATEUR PERSONNEL «COMMODORE 64». Ordinateur des plus pratiques qui vous permet d'apprendre selon votre rythme. Fonctions standard comme: mémoire 64K (mémoire programmable de 64,000 octets), effets sonores, clavier à 66 touches, caractères graphiques avancés et plusieurs autres caractéristiques.

359,99

2. MONITEUR COULEUR conçu spécialement pour le «Commodore 64». Circuits spéciaux pour images nettes et précises. Peut également être utilisé avec tout magnétoscope.

399,99

3. «LECTEUR 1541 À DISQUE UNIQUE». Grande capacité d'emmagasinage et de retrait de données. Disquettes standard 5¼". Vous pouvez emmagasiner jusqu'à 170,000 termes d'informatique sur une seule disquette.

299,99

4. IMPRIMANTE À POIS «MPS-801». Ordinateur interne avec fonctions incorporés dont une mémoire dans laquelle vous pouvez emmagasiner de l'information à être imprimée, et cela sans avoir besoin d'utiliser la mémoire de l'ordinateur.

79,99

5. TRAITEMENT DE TEXTES «SCRIPT 64». Appareil vous enseignant les fonctions de base reliées au traitement de textes.

5A. Jeux olympiques d'été	49.95
5B. « Quest for tires »	44.95
5C. « Pogo Joe »	35.00
5D. « Mastertype »	40.00

La Cave

La Cave
Toute une ressource de délices: des fruits aux légumes frais, aux pains alléchants en passant par les fines charcuteries, nos quatre restaurants, des articles ménagers, la papeterie, livres, revues, articles de sport, de loisirs et quincaillerie.

Simpsons

SportSélect Baseball

Pour la série de matches du 19 au 24 juin

JOUEZ POUR UNE PETITE FORTUNE

1250 000 $

FAITES VITE!

N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD POUR ACHETER VOTRE BILLET.

SportSélect Baseball n'est ni associé ni approuvé par les ligues Nationale et Américaine des équipes professionnelles de baseball.

NOUVEL ÉPISODE DE LA GUERRE CONTRE BIRON

Bourbeau tente encore de discréditer Laurent Vives

■ QUÉBEC — Le député libéral de Laporte, M. André Bourbeau, a fait un pas de plus, hier, à l'Assemblée nationale, dans la guerre qu'il mène au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, en tentant de discréditer M. Laurent Vives, qu'il a nommé président du Comité interprofessionnel des boissons alcooliques.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Pour comprendre cet affrontement, qui se joue sous le couvert de l'immunité parlementaire et en l'absence de la plupart des intéressés, il faut préciser que M. Vives est directeur général des Entreprises Verdi, un important fabricant de vins.

C'est ce qui lui vaut de présider Soprovin (la Société de promotion de l'industrie vinicole québécoise) et le Comité interprofessionnel créé par M. Biron.

Depuis quelques semaines, M. Bourbeau et son collègue Herbert Marx, posaient à propos du vin deux séries de questions apparemment sans lien entre elles.

Le premier se scandalisait de ce que M. Vives préside ce comité, y voyant une nette situation de conflit d'intérêts. Le second s'intéressait plutôt aux nombreuses saisies de vin effectuées depuis environ un an.

Or hier, M. Bourbeau a fait le lien entre les deux en demandant au ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson (M. Biron étant absent) « s'il est exact qu'à de nombreuses reprises, au cours des dernières années, des vins fabriqués par Les entreprises Verdi inc. ont été saisis (...) et que la maison Verdi a été impliquée fréquemment dans des poursuites en vertu de la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques »?

La longue réponse de M. Johnson peut être résumée comme suit: les affirmations du député sont inexactes. Il y a eu, depuis décembre 1982, plusieurs saisies et plusieurs condamnations mais, dans tous les cas, la provenance du vin n'a pu être prouvée et aucune citation à procès n'a eu lieu à l'égard de quelque compagnie que ce soit.

Dans un cas plus récent, les vins saisis portaient l'identification du même fabricant québécois « et sa connaissance du commerce illégal n'a pas été davantage établie ». M. Johnson n'a pas dévoilé le nom de ce fabricant mais a dit que M. Bourbeau semblait le connaître.

Celui-ci est alors revenu à la charge en affirmant, sous forme de question: le ministre « peut-il nier que des accusations ont été portées contre la maison Verdi et que cette dernière maison a plaidé coupable sur des infractions en vertu de la Loi sur les infractions sur les boissons alcooliques »?

M. Johnson n'a pas répondu à cette question, se contentant de dire qu'il n'était pas d'intérêt de mentionner à la période de questions le nom de « personnes » qui n'ont pas été accusées.

Joint par LA PRESSE, M. Vives commence par s'indigner de la « méthode vraiment lamentable » utilisée par M. Bourbeau et qui consiste à donner des noms et à laisser planer des doutes sur des personnes qui ne sont pas là pour se défendre, le tout sous le couvert de l'immunité parlementaire.

S'il pense que nous avons fait des choses pas correctes, qu'il le dise clairement, poursuit-il. Mais qu'il cesse de laisser entendre des choses. M. Vives se dit prêt à rencontrer M. Bourbeau devant les journalistes, pour lui répondre et vider la question. Mais là nous servons d'otages, la cible qu'il vise n'est pas nous mais M. Biron, commente-t-il.

Il jure que l'entreprise qu'il dirige n'a jamais été impliquée dans des affaires de saisie. Sinon pour une affaire technique, qui date de quatre ou cinq ans, dit-il, alors que nous avions entreposé du vin dans un immeuble voisin de nos entrepôts mais pour lequel nous n'avions pas de permis. Nous avons plaidé coupable et avons obtenu le permis quelques jours plus tard.

M. Vives se demande si l'acharnement du député ne vient pas de ce qu'il a une vue partielle du problème du vin. Sa soeur, dit-il, est associée à la maison Cordevin international, qui fait la promotion de vins étrangers vendus par la Société des alcools. Même s'il s'en défend, il laisse ainsi entendre que M. Bourbeau se trouve en situation de conflit d'intérêts puisque les promoteurs de vins étrangers sont les concurrents des fabricants québécois que représente M. Vives.

M. Bourbeau, joint à son tour par LA PRESSE, rétorque que sa soeur a vendu ses intérêts dans Cordevin en novembre 1983, au moment où il devenait critique de son parti en matière d'industrie et de commerce. Il se défend par ailleurs de vouloir nuire à l'industrie québécoise du vin, disant qu'il vaut mieux « mettre le cancer à jour que de le laisser pourrir ».

Quant à M. Vives, le député de Laporte se promet de prouver aujourd'hui, à la période des questions, qu'il a une « conception personnelle de la réalité ».

Bourbeau sommé de se rétracter

■ QUÉBEC (PC) — Le député libéral de Laporte, M. André Bourbeau, a été sommé de retirer les accusations de fraude qu'il a portées contre M. Pierre Allard, les 5 et 6 juin.

M. Allard a fait savoir que ses avocats ont fait parvenir vendredi une mise en demeure à M. Bourbeau et qu'il a demandé au ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, de prendre des mesures judiciaires contre le député de Laporte.

M. Allard a aussi fait parvenir au président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay, une lettre dans laquelle il se défend d'avoir posé aucun geste qui puisse s'apparenter à des opérations frauduleuses à l'endroit de la Caisse populaire de Manseau.

M. Allard, ex-organisateur politique du ministre Rodrigue Biron et ex-président de l'association péquiste de Lotbinière, a démissionné de son poste de responsable des projets spéciaux à la Société des alcools après que M. Bourbeau eut interrogé M. Biron sur ses présumées activités illégales du temps qu'il dirigeait la Coopérative de Manseau.

JOLIS MAILLOTS ET SHORTS «KATES» À PRIX ABORDABLES

9.99 VALEUR SIMPSONS
MAILLOTS «KATES»
Choix de maillots à la mode chez Simpsons: débardeurs, modèles à encolure en V, dos ouvert, manches cape et plusieurs autres. Coton de tons unis ou polyester/coton à rayures. P(8-10), M(12-14), G(16).

Seulement quelques représentés de notre vaste sélection... procurez-vous-en plusieurs!

11.99 VALEUR SIMPSONS
SHORTS SPORT «KATES»
Pour compléter votre tenue estivale. Shorts en polyester/coton sans souci, avec garniture de bouton-pression. Teintes à la mode: blanc, rouge, jade, marine, jaune ou bleu roi clair. 8 à 16. Rayon 304, vêtements sport pour dames, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Le Marché

Le Marché
Une aventure gastronomique... Le Marché chez Simpsons! Une véritable corne d'abondance pour tenter tous les gourmets. Venez goûter à notre ambiance chaleureuse et amicale.

Simpsons

POUR LA LIBERTÉ SYNDICALE

Nous appuyons
le syndicat des employés
du transport de la CUM

Nous demandons
la libération des travailleurs
syndiqués emprisonnés

Nous demandons
la levée de la tutelle du syndicat

SPGQ Syndicat des Professionnelles et Professionnels du Gouvernement du Québec

1/2 PRIX

DÉTENDEZ-VOUS EN BEAUTÉ AVEC CES TENUES DE MANUFACTURIERS CANADIENS RÉPUTÉS

POUR DES SOIRÉES ET NUITS AGRÉABLES...

Faites ample provision de ces robes de nuit longues et courtes, ensembles peignoirs et pyjamas... tous à des prix plus qu'intéressants. Confortable tissu «Antron III» nylon ou polyester/coton. Variété de beaux coloris. TP (8), P (10-12), M (14-16), G (18-20). Venez tôt pour un meilleur choix. Prix ord. Simpsons 15.00 à 60.00

SOLDE

7.49 à 29.99

Rayon 326, tenues de détente et de nuit, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Pour achat en personne seulement

L'ÉTÉ... LE TEMPS EST À LA DÉTENTE!

Rendez-vous chez Simpsons immédiatement pour une sélection de peignoirs longs et courts, chemisiers, sans souci, robes soleil et tenues de détente... et économisez 50%! Choix de superbes tons unis et de gais imprimés, tissu coton, polyester ou polyester/coton. Tous de confection canadienne. P (8-10), M (12-14), G (16-18), TG (20). Tous les modèles non offerts dans toutes les couleurs et tailles, ni dans tous les magasins. Hâtez-vous pour un meilleur choix. Prix ord. Simpsons 25.00 à 40.00

SOLDE

11.99 à 19.99

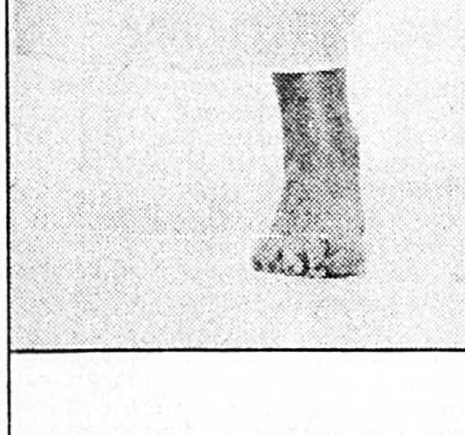

En passant...

un délicieux repas vous attend au restaurant «La Bonne Bouffe» au deuxième, centre-ville
Sirotez une bière ou dégustez un vin et préparez-vous à une expérience unique en magasinage chez Simpsons.

Simpsons

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine et Metcalfe FAIRVIEW - Pointe-Claire LES GALERIES D'ANJOU- Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno